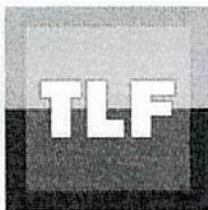


TUNISIE LEASING ET FACTORING



Société anonyme au capital de 54 000 000 dinars divisé en 10 800 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Identifiant Unique : 0031440S

Siège Social : Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Tél : 70 132 000 / 31 332 000 **Fax :** 71 236 625

E-mail : mailbox@tlf.com.tn

Tunisie Leasing et Factoring est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 10/10/2025

DOCUMENT DE REFERENCE

« TUNISIE LEASING ET FACTORING 2026 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le 28 AOUT 2026 sous le N° 2870027 donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est accompagné par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'Information

Monsieur Hassen MAALOUL

Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire de Tunisie Leasing et Factoring

Tél. : 70 132 000

Fax : 71 236 625

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence



Green Center- Bloc C 2^{ème} étage,

Rue du Lac constance – Les Berges du Lac

Tél : 71 137 600 – Fax : 71 960 903

E-mail: macsa@macsa.com.tn

Site web: www.macsa.com.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la société Tunisie Leasing et Factoring, Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA - Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.



Sommaire

Présentation résumée de la société.....	5
Chapitre 1 : Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes.....	7
1.1. Responsable du document de référence	7
1.2. Attestation du responsable du document de référence	7
1.3. Responsables du contrôle des comptes.....	7
1.4. Attestation des commissaires aux comptes	11
1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence	12
1.6. Responsable de l'information.....	13
Chapitre 2 : Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	14
2.1. Renseignements de caractère général concernant Tunisie Leasing et Factoring	14
2.1.1. Cadre général.....	14
2.1.2. Clauses statutaires particulières	14
2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société	18
2.3. Evolution du capital social	19
2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 24/07/2026	20
2.4.1. Structure du capital au 24/07/2026.....	20
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 24/07/2026	20
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 24/07/2026.....	20
2.4.4. Nombre d'actionnaires	21
2.5. Présentation sommaire du groupe Amen Bank	21
2.6. Description sommaire du Groupe Tunisie Leasing et Factoring.....	22
2.6.1. Présentation générale des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2025.....	22
2.6.2. Schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring en date du 31/12/2025.....	25
2.6.3. Tableau des participations entre les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring arrêté au 31/12/2025	26
2.6.4. Événements récents modifiant le schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring entre le 31/12/2025 et la date d'élaboration du document de référence	27
2.6.5. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe	27
2.7. Relations de Tunisie Leasing et Factoring avec les sociétés du groupe au 31/12/2025.....	27
2.8. Dividendes.....	28
2.9. Marché des titres de l'émetteur.....	28
2.10. Notation de la société	29
Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution.....	31
3.1. Présentation de la société	31
3.2. Evolution de l'activité Leasing au 31/12/2025	31
3.2.1. Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Leasing au 31/12/2025	31
3.2.2. Evolution des approbations	31
3.2.3. Evolution des mises en force.....	32
3.2.4. Évolution des encours financiers.....	33
3.2.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices	33
3.3. Evolution de l'activité Factoring au 31/12/2025.....	34
3.3.1. Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Factoring au 31/12/2025	34
3.3.2. Les contrats actifs	34
3.3.3. Les factures achetées.....	34
3.3.4. Le volume des factures financées	35
3.3.5. L'encours de financement.....	35
3.3.6. Évolution des engagements sur la clientèle de l'activité Factoring.....	36
3.4. Indicateurs d'activité du Leasing au 30/06/2026.....	37
3.5. Indicateurs d'activité du Factoring au 30/06/2026	38
3.6. Organisation de la société	39
3.6.1. Organigramme.....	39
3.6.2. Le Contrôle Interne	43
3.6.3. Système d'information	44
3.7. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité.....	46
3.8. Dépendance de l'émetteur	51
3.8.1. Dépendance de l'émetteur au 31/12/2025	51
3.9. Litige ou arbitrage.....	53
3.10. Politique sociale et effectif	53
3.10.1. Evolution de l'effectif.....	53
3.10.2. Principes généraux de la politique de rémunération et d'intéressement au sein de TLF	53
3.10.3. Formation et perfectionnement des collaborateurs	54
3.11. Politique d'investissement.....	54
3.12. Analyse SWOT.....	55

Chapitre 4- Patrimoine, Situation financière, Résultat	56
4.1. Etats financiers individuels comparés arrêtés au 31/12/2025.....	56
4.1.1. Bilans individuels comparés au 31 décembre.....	56
4.1.2. Etat des engagements hors bilan comparés au 31 décembre	57
4.1.3. Etats de résultats comparés au 31 décembre	58
4.1.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre.....	59
4.2. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2025	60
4.3. Rapport Général des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025	110
4.4. Rapport Spécial des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025	116
4.5. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2025.....	120
4.5.1. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles postérieures au 31/12/2025.....	120
4.5.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles postérieures au 31/12/2025.....	120
4.5.3. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 31/12/2025	120
4.6. Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2025	121
4.6.1. Engagements financiers au 31/12/2025	121
4.6.2. Encours des crédits émis et contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2025	122
4.6.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2025	122
4.6.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2025	123
4.6.3. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31/12/2025	125
4.6.4. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2025	126
4.6.5. Affectation des résultats des trois derniers exercices	127
4.6.6. Evolution du revenu de leasing et factoring et du résultat d'exploitation	127
4.6.7. Evolution du résultat net	127
4.6.8. Evolution de la marge brute d'autofinancement.....	128
4.6.9. Evolution des dividendes.....	128
4.6.10. Indicateurs de gestion et ratios du Leasing	129
4.6.11. Indicateurs de gestion et ratios du Factoring	130
4.7. Etats financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025	131
4.7.1. Bilan consolidé au 31/12/2025	131
4.7.2. Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2025.....	132
4.7.3. Etat de résultat consolidé au 31/12/2025	133
4.7.4. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2025	134
4.8. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2025	135
4.9. Rapport des Co-commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025.....	172
4.10. Comportement boursier du cours TLF.....	175
Chapitre 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes.....	176
5.1. Conseil d'Administration	176
5.1.1. Membres des organes d'administration.....	176
5.1.2. Fonctions des membres et des organes d'administration et de direction dans la société.....	176
5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction	177
5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés	177
5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent	178
5.2. Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2025.....	178
5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2025.....	178
5.3. Contrôle	178
5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	178
Chapitre 6 : Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	179
6.1. Evolution récente et orientation stratégique.....	179
6.1.1. Evolution récente au 30/06/2026.....	179
6.1.2. Orientation stratégique	179
6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2026 – 2030 par rapport aux informations prévisionnelles 2025 – 2029.....	180
6.2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2025 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2025.....	180
6.2.2. Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2026 – 2030 par rapport aux informations prévisionnelles 2025 – 2029.....	181
6.3. Analyse des performances réalisées au 30/06/2026 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2026	183
6.4. Perspectives d'avenir	183
6.4.1. Principales hypothèses de prévisions retenues.....	183
6.4.1.1. Activité de Leasing	184
6.4.1.2. Activité de Factoring	184
6.4.1.3. Les charges générales d'exploitation	185
6.4.1.4. Les provisions nettes sur créances	185

6.4.1.5.	Ressources à mobiliser	186
6.4.1.6.	Les charges financières.....	187
6.4.1.7.	L'investissement propre	187
6.4.1.8.	Evolution des impayés sur la clientèle et des actifs classés	187
6.4.1.9.	Les capitaux propres et politique de distribution des dividendes	188
6.4.2.	États financiers prévisionnels 2026 – 2030	190
6.4.2.1.	Bilans prévisionnels	190
6.4.2.2.	États de résultats prévisionnels	191
6.4.2.3.	États de flux de trésorerie prévisionnels.....	192
6.4.3.	Indicateurs et ratios prévisionnels du Leasing	193
6.4.4.	Indicateurs prévisionnels du Factoring.....	194
6.4.5.	Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2026 à 2030	195

Présentation résumée de la société

La société « Tunisie Leasing » est une société tunisienne, créée en 1984, qui a pour activité la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel. L'activité a été, par la suite, étendue aux opérations d'affacturage.

Cette activité a été abandonnée en 1999 au profit d'une entité séparée, « Tunisie Factoring », qui a été objet d'une fusion-acquisition avec « Tunisie Leasing » en 2017 pour donner naissance à la société « Tunisie Leasing et Factoring » « TLF » dans sa forme actuelle.

Les titres de la société « Tunisie Leasing et Factoring » sont admis à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis depuis 1992.

Au 31/12/2025, son capital social s'élève à 54 000 000 dinars, divisé en 10 800 000 actions de 5 dinars chacune.

« Tunisie Leasing et Factoring » est détenue à hauteur de 59,47% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (37,61%), la société d'assurances COMAR (19,81%), PGI (1,05%) et SICOF (1,00%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

La société Tunisie Leasing et Factoring « TLF » elle-même se trouve à la tête du groupe « TLF » dont elle est la société mère et qui se compose de 6 sociétés exerçant dans le secteur financier.

Activité de la société au 31/12/2025

La part de marché de « Tunisie Leasing et Factoring » en termes d'approbations a augmenté en 2025, passant de 19,96% au 31/12/2024 à 20,88% au 31/12/2025.

La part de marché de « Tunisie Leasing et Factoring » en termes de mises en forces a diminué en 2025, passant respectivement de 20,11% au 31/12/2024 à 20,00% au 31/12/2025.

La part de marché en termes d'encours est passée de 20,05% au 31/12/2024 à 19,78% au 31/12/2025.

Le montant des approbations de « Tunisie Leasing et Factoring » s'élève au 31/12/2025 à 645 448 mDT contre 586 195 mDT au 31/12/2024, soit une hausse de 10,11%.

Les Mises en Force de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 479 877 mDT au 31/12/2024 à 506 781 mDT au 31/12/2025, soit une hausse de 5,61%.

Les encours de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 830 976 mDT au 31/12/2024 à 882 982 mDT au 31/12/2025, soit une hausse de 6,26%.

Concernant l'activité Factoring, le volume des contrats actifs de « Tunisie Leasing et Factoring » est passé de 331 149 mDT au 31/12/2024 à 374 904 mDT au 31/12/2025, soit une baisse de 13,21%.

Le chiffre d'affaires acheté de « Tunisie Leasing et Factoring » a diminué de 16,93% entre 2024 et 2025, passant de 401 387 mDT à 333 431 mDT.

L'encours de financement de « Tunisie Leasing et Factoring » a augmenté de 33,39% entre 2024 et 2025, passant de 90 263 mDT à 120 403 mDT.

Activité de la société au 30/06/2026

Le montant des approbations de « Tunisie Leasing et Factoring » s'élève au 30/06/2026 à 317 876 mDT contre 331 540 mDT au 30/06/2025, soit une baisse de 4,12%.

Les Mises en Force de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 238 434 mDT au 30/06/2025 à 262 516 mDT au 30/06/2026, soit une hausse de 10,10%.

Les encours de Leasing de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 853 376 mDT au 30/06/2025 à 908 046 mDT au 30/06/2026, soit une hausse de 6,41%.

Le volume des factures achetées de « Tunisie Leasing et Factoring » est passé de 151 792 mDT au 30/06/2025 à 176 367 mDT au 30/06/2026, soit une hausse de 16,19%.

Le volume des factures financées de « Tunisie Leasing et Factoring » est passé de 119 709 mDT au 30/06/2025 à 125 028 mDT au 30/06/2026, soit une hausse de 4,44%.

Les encours de Factoring de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 101 010 mDT au 30/06/2025 à 125 352 mDT au 30/06/2026, soit une hausse de 24,10%.

Notation de la société

En date du 10/10/2025, Fitch Ratings a amélioré la note nationale à long terme attribuée à « Tunisie Leasing et Factoring », la ramenant à BBB (tun), avec perspective stable. La revue effectuée par l'agence en date du 18/12/2025 maintient ladite notation.

L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à F3 (tun).

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768>

Mise en conformité par rapport à la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers :

La société « TLF » détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société « Tunisie LLD » depuis 2003. Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme connexe au leasing (Leasing Opérationnel). La profession a introduit une demande au ministère des Finances et à la Banque Centrale pour amender la loi sur le leasing pour intégrer le Leasing Opérationnel dans son champ d'application à l'instar de ce qui est pratiqué dans plusieurs pays.

A ce jour, ce projet est en cours d'étude par le ministère des Finances et la Banque Centrale de Tunisie.

Chapitre 1 : Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1. Responsable du document de référence

Hichem ZGHAL
Directeur Général de TLF



1.2. Attestation du responsable du document de référence

« À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Hichem ZGHAL
Directeur Général de TLF



1.3. Responsables du contrôle des comptes

➤ Etats financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2023

- **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405
- **Société DATN***, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID.
Adresse : Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.
Tél : 36 400 900 - 36 400 902 Fax : 36 050 900

➤ Etats financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2024

- **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405
- **ECC MAZARS**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI.
Adresse : Rue du Lac de Ghar El Melh, Immeuble Mazars, 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.
Tél : 71 963 380 Fax : 71 964 380

* Précédemment Cabinet MS Louzir, changement de dénomination sociale par la décision de l'AGE de la société du 03/07/2023.



➤ **Etats financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2025**

- **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405
- **ECC MAZARS**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI.
Adresse : Rue du Lac de Ghar El Melh, Immeuble Mazars, 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.
Tél : 71 963 380 Fax : 71 964 380

➤ **Etats financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2024**

- **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405
- **ECC MAZARS**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI.
Adresse : Rue du Lac de Ghar El Melh, Immeuble Mazars, 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.
Tél : 71 963 380 Fax : 71 964 380

➤ **Etats financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2025**

- **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405
- **ECC MAZARS**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI.
Adresse : Rue du Lac de Ghar El Melh, Immeuble Mazars, 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.
Tél : 71 963 380 Fax : 71 964 380

Opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2023

Les états financiers individuels de la société « Tunisie Leasing et Factoring » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et la société DATN, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représentée par M. Jaouhar BEN ZID, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« 3 - Observation

Nous attirons votre attention sur la note 43 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

Opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2024

Les états financiers individuels de la société « Tunisie Leasing et Factoring » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et le Cabinet ECC MAZARS, Société d'Expertise Comptable Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2025

Les états financiers individuels de la société « Tunisie Leasing et Factoring » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et le Cabinet ECC MAZARS, Société d'Expertise Comptable Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2024

Les états financiers consolidés du groupe « Tunisie Leasing et Factoring » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et le Cabinet ECC MAZARS, Société d'Expertise Comptable Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« 1 – Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2 – Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 24 mars 2025 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -16 645 KDT, représentant -5,76% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2024, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3 – Observation

Nous attirons l'attention sur la note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit les contrôles fiscaux approfondis subis par la société MLA au titre des exercices 2008 à 2011 et au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société MLA a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

Opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2025

Les états financiers consolidés du groupe « Tunisie Leasing et Factoring » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et le Cabinet ECC MAZARS, Société d'Expertise Comptable Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve ni observation.

1.4. Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Les commissaires aux comptes

FINOR

Monsieur Mustapha MEDHIOUB

FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél: (L.G) 70.728.450 - Fax: 70.728.405

ECC MAZARS

Monsieur Borhen CHEBBI



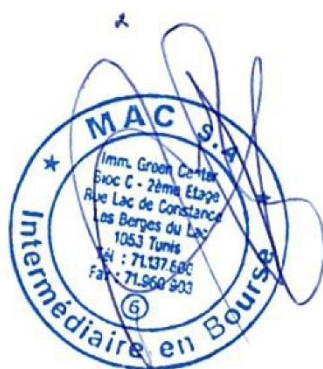
1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence. »

Monsieur Mourad BEN CHAABANE

Directeur Général

MAC SA



1.6. Responsable de l'information

Monsieur Hassen MAALOUL

Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire de TLF

Tel : 70 132 000

Fax : 71 236 625

E-mail : hassen.maaloul@tlf.com.tn



Chapitre 2 : Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital

2.1. Renseignements de caractère général concernant Tunisie Leasing et Factoring

2.1.1. Cadre général

Dénomination sociale	Tunisie Leasing et Factoring
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Téléphone	(+216) 70 132 000 / 31 332 000
Fax	(+216) 71 236 625
Forme juridique et législation particulière applicable	Tunisie Leasing et Factoring est une société anonyme régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers ainsi que la loi 94-89 du 26/07/1994 relative au leasing.
Date de constitution	8/10/1984
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal : - D'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers à usage professionnel ; - D'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation ; - D'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
Capital social	Le capital social de « Tunisie Leasing et Factoring » s'élève à 54 000 000 dinars divisé en 10 800 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées
Tribunal compétent en cas de litige	Tout litige pouvant surgir des informations contenues dans le présent document de référence sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I
Régime fiscal	Réglementation fiscale en vigueur relative au leasing
Identifiant unique	0031440S
Lieu où peuvent être consultés les documents de la société	Siège social de la société : Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	M. Hassen MAALLOUL, Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire de TLF Tél. : 70 132 000 Fax : 71 236 625

2.1.2. Clauses statutaires particulières

Article 10 : Transmission des actions

La cession des actions s'effectue librement conformément aux lois et règlements en vigueur en Tunisie.

Article 11 : Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis ou collectifs d'actions, notamment les héritiers ou ayants-droits d'un actionnaire décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun ayant qualité pour assister aux Assemblées Générales.

A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de représenter tous les copropriétaires.

Les usufruitiers et nus-propriétaires doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci considère que l'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire, quelles que soient les décisions à prendre.

Article 32 : Affectation et répartition des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- Les réserves et les fonds dont la constitution et l'affectation sont décidés par l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire doit recevoir sa part des dividendes dans les délais fixés par la législation en vigueur. Ces délais sont calculés à compter de la date de la tenue de l'Assemblée Générale qui a décidé la distribution.

Les actionnaires peuvent à l'unanimité, en décider autrement.

Dans les cas de dépassement du délai ci-dessus, les bénéfices non distribués génèrent un excédent commercial au sens de la législation en vigueur.

Article 27 : Dispositions communes aux assemblées Ordinaires et Extraordinaires

1- Assemblées Ordinaires et Extraordinaires

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Elle peut avoir les pouvoirs, tout à la fois, d'une assemblée ordinaire et d'une assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiés d'Assemblées Générales Constitutives.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

2 - Convocation des assemblées

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le conseil d'administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jours, heures et lieux indiqués par l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées, en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social, le liquidateur, soit enfin, par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offres publiques de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au journal officiel de la république tunisienne et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

3 – Droit de siéger à une Assemblée Générale

Les titulaires d'actions libérés des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur conseil d'administration, soit par mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 ci-dessus, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le conseil d'administration.

4 – Règlement des Assemblées Générales

La présidence de l'assemblée générale est confiée au président du conseil d'administration ou, le cas échéant, à l'actionnaire choisi par les associés présents.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs, et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Au cas où l'assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au conseil d'administration (commissaire aux comptes, liquidateurs, ...), c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'assemblée.

Il est établi une feuille de présence contenant l'énonciation des noms des actionnaires ou de leurs représentants, de leurs domiciles et du nombre des actions leur revenant ou revenant aux tiers qu'ils représentent.

Les actionnaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence, certifiée par le bureau de l'assemblée générale, et déposée au siège principal de la société à la disposition de tout requérant.

Sur la base de la liste établie, sera fixée la totalité du nombre des actionnaires présents ou représentés ainsi que la totalité du capital social leur revenant tout en déterminant la part du capital social revenant aux actionnaires bénéficiaires du droit de vote.

5 – Ordre du jour de l'Assemblée

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq pour cent du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société, une lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première assemblée générale. L'assemblée générale ne peut délibérer sur les questions non inscrites à l'ordre du jour.

6 – Droit de vote de l'Assemblée Générale

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à mainlevée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celle-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet.

Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Article 28 : Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires

1) Assemblées générales ordinaires

a- Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation que si les actionnaire présents ou représentés détiennent le tiers au moins des actions conférant à leurs titulaires le droit de vote.

A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de quinze jours doit être observé.

L'Assemblée Générale statue alors, à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

b- Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du conseil d'administration.

Elles confèrent à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants. D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au conseil d'administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon générale, examine tous les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le conseil d'administration.

Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales, que le conseil d'administration a autorisées.

Les délibérations concernant l'approbation du bilan et des comptes doivent être précédées du rapport du ou des commissaires aux comptes à peine de nullité.

Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne comportent pas une modification des statuts.

2) Assemblées Générales Extraordinaires

a- Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société, à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date de la réunion.

b- Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration et dans le cadre de la législation et de la réglementation des sociétés anonymes, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient.

c- Quorum

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

d- Modification des statuts en application de dispositions légales ou réglementaires

Les statuts peuvent être modifiés par le directeur général lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts dans leur version modifiée ou les modifications statutaires sont soumis à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 54 000 000 dinars

Nombre d'actions : 10 800 000 actions

Nominal : 5 dinars

Forme des actions : Nominative

Libération : Intégrale

Catégorie : Ordinaire

Jouissance : 1^{er} janvier 2026

2.3. Evolution du capital social

Date de la décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'opération	Date de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale en dinars
			Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
AGC du 08/10/1984	Capital initial	08/10/1984	4 000 000	400 000	4 000 000	400 000	10
AGE du 25/08/1992	Augmentation de capital en numéraire	01/10/1992	4 000 000	400 000	8 000 000	800 000	10
	Augmentation de capital par incorporation de réserves	11/05/1993	500 000	50 000	8 500 000	850 000	10
	- 1ère tranche	11/04/1994	500 000	50 000	9 000 000	900 000	10
	- 2ème tranche	11/05/1995	500 000	50 000	9 500 000	950 000	10
	- 3ème tranche	24/07/1996	500 000	50 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 01/11/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	03/12/2001	2 500 000	250 000	12 500 000	1 250 000	10
	- 2ème tranche	02/12/2002	2 500 000	250 000	15 000 000	1 500 000	10
	- 3ème tranche	18/12/2003	2 500 000	250 000	17 500 000	1 750 000	10
	- 4ème tranche	06/12/2004	2 500 000	250 000	20 000 000	2 000 000	10
AGE du 08/06/2006	Réduction de la valeur nominale	04/09/2006			20 000 000	4 000 000	5
	Augmentation du capital en numéraire	09/11/2006	7 500 000	1 500 000	27 500 000	5 500 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves (*)						
	- 1ère tranche	01/03/2007	500 000	100 000	28 000 000	5 600 000	5
	- 2ème tranche	03/03/2008	500 000	100 000	28 500 000	5 700 000	5
	- 3ème tranche	02/03/2009	500 000	100 000	29 000 000	5 800 000	5
AGE du 04/06/2009(*)	Augmentation de capital en numéraire	30/10/2009	5 000 000	1 000 000	34 000 000	6 800 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	13/12/2009	500 000	100 000	34 500 000	6 900 000	5
	- 2ème tranche	01/02/2010	500 000	100 000	35 000 000	7 000 000	5
AGE du 04/10/2012	Augmentation de capital en numéraire	28/12/2012	5 000 000	1 000 000	40 000 000	8 000 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	01/02/2013	1 500 000	300 000	41 500 000	8 300 000	5
	- 2ème tranche	10/02/2014	1 500 000	300 000	43 000 000	8 600 000	5
	- 3ème tranche	02/02/2015	2 000 000	400 000	45 000 000	9 000 000	5
AGE du 09/10/2018	Augmentation de capital en numéraire	01/02/2019	6 750 000	1 350 000	51 750 000	10 350 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	01/07/2019	2 250 000	450 000	54 000 000	10 800 000	5

(*) L'AGE du 04/06/2009 a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 DT correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation de capital de 2.500.000 DT par incorporation de réserves telle que décidée par l'AGE du 08/06/2006.

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 24/07/2026

2.4.1. Structure du capital au 24/07/2026

	Nombre d'actions	Montant total	Nombre d'actionnaires	% de capital
Actionnaires tunisiens	10 784 822	53 924 110	1 283	99,86%
<u>Personnes morales</u>	<u>9 970 009</u>	<u>49 850 045</u>	<u>78</u>	<u>92,31%</u>
Ayant 3% et plus	8 903 922	44 519 610	6	82,44%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	688 884	3 444 420	9	6,38%
Public ayant au maximum 0,5%	377 203	1 886 015	63	3,49%
<u>Personnes physiques</u>	<u>814 813</u>	<u>4 074 065</u>	<u>1 205</u>	<u>7,54%</u>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	814 813	4 074 065	1 205	7,54%
Actionnaires étrangers	13 134	65 670	9	0,12%
<u>Personnes morales</u>	<u>4 000</u>	<u>20 000</u>	<u>1</u>	<u>0,04%</u>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	4 000	20 000	1	0,04%
<u>Personnes physiques</u>	<u>9 134</u>	<u>45 670</u>	<u>8</u>	<u>0,08%</u>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	9 134	45 670	8	0,08%
Actions propres	2 044	10 220	1	0,02%
Total général	10 800 000	54 000 000	1 293	100,00%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 24/07/2026

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
AMEN BANK	4 062 377	20 311 885	37,61%
COMAR	2 139 208	10 696 040	19,81%
HORCHANI FINANCE	935 335	4 676 675	8,66%
PARTNER INVESTMENT SA	914 961	4 574 805	8,47%
MENINX HOLDING	452 003	2 260 015	4,19%
AMLEK TUNISIE	400 038	2 000 190	3,70%
TOTAL	8 903 922	44 519 610	82,44%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 24/07/2026

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
AMEN BANK	4 062 377	20 311 885	37,61%
COMAR	2 139 208	10 696 040	19,81%
SOCIETE PARTNER INVESTMENT	914 961	4 574 805	8,47%
MENINX HOLDING	452 003	2 260 015	4,19%
Ahmed El KARM	-	-	-
Karim BEN YEDDER	-	-	-
Société PGI Holding	112 866	564 330	1,05%
Société PARENIN	-	-	-
Founders Capital Partners	56 712	283 560	0,53%
Amel BEN RAHAL	-	-	-
Molka SLIMANE	-	-	-
Ahmed HENTATI	400	2 000	0,00%
Hichem ZGHAL	-	-	-
Mounir KLIBI	-	-	-
Saloua ARAB	-	-	-
Mohamed SAFRAOUI	-	-	-
TOTAL	7 738 527	38 692 635	71,65%

2.4.4. Nombre d'actionnaires

Au 24/07/2026, le capital de « Tunisie Leasing et Factoring » est réparti entre 1 292 actionnaires dont :

- 79 actionnaires personnes morales ;
- 1 213 actionnaires personnes physiques.

2.5. Présentation sommaire du groupe Amen Bank

« Tunisie Leasing et Factoring » est détenue à hauteur de 59,47% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (37,61%), la société d'assurances COMAR (19,81%), PGI (1,05%) et SICOF (1,00%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation du groupe Amen est composé, au 31/12/2025, de 25 sociétés (outre la société mère) exerçant dans différents secteurs d'activité à savoir : agroalimentaire, financier, immobilier, informatique, assurances et santé.

Société	Nature	% de contrôle	% d'intérêt
<u>Pôle Financier</u>			
AMEN BANK	Société mère	100,00%	100,00%
LE RECOUVREMENT	Filiale	99,88%	99,88%
SICAR AMEN	Filiale	88,20%	88,20%
SOGEREC	Filiale	100,00%	99,99%
AMEN CAPITAL	Filiale	55,25%	53,69%
AMEN PROJECT	Filiale	53,01%	53,01%
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	99,90%	53,64%
AMEN INVEST	Filiale	63,30%	63,30%
MAGHREB LEASING ALGERIE	Filiale	58,11%	70,21%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	Entreprise associée	37,61%	37,61%
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	27,27%	37,53%
SICAV AMEN	Entreprise associée	9,65%	9,65%
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	0,14%	0,14%
TLG FINANCE	Entreprise associée	23,63%	36,38%
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	13,76%	13,76%
SMART RECOVERY	Filiale	96,67%	96,26%
AMEN FIREST PAY	Filiale	99,89%	99,89%
<u>Pôle Immobilier</u>			
EL IMRANE	Entreprise associée	20,00%	20,00%
GEST IMMO	Filiale	99,77%	99,77%
<u>Pôle Informatique</u>			
TUNISYS	Entreprise associée	20,00%	20,00%
<u>Pôle Assurances</u>			
HAYETT	Entreprise associée	25,00%	25,00%
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	30,00%	32,12%
<u>Pôle Santé</u>			
AMEN SANTE	Entreprise associée	19,00%	19,53%
<u>Pôle Agroalimentaire</u>			
EI KAWARIS	Entreprise associée	20,00%	20,00%
SUNAGRI	Entreprise associée	27,00%	28,50%
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	18,33%	18,33%

2.6. Description sommaire du Groupe Tunisie Leasing et Factoring

Le groupe TLF regroupe, outre la société mère (TLF), 6 autres sociétés exerçant dans le secteur financier (sauf TUNISIE LLD¹). Le périmètre de consolidation du groupe « Tunisie Leasing et Factoring » se présente comme suit :

Société	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Degré de contrôle	Méthode de consolidation
Tunisie Leasing et Factoring	-	-	-	Société mère
Tunisie LLD	99,92%	99,92%	Contrôle exclusif	Intégration globale ¹
Maghreb Leasing Algérie	32,17%	32,17%	Influence notable	Mise en équivalence ²
ALIOS Finance SA	0,00%	21,59%	Influence notable	Non consolidée ³
TLG Finance	33,90%	33,90%	Influence notable	Mise en équivalence ⁴
Tuninvest –Sicar	36,51%	36,51%	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Participations	59,14%	59,14%	Influence notable	Mise en équivalence ⁵

2.6.1. Présentation générale des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2025

Dénomination sociale	Tunisie Leasing et Factoring
Date de constitution	8/10/1984
Siège social	Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.
Capital social au 31/12/2025	54 000 000 DT
Capitaux propres au 31/12/2025	238 466 433 DT
Total passifs au 31/12/2025	881 496 311 DT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2025	Actionnaire de référence : Groupe Amen : 59,47%
Chiffre d'affaires au 31/12/2025	Leasing : 112 834 732 DT Factoring : 17 838 876 DT
Résultat net au 31/12/2025	34 214 974 DT
Capitaux propres consolidés au 31/12/2025	289 760 845 DT
Revenus consolidés au 31/12/2025	165 365 683 DT
Résultat net part du groupe au 31/12/2025	24 201 124 DT

¹ La société TLF détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société Tunisie LLD depuis 2003. Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme connexe au leasing (Leasing Opérationnel). La profession a introduit une demande au ministère des Finances et à la Banque Centrale pour amender la loi sur le leasing pour intégrer le Leasing Opérationnel dans son champ d'application à l'instar de ce qui est pratiqué dans plusieurs pays. A ce jour, ce projet est en cours d'étude par le ministère des Finances et la Banque Centrale.

² La participation de Tunisie Leasing & Factoring dans Maghreb Leasing Algérie a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence vu que le pourcentage de participation d'un autre associé avoisine actuellement les 60%, en plus ledit associé a consolidé sa représentation au Conseil d'Administration et par la même renforcé son influence au sein de cet organe.

³ Bien que Tunisie Leasing & Factoring détienne 4,87% du capital de la société ALIOS directement et 21,59% indirectement à travers sa participation dans le capital de TLG Finance, la participation directe de TLF dans le capital de ALIOS a été retirée du périmètre de consolidation, cette dernière étant intégrée globalement au niveau de la société TLG Finance.

⁴ Le pouvoir de Tunisie Leasing & Factoring de diriger les politiques financières et opérationnelles des filiales d'Alios Finance (détenues à hauteur de 64% par TLG Finance) tel qu'avancé auparavant pour justifier l'adoption de la méthode de l'intégration globale, n'est plus vérifiable étant donné que lesdites filiales ont été cédées en totalité et par conséquent, la méthode de consolidation appliquée est la mise en équivalence.

⁵ Bien que Tunisie Leasing & Factoring détienne 59,14% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing & Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

Dénomination sociale	Maghreb Leasing Algérie
Date de constitution	15/01/2006
Siège social	39, Rue Djenane El Malik – Hydra, Alger
Forme juridique	Société par action
Activités	Le financement des opérations de leasing
Capital social au 31/12/2025	6 500 000 mDA (144 235 mDT) *
Capitaux propres au 31/12/2025	8 515 960 mDA (188 969 mDT) *
Total passifs au 31/12/2025	33 302 163 mDA (738 975 mDT) *
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2025	Amen Bank : 58,11% Tunisie Leasing et Factoring : 32,17% PROPARGO : 8,29% CFAO : 1,43% M. Ahmed ABDELKAFI : 0,00% M. Ahmed EL KARM : 0,00% PGI : 0,00%
Chiffre d'affaires au 31/12/2025	5 466 401 mDA (121 299 mDT) *
Résultat net au 31/12/2025	1 423 192 mDA (31 581 mDT) *

* 10 DZD = 0,2219 DT (21/07/2026)

Dénomination sociale	TLG Finance
Date de constitution	01/10/2014
Siège social	20-22 rue des Petits Hôtels, 75010 Paris, France.
Forme juridique	Société par action simplifiée
Activités	L'acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées.
Capital social au 31/12/2025	21 877 000€ (73 791 mDT) **
Capitaux propres au 31/12/2025	5 260 143€ (17 742 mDT) **
Total passifs au 31/12/2025	72 085 € (243 mDT) **
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2025	Tunisie Leasing et Factoring : 33,90% Amen Bank : 23,63% Proparco : 22,84% responsAbility Global Microfinance Fund (GMF) : 12,76% responsAbility Microfinance Leaders Fund (MLF) : 6,87%
Chiffre d'affaires au 31/12/2025	0€ (0 DT) **
Résultat net au 31/12/2025	1 929 972€ (6 510 mDT) **

** 1 EUR = 3,3730 DT (21/07/2026)

Dénomination sociale	ALIOS Finance
Date de constitution	1998
Siège social	4, Place de l'Opéra. 75002. Paris. France
Forme juridique	Société anonyme
Activités	Le financement d'investissements d'entreprises privées et de crédits à la consommation aux particuliers.
Capital social au 31/12/2025	12 264 164€ (41 367 mDT) **
Capitaux propres au 31/12/2025	8 374 486€ (28 247 mDT) **
Total passifs au 31/12/2025	2 459 220 € (8 295 mDT) **
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2025	Actionnaire de référence : TLG Finance : 63,68%
Chiffre d'affaires au 31/12/2025	0€ (0 DT) **
Résultat net au 31/12/2025	3 061 600€ (10 327 mDT) **

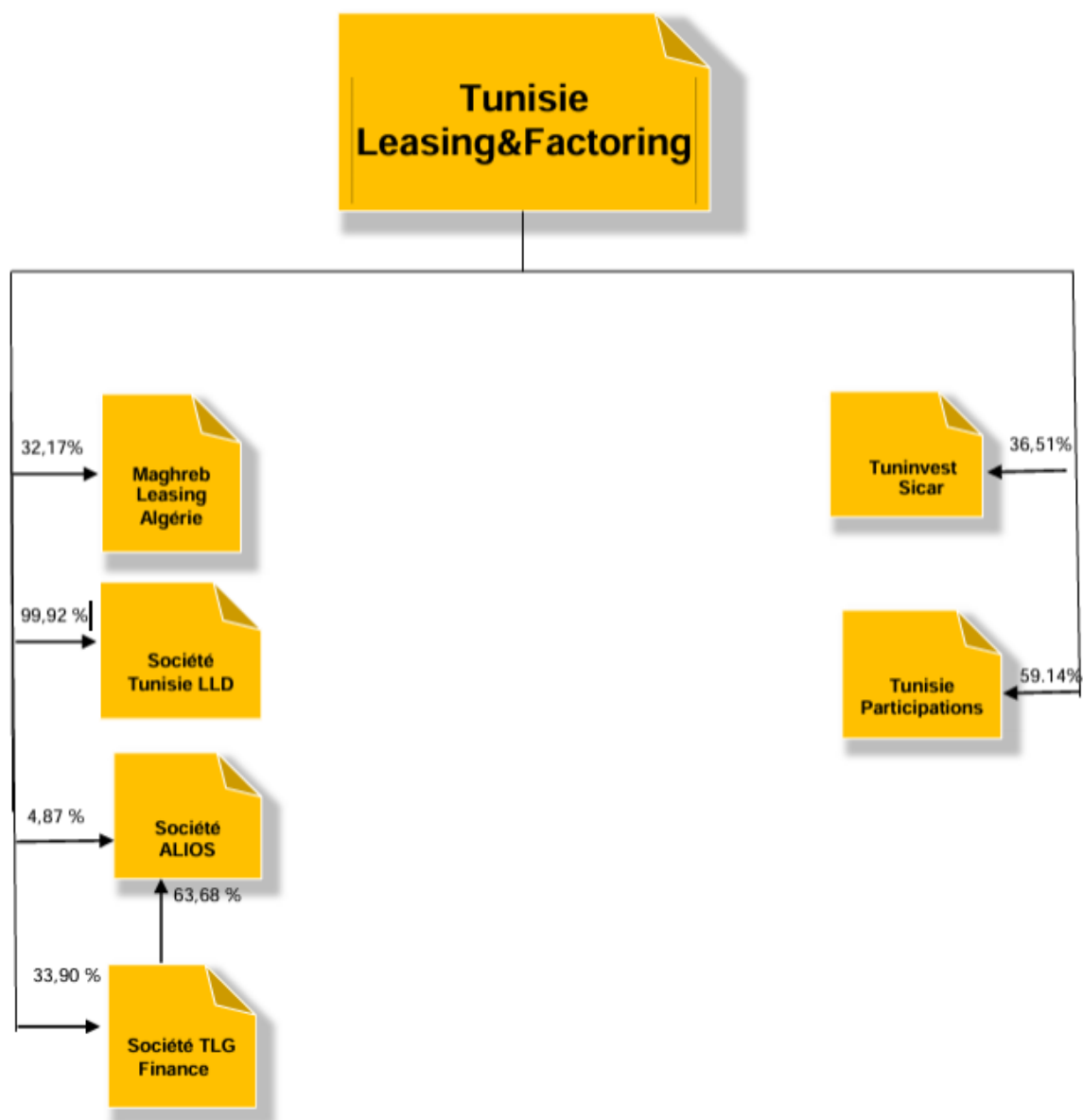
** 1 EUR = 3,3730 DT (21/07/2026)

Dénomination sociale	Tuninvest SICAR
Date de constitution	02/03/1994
Siège social	Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.
Forme juridique	Société anonyme
Activités	La participation pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.
Capital social au 31/12/2025	966 mDT
Capitaux propres au 31/12/2025	8.072 mDT
Total passifs au 31/12/2025	4 816 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2025	Actionnaire de référence : Tunisie Leasing et Factoring : 36,51%
Chiffre d'affaires au 31/12/2025	2 932 mDT
Résultat net au 31/12/2025	2 311 mDT

Dénomination sociale	Tunisie Participations
Date de constitution	Février 1997
Siège social	Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.
Forme juridique	Société anonyme
Activités	La participation pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.
Capital social au 31/12/2025	7,4 mDT
Capitaux propres au 31/12/2025	1 158 mDT
Total passifs au 31/12/2025	322 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2025	Actionnaire de référence : Tunisie Leasing et Factoring : 59,14%
Chiffre d'affaires au 31/12/2025	32,4 mDT
Résultat net au 31/12/2025	18,6 mDT

Dénomination sociale	Tunisie Location Longue durée (Tunisie LLD)
Date de constitution	Mai 1999
Siège social	Immeuble Yasmine Tower, Bloc C, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Activités	Le transport touristique
Capital social au 31/12/2025	3 000 mDT
Capitaux propres au 31/12/2025	26 691 mDT
Total passifs au 31/12/2025	49 221 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2025	Actionnaire de référence : Tunisie Leasing et Factoring : 99,92%
Chiffre d'affaires au 31/12/2025	30 784 mDT
Résultat net au 31/12/2025	5 016 mDT

2.6.2. Schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring en date du 31/12/2025



2.6.3. Tableau des participations entre les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring arrêté au 31/12/2025

	Tuninvest Sicar		Tunisie Participations		Tunisie LLD		ALIOS Finance		TLG Finance		MLA	
	<i>Titres</i>	<i>%</i>	<i>Titres</i>	<i>%</i>	<i>Titres</i>	<i>%</i>	<i>Titres</i>	<i>%</i>	<i>Titres</i>	<i>%</i>	<i>Titres</i>	<i>%</i>
Tunisie Leasing et Factoring	352 645	36,51%	440	59,14%	29 976	99,92%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	2 091 069	32,17%
Tunisie Participations												
Tuninvest Sicar												
TLG Finance							709 931	63,68%				
Tunisie LLD												
ALIOS Finance												
MLA												
Autres	613 355	63,49%	304	40,86%	24	0,08%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	4 408 931	67,83%
TOTAL	966 000	100,00%	744	100,00%	30 000	100,00%	1 114 924	100,00%	2 187 700	100,00%	6 500 000	100,00%

2.6.4. Évènements récents modifiant le schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring entre le 31/12/2025 et la date d'élaboration du document de référence

Néant.

2.6.5. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent au marché financier. Cependant, un financement inter sociétés a lieu dans certaines situations à travers l'émission et la souscription de certificats de dépôt dont les taux et conditions sont généralement en ligne avec le marché.

2.7. Relations de Tunisie Leasing et Factoring avec les sociétés du groupe au 31/12/2025

- Se référer au rapport spécial du Commissaire Aux Comptes relatif à l'exercice 2025, au niveau du chapitre 4, pages 116 et suivants du présent Document de Référence.
- Se référer à la note complémentaire au rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur la rémunération des dirigeants, pages 118 et 119 du présent Document de Référence.

Information complémentaire :

Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Tunisie Leasing et Factoring et distribués par les sociétés du groupe en 2025 au titre de l'exercice 2024

- Dividendes :

Sociétés	Montant en Dinars
TUNINVEST SICAR	176 323
MAGHREB LEASING ALGERIE	11 000 352
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	2 197 360
TOTAL	13 374 034

- Jetons de présence :

Néant.

Les dividendes distribués par Tunisie Leasing et Factoring aux sociétés du groupe en 2025 au titre de l'exercice 2024

Néant.

Informations sur les engagements

	Risques encourus	% FPN
Groupe AMEN ¹	8 983	4,56%
PGH ²	4 858	2,47%
Meninx Holding ³	2 431	1,24%
COMAR ⁴	2 360	1,20%
HORCHANI Finance ⁵	39	0,02%
TOTAL	18 671	9,49%

¹ Composé des sociétés Ennakl Automobiles, Société du Pôle de Compétitivité de Sousse, Amen SICAR, Clinique El Amen Gafsa et Amen Santé SA.

² Composé des sociétés TPAP, Transpool SA et PARETEC SA.

³ Composé des sociétés OIS Agricoles, The Coffee Studios, Société Corporate Rent A Car et Société Tunisie Sécurité.

⁴ Composé des sociétés COMAR et COMAR Vie CIV.

⁵ Composé de la société Taysir Microfinance.

Dividendes distribués par TLF aux autres parties liées autres que les sociétés du groupe en 2025 au titre de l'exercice 2024

Nom ou raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote*	Dividendes en DT
PGI Holding	112 215	129 047
AMEN BANK	4 062 377	4 671 734
COMAR	2 147 118	2 469 186
PARENIN	-	-
PARTNER INVESTMENT SA	914 961	1 052 205
Meninx Holding	453 338	521 339
Founders Capital Partners	56 712	65 219
Ahmed El KARM	-	-
Karim BEN YEDDER	-	-
Rached HORCHANI	-	-
Mehdi TAMARZISTE	-	-
Ahmed BEN JEMAA	-	-
Ahmed BEN GHAZI	-	-
Amel BEN RAHAL	-	-
TOTAL	7 746 721	8 908 729

Source : TLF.

* A la date du 31/12/2024.

2.8. Dividendes

	2025	2024	2023
Capital	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Nominal	5	5	5
Montant global des dividendes	17 280 000	12 420 000	11 880 000
Dividende par action	1,600	1,150	1,100
Dividende en % du nominal	32%	23%	22%
Date de mise en paiement	22/05/2026	20/05/2025	17/05/2024

2.9. Marché des titres de l'émetteur

Les titres de capital de « Tunisie Leasing et Factoring » sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe 9 emprunts obligataires (y compris subordonnés) en cours émis par « Tunisie Leasing et Factoring » cotés sur le marché obligataire :

Emprunts obligataires	Montants en DT	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 30/06/2026
« TLF 2021 - Subordonné »	20 000 000	28/10/2026	9,80%	5 ans	4 000 000
« TLF 2022 - 1 »	40 000 000	08/04/2027	9,60%	5 ans	8 000 000
		08/04/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2022 - 2 »	40 000 000	21/10/2027	10,00%	5 ans	16 000 000
		21/10/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2023 - 1 »	40 000 000	27/04/2028	10,55%	5 ans	16 000 000
« TLF 2023-2 »	40 000 000	08/01/2029	10,70%	5 ans	21 600 000
		08/01/2029	TMM+2,5%	5 ans	2 400 000
« TLF 2024-1 »	50 000 000	17/05/2029	10,60%	5 ans	26 400 000
		17/05/2029	TMM+2,5%	5 ans	3 600 000
« TLF 2024-2 »	50 000 000	17/09/2029	10,50%	5 ans	35 200 000
		17/09/2029	TMM+2,5%	5 ans	4 800 000
« TLF 2025- 1 »	60 000 000	07/05/2030	10,00%	5 ans	48 000 000
« TLF 2025 - Subordonné »	15 000 000	07/11/2030	9,25%	5 ans	15 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	355 000 000				201 000 000

2.10. Notation de la société

En date du 10/10/2025, Fitch Ratings a amélioré la note nationale à long terme attribuée à « Tunisie Leasing et Factoring », la ramenant à BBB (tun), avec perspective stable. La revue effectuée par l'agence en date du 18/12/2025 maintient ladite notation.

L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à F3 (tun).

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768>

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution

3.1. Présentation de la société

La société « Tunisie Leasing » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. À compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

La dénomination de la société est passée de « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring » à la suite de l'opération de fusion absorption réalisée en 2017 de « Tunisie Leasing » de sa filiale, « Tunisie Factoring ».

Le capital social de « Tunisie Leasing et Factoring » s'élève actuellement à 54.000.000 DT divisé en 10.800.000 actions de 5 DT chacune. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

3.2. Evolution de l'activité Leasing au 31/12/2025

3.2.1. Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Leasing au 31/12/2025

	Secteur en mDT			TLF en mDT			Part de TLF (%)		
	31/12/2025*	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2025*	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2025*	31/12/2024	31/12/2023
Approbations	3 091 664	2 937 309	2 644 021	645 448	586 195	548 925	20,88%	19,96%	20,76%
Mises en forces	2 533 924	2 386 759	2 162 576	506 781	479 877	453 961	20,00%	20,11%	20,99%
Encours financier	4 464 590	4 145 381	3 785 038	882 982	830 976	766 170	19,78%	20,05%	20,24%

* Source : TLF

3.2.2. Evolution des approbations

Le montant des approbations s'élève au 31/12/2025 à 645 448 mDT contre 586 195 mDT au 31/12/2024, soit une hausse de 10,11%.

Répartition sectorielle des approbations

Répartition par secteur	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		Variation 2024/2025
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Agriculture	34 241	5,30%	29 055	4,96%	26 901	4,90%	17,85%
BTP	69 422	10,76%	71 297	12,16%	58 082	10,58%	(2,63%)
Industrie	109 323	16,94%	109 062	18,61%	98 692	17,98%	0,24%
Tourisme	157 326	24,37%	142 423	24,30%	136 000	24,78%	10,46%
Commerce et services	275 136	42,63%	234 358	39,98%	229 251	41,76%	17,40%
Approbations totales	645 448	100,00%	586 195	100,00%	548 925	100,00%	10,11%

Répartition des approbations par type d'équipement

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		En mDT
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	Variation 2024/2025
Mobiliers							
Matériel de transport lourd	122 557	18,99%	71 865	12,26%	53 613	9,77%	70,54%
Matériel de transport léger	387 078	59,97%	402 493	68,66%	382 214	69,63%	(3,83%)
Matériel de BTP	49 740	7,71%	44 711	7,63%	39 190	7,14%	11,25%
Équipement informatique	1 567	0,24%	1 014	0,17%	1 573	0,29%	54,54%
Équipement industriel	27 865	4,32%	27 000	4,61%	27 456	5,00%	3,20%
Autres	52 526	8,14%	35 689	6,09%	30 435	5,54%	47,18%
Total Mobiliers	641 333	99,36%	582 772	99,42%	534 481	97,37%	10,05%
Immobiliers							
Immeubles industriels ou commerciaux	2 811	0,44%	2 476	0,42%	10 726	1,95%	13,53%
Immeubles de bureaux	1 304	0,20%	948	0,16%	3 717	0,68%	37,55%
Total Immobiliers	4 115	0,64%	3 424	0,58%	14 443	2,63%	20,18%
Total	645 448	100,00%	586 195	100,00%	548 925	100,00%	10,11%

3.2.3. Evolution des mises en force

Les Mises en Force sont passés de 479 877 mDT au 31/12/2024 à 506 781 mDT au 31/12/2025, soit une hausse de 5,61%.

Répartition sectorielle des mises en force

Répartition par secteur	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		En mDT
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	Variation 2024/2025
Agriculture	23 423	4,62%	21 994	4,58%	21 007	4,63%	6,50%
BTP	55 965	11,04%	53 457	11,14%	43 235	9,52%	4,69%
Industrie	79 884	15,76%	86 859	18,10%	80 303	17,69%	(8,03%)
Tourisme	135 380	26,71%	121 972	25,42%	122 312	26,94%	10,99%
Commerce et services	212 130	41,86%	195 595	40,76%	187 104	41,22%	8,45%
Mises en force totales	506 781	100,00%	479 877	100,00%	453 961	100,00%	5,61%

Répartition des mises en force par type d'équipement

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		En mDT
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	Variation 2024/2025
Mobiliers							
Matériel de transport lourd	84 167	16,61%	62 784	13,08%	38 742	8,53%	34,06%
Matériel de transport léger	330 214	65,16%	339 764	70,80%	322 912	71,13%	(2,81%)
Matériel de BTP	39 401	7,77%	30 013	6,25%	29 043	6,40%	31,28%
Équipement informatique	1 416	0,28%	786	0,16%	1 550	0,34%	80,15%
Équipement industriel	14 536	2,87%	14 416	3,00%	20 674	4,55%	0,83%
Autres	34 077	6,72%	25 921	5,40%	27 106	5,97%	31,47%
Total Mobiliers	503 811	99,41%	473 684	98,71%	440 027	96,93%	6,36%
Immobiliers							
Immeubles industriels ou commerciaux	2 234	0,44%	5 360	1,12%	10 616	2,34%	(58,32%)
Immeubles de bureaux	736	0,15%	833	0,17%	3 318	0,73%	(11,64%)
Total Immobiliers	2 970	0,59%	6 193	1,29%	13 934	3,07%	(52,04%)
Total	506 781	100,00%	479 877	100,00%	453 961	100,00%	5,61%

3.2.4. Évolution des encours financiers

Les encours sont passés de 830 976 mDT au 31/12/2024 à 882 982 mDT au 31/12/2025, soit une hausse de 6,26%.

Répartition sectorielle des encours financiers

Répartition par secteur	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		Variation 2024/2025
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Agriculture	38 934	4,41%	37 887	4,56%	37 325	4,87%	2,76%
BTP	96 496	10,93%	82 826	9,97%	67 076	8,75%	16,50%
Industrie	170 330	19,29%	176 591	21,25%	168 116	21,94%	(3,55%)
Tourisme	196 658	22,27%	168 810	20,31%	135 512	17,69%	16,50%
Commerce et services	380 565	43,10%	364 861	43,91%	358 140	46,74%	4,30%
Encours total	882 982	100,00%	830 976	100,00%	766 170	100,00%	6,26%

Répartition des encours financiers par type d'équipement

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		Variation 2024/2025
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Mobiliers							
Matériel de transport lourd	122 524	13,88%	100 747	12,12%	83 593	10,91%	21,62%
Matériel de transport léger	572 104	64,79%	545 803	65,68%	488 471	63,75%	4,82%
Matériel de BTP	63 645	7,21%	52 998	6,38%	51 978	6,78%	20,09%
Équipement informatique	2 466	0,28%	2 472	0,30%	3 277	0,43%	(0,24%)
Équipement industriel	42 754	4,84%	48 115	5,79%	52 307	6,83%	(11,14%)
Autres	52 491	5,94%	49 391	5,94%	48 646	6,35%	6,28%
Total Mobiliers	855 984	96,94%	799 526	96,22%	728 272	95,05%	7,06%
Immobiliers							
Immeubles industriels ou commerciaux	9 244	1,05%	11 170	1,34%	23 533	3,07%	(17,24%)
Immeubles de bureaux	17 754	2,01%	20 280	2,44%	14 365	1,87%	(12,46%)
Total Immobiliers	26 998	3,06%	31 450	3,78%	37 898	4,95%	(14,16%)
Total	882 982	100,00%	830 976	100,00%	766 170	100,00%	6,26%

3.2.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices

Les engagements nets ont augmenté de 6,65% passant de 846 178 mDT au 31/12/2024 à 902 490 mDT au 31/12/2025.

	En DT		
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	900 495 827	847 976 344	784 778 321
Créances classées (1)*	79 464 105	79 660 155	83 928 724
Classe 2	1 049 115	2 884 525	4 016 599
Classe 3	659 006	2 792	29 554
Classe 4	77 755 984	76 772 838	79 882 571
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	979 959 930	927 636 499	868 707 045
Total brut de créances (Bilan) (3)	939 061 116	887 212 425	827 441 838
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	64 099 481	68 028 343	74 767 897
Provisions affectées	53 678 287	57 070 494	62 849 067
Produits réservés	10 421 194	10 957 849	11 918 830
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	0	0	0
Avances et acomptes reçus (6)	13 370 057	13 429 731	12 580 059
Engagements nets (2) - (4) - (5) - (6)	902 490 392	846 178 425	781 359 089
Ratio des créances classées (1)/(2)	8,11%	8,59%	9,66%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	80,66%	85,40%	89,08%

* Sans tenir compte des avances et acomptes reçus.

3.3. Evolution de l'activité Factoring au 31/12/2025

3.3.1. Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Factoring au 31/12/2025

	Secteur en mDT*			TLF en mDT			Part de TLF (%)		
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Affacturages	345 720	274 901	431 332	150 823	119 636	183 040	43,63%	43,52%	42,44%
Revenus d'affacturage	42 465	57 167	57 368	17 839	22 399	24 585	42,01%	39,18%	42,85%
Encours	293 586	223 907	357 756	120 403	90 263	135 326	41,01%	40,31%	37,83%

* Les données du secteur concernent la société Union de Factoring et les deux départements de Factoring au sein de la société Tunisie Leasing et Factoring et la société Attijari Leasing. Elles ne comportent pas les chiffres relatifs à la société Med Factor et le département factoring de l'UBCI qui ne sont pas disponibles.

3.3.2. Les contrats actifs

Le contrat est la convention par laquelle l'adhérent confie à la société de factoring la totalité ou une partie de son chiffre d'affaires sur les clients agréés.

Le volume des contrats est le potentiel d'achat que l'adhérent confie à la société de factoring.

Le volume total des contrats actifs a augmenté de 13,21% entre 2024 et 2025, passant de 331 149 mDT au 31/12/2024 à 374 904 mDT au 31/12/2025.

Répartition sectorielle du volume des contrats actifs

	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		En mDT
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	Variation
							2025 - 2024
Agroalimentaire	40 000	10,67%	15 000	4,53%	32 800	5,64%	166,67%
Commerce	206 742	55,15%	215 954	65,21%	364 330	62,65%	(4,27%)
Industrie	100 313	26,76%	85 695	25,88%	168 529	28,98%	17,06%
Services	27 850	7,43%	14 500	4,38%	15 900	2,73%	92,07%
Total	374 904	100,00%	331 149	100,00%	581 559	100,00%	13,21%

Source : TLF, Pôle Factoring

3.3.3. Les factures achetées

Il s'agit de la transmission des créances professionnelles et commerciales de l'adhérent au factor : opération d'achat de créances par le factor.

Le volume total des factures achetées a diminué de 16,93% entre 2024 et 2025, passant de 401 387 mDT au 31/12/2024 à 333 431 mDT au 31/12/2025.

Répartition des factures achetées en local/international

	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		En mDT
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	Variation
							2025 - 2024
Acheteurs locaux (avec et sans recours)	322 319	96,67%	382 523	95,30%	486 470	91,02%	(15,74%)
Avec recours	322 319	96,67%	382 523	95,30%	486 470	91,02%	(15,74%)
Sans recours	-	-	-	-	0,00%	0,00%	
Acheteurs internationaux	11 112	3,33%	18 864	4,70%	47 967	8,98%	(41,09%)
Export	11 112	3,33%	12 208	3,04%	15 245	2,85%	(8,98%)
Import	-	-	6 656	1,66%	32 722	6,12%	(100,00)
Chiffre d'affaires acheté	333 431	100,00%	401 387	100,00%	534 437	100,00%	(16,93%)

Répartition sectorielle du volume des factures achetées (Local/Export/Import)

	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		En mDT
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	Variation 2025 – 2024
Acheteurs locaux (avec et sans recours)	322 319	96,67%	382 523	95,30%	486 470	91,02%	(15,74%)
Agroalimentaire	35 173	10,55%	2 071	0,52%	34 899	6,53%	1 598,36%
Commerce et service	191 931	57,56%	258 001	64,28%	338 021	63,25%	(25,61%)
Industrie	95 215	28,56%	122 451	30,51%	113 550	21,25%	(22,24%)
Acheteurs internationaux	11 112	3,33%	18 864	4,70%	47 967	8,98%	(41,09%)
<u>Export</u>	11 112	3,33%	12 209	3,04%	15 245	2,85%	(8,99%)
Agroalimentaire	-	-	26	0,01%	-	0,00%	(100,00%)
Commerce	5 329	1,60%	6 244	1,56%	12 008	2,25%	(14,65%)
Industrie	5 783	1,73%	5 939	1,48%	3 237	0,61%	(2,63%)
Services	-	-	-	0,00%	-	0,00%	
<u>Import</u>	0,00%	0,00%	6 655	1,66%	32 722	6,12%	(100,00%)
Agroalimentaire	-	-	-	0,00%	-	0,00%	
Commerce	-	-	60	0,01%	525	0,10%	(100,00%)
Industrie	-	-	6 595	1,64%	32 197	6,02%	(100,00%)
Total	333 431	100,00%	401 387	100,00%	534 437	100,00%	(16,93%)

Source : TLF, Pôle Factoring

3.3.4. Le volume des factures financées

Il s'agit de la somme des factures achetées pour lesquelles les adhérents ont sollicité un financement.

Le volume des factures financées a diminué de 19,02% entre 2024 et 2025, passant de 316 304 mDT au 31/12/2024 à 256 139 mDT au 31/12/2025.

	En mDT			
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	Variation 2024/2025
Volume des factures financées	256 139	316 304	410 056	(19,02%)

Source : TLF, Pôle Factoring

3.3.5. L'encours de financement

L'encours de financement se définit comme étant le montant net en cours, à un moment donné, des « crédits » accordés à un adhérent sur des tirés.

Il s'agit de l'encours des factures financées, déduction faite des fonds de garantie et des garanties financières.

L'encours de financement a augmenté de 33,39% entre 2024 et 2025, passant de 90 263 mDT au 31/12/2024 à 120 403 mDT au 31/12/2025.

	En mDT			
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	Variation 2024/2025
Encours de financement	120 403	90 263	135 326	33,39%

Source : TLF, Pôle Factoring

3.3.6. Évolution des engagements sur la clientèle de l'activité Factoring

Les engagements nets de l'activité d'affacturage ont progressé de 29,31% passant de 96 069 mDT au 31/12/2024 à 124 226 mDT au 31/12/2025.

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	123 949 435	95 714 607	146 886 801
Créances classées (1)	5 435 527	3 910 762	2 892 053
Classe 2	264 366	421 688	169 839
Classe 3	97 816	-	-
Classe 4	5 073 345	3 489 074	2 722 214
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	129 384 962	99 625 369	149 778 850
Total brut de créances (Bilan) (3)	120 403 396	90 262 760	135 326 444
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	5 158 774	3 556 320	2 734 801
Provisions affectées	5 158 774	3 556 320	2 734 801
Produits réservés	-	-	-
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	-	-	-
Avances et acomptes reçus (6)	-	-	-
Engagements nets (2) - (4) - (5) - (6)	124 226 188	96 069 049	147 044 049
Ratio des créances classées (1)/(2)	4,20%	3,93%	1,93%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	94,91%	90,94%	94,56%

3.4. Indicateurs d'activité du Leasing au 30/06/2026

INDICATEURS	Deuxième Trimestre			Cumul			Année 2025 (*)
	30/06/2026 (**)	30/06/2025 (*)	Variation	30/06/2026 (**)	30/06/2025 (*)	Variation	
Approbations Mobilier	147 970	191 961	(22,92%)	314 039	329 709	(4,75%)	641 333
Agriculture	11 718	11 732	(0,11%)	19 914	16 754		34 241
Industrie	19 62	27 357	(28,25%)	48 163	51 469	18,86%	108 746
Batiments & Travaux publics	13 266	14 215	(6,68%)	31 170	28 206	6,42%	69 282
Tourisme (2)	41 367	64 232	(35,60%)	85 511	95 380	10,51%	156 962
Services & Commerce	61 990	74 425	(16,71%)	129 280	137 901	(10,35%)	272 102
Approbations Immobilier	3 579	610	486,76%	3 837	1 831	109,61%	4 115
Agriculture	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
Industrie	0	0	0,00%	0	577	(100,00%)	577
Batiments & Travaux publics	0	0	0,00%	258	140	84,64%	140
Tourisme (2)	1 950	0		1 950	364	435,71%	364
Services & Commerce	1 629	610	167,06%	1 629	750	117,21%	3 034
MONTANT TOTAL DES APPROBATIONS	151 549	192 571	(21,30%)	317 876	331 540	(4,12%)	645 448
Mises en force Mobilier	144 133	158 121	(8,85%)	259 983	237 930	9,27%	503 811
Agriculture	8 257	5 831	41,62%	14 917	9 572	55,83%	23 423
Industrie	19 671	20 619	(4,60%)	40 069	40 413	(0,85%)	79 884
Batiments & Travaux publics	7 800	12 585	(38,02%)	23 552	20 200	16,59%	55 965
Tourisme (2)	55 888	53 924	3,64%	77 703	65 523	18,59%	135 016
Services & Commerce	52 517	65 161	(19,40%)	103 742	102 221	1,49%	209 524
Mises en force Immobilier	2 135	0		2 533	504	402,78%	2 970
Agriculture	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
Industrie	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
Batiments & Travaux publics	0	0	0,00%	0	0	0,00%	0
Tourisme (2)	1 950	0		1 950	364	435,71%	364
Services & Commerce	185	0		583	140	316,73%	2 606
MONTANT TOTAL DES MISES EN FORCE	146 268	158 121	(7,50%)	262 516	238 434	10,10%	506 781
Encours Financiers du Leasing				908 046	853 376	6,41%	882 982
Encours de Financement du Factoring				125 352	101 010	24,1%	120 403
Total des Engagements Courants Leasing (a)				938 196	885 252	5,98%	900 496
Total des Engagements Courants Factoring (e)				126 379	98 338	28,52%	123 949
Total des Engagements Classés Leasing (b)				79 155	81 014	(2,29%)	79 464
Total des Engagements Classés Factoring (f)				4 917	6 944	(29,19%)	5 436
Total des Engagements Leasing (c)=(a)+(b)				1 017 351	966 266	5,29%	979 960
Total des Engagements Factoring (g)=(e)+(f)				131 296	105 282	24,71%	129 385
Ratio des Engagements Classes Leasing (d)=(b)/(c)				7,78%	8,38%		8,11%
Ratio des Engagements Classés Factoring (h)=(f)/(g)				3,74%	6,60%		4,20%
Ressources d'Emprunts				680 688	635 615	7,09%	638 192
Capitaux Propres (***)				221 177	204 261	8,28%	204 251
Revenus Bruts de Leasing (1)	146 622	136 688	7,27%	288 118	262 660	9,69%	547 485
Revenus du Leasing et du Factoring	35 430	32 733	8,24%	69 852	63 840	9,42%	132 855
Produit Net	23 570	20 417	15,44%	53 332	47 593	12,06%	84 704
Total des Charges d'Exploitation	9 808	10 173	(3,58%)	18 881	18 632	1,34%	36 208
Trésorerie Nette				403	(291)		4 803

(*) Chiffres Définitifs Audités & Actualisés

(**) Chiffres non Audités

(***) Total des Capitaux Propres sans tenir compte du résultat de la période

(2) Ce secteur représente principalement l'activité de location de voitures

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers leasing : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Encours de financement factoring : Encours financiers des contrats de factoring à la fin de la période

Total engagements leasing : Encours financiers leasing + Impayés

Total engagements factoring : Encours de financement factoring + engagement de financement donnés + engagement sous forme de B.O.

Revenus du leasing et du factoring : Intérêts sur créances du leasing + revenus du factoring + autres produits d'exploitation

Produit net : Revenus de leasing + revenus du factoring + produits des placements - charges financières - commissions encourues

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication.

Faits Saillants du 2^{ème} Trimestre 2026

- Une augmentation du cumul des mises en forces de 10,1% par rapport à la même période de 2025.
- Une augmentation du produit net de 12%.
- Un ratio d'actifs classés en amélioration continue pour les deux activités, passant de 8,11% pour le leasing et 4,2% pour le Factoring au 31/12/2025 à 7,78 % pour le leasing et 3,74% pour le Factoring au 30 juin 2026.
- Une quasi-stabilisation des charges d'exploitation.

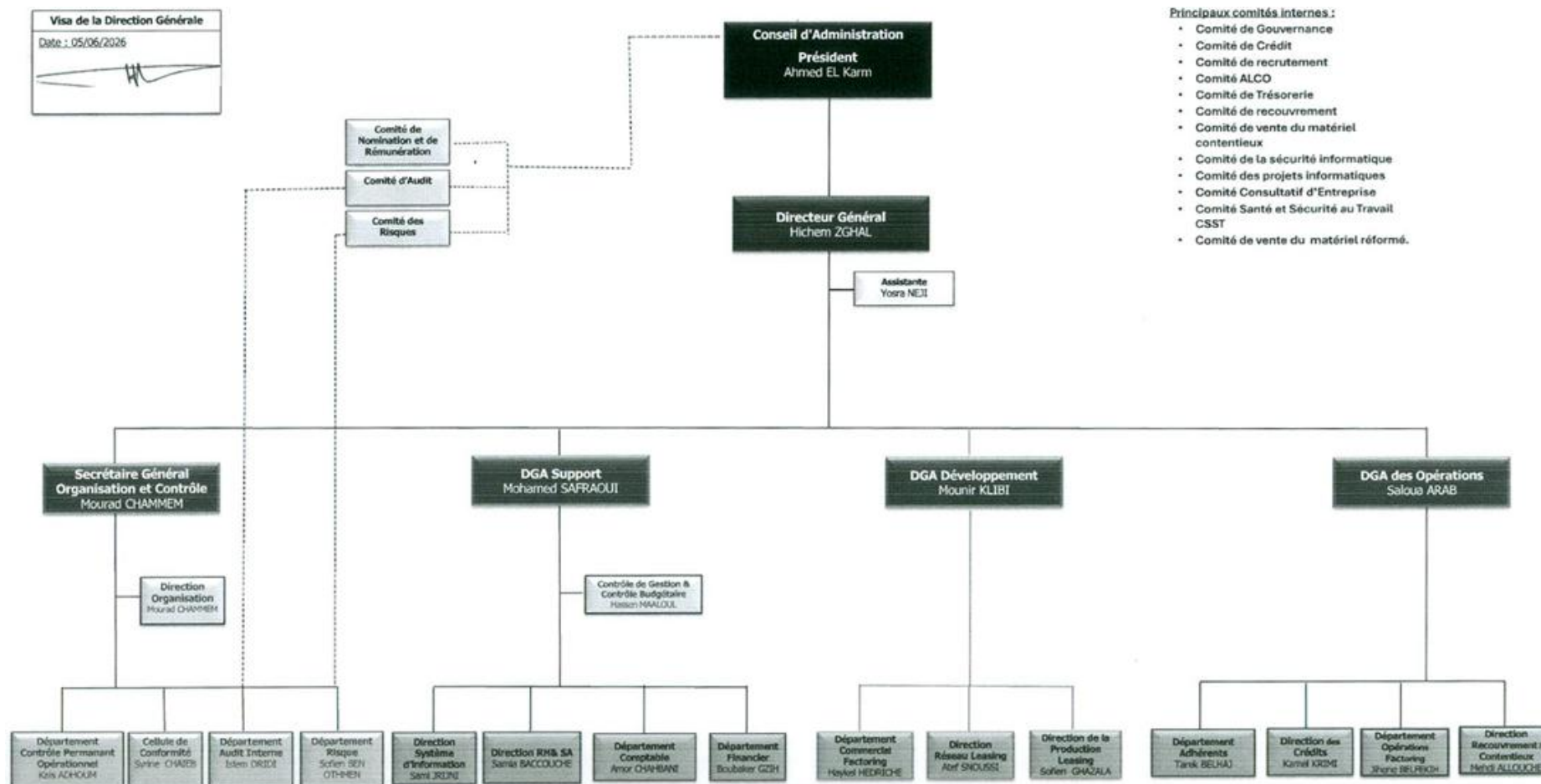
3.5. Indicateurs d'activité du Factoring au 30/06/2026

INDICATEURS	30/06/2026	30/06/2025	Variation	Année 2025
Volume des factures achetées	176 367	151 792	16,19%	333 431
Sous total des achats locaux	165 425	146 400	12,99%	322 319
Agriculture	19 464	3 876	402,16%	35 173
Industrie	52 243	47 923	9,01%	95 215
Services & Commerce	93 718	94 601	-0,93%	191 931
Sous total des achats internationaux	10 943	5 392	102,94%	11 112
Agriculture	0	0		-
Industrie	5 687	3 178	78,96%	5 783
Services & Commerce	5 255	2 214	137,37%	5 329
Volume des factures financées	125 028	119 709	4,44%	256 139
Total des Engagements Courants (a)	126 379	98 338	28,51%	123 949
Total des Engagements Classés (b)	4 917	6 944	(29,19%)	5 436
Total des Engagements (c)=(a)+(b)	131 296	105 282	24,71%	129 385
Ratio des Engagements Classés	3,74%	6,60%	(43,33%)	4,20%
Revenus du factoring	10 372	8 296	25,02%	17 839
Commissions de factoring	2 198	2 085	5,42%	4 273
Commissions de financement	8 095	6 147	31,69%	13 424
Autre commission de factoring	79,1	64	23,59%	142
Commissions encourus sur factoring	46,8	15	212,00%	29
Produits Nets d'Affacturage	10 325	8 281	24,68%	17 810

3.6. Organisation de la société

3.6.1. Organigramme

L'organigramme fonctionnel de « Tunisie Leasing et Factoring »* se présente comme suit :



* Décision du CA du 04/05/2026, Visa de la Direction Générale du 05/06/2026

La société est administrée par une Direction Générale et un Conseil d'Administration composé de membres élus par l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux statuts.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

Comités de Gouvernance

Conformément aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi qu'aux circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit et n°2021-05 portant cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, les comités spécialisés, composés de membres du Conseil d'Administration, assistent ce dernier dans l'exercice de ses missions, notamment dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Les Comités doivent, à ce titre :

- Analyser en profondeur les questions spécifiques et techniques qui relèvent de leurs attributions en vue d'éclairer les décisions de l'organe d'administration ;
- Rendre compte régulièrement à l'organe d'administration de leurs travaux ainsi que de leurs appréciations et opinions sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement dans les domaines qu'ils couvrent ;
- Informer l'organe d'administration de tout événement susceptible de porter préjudice à la solidité et la réputation de l'établissement ;
- Examiner les rapports et documents des fonctions de contrôle au sein de l'établissement ainsi que ceux émis par les commissaires aux comptes et les rapports et les notifications de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle ;
- Proposer à l'organe d'administration de charger l'organe de direction de réaliser toute mission ou enquête ;
- Et soumettre à l'organe d'administration, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels, un rapport annuel détaillé sur leurs activités.

a) Le Comité d'Audit :

Depuis l'année 2000, la société a mis en place un Comité d'Audit, placé sous l'autorité du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 29/04/2024 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

- Madame Molka SLIMANE (Présidente) ;
- Monsieur Mehrez RIAHI¹ représentant d'AMEN BANK ;
- Monsieur Wassim BEN YEDDER représentant PGI HOLDING.

Le Comité d'audit est chargé d'assister l'organe d'administration dans les domaines de l'information financière et du contrôle interne, y compris l'audit interne.

Il est notamment appelé à :

¹ Remplacé par M. Atef KHEMIRI par l'effet de la lettre de désignation de représentant permanent du 29/05/2024 émanant de AMEN BANK.

- Suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, proposer des mesures correctrices et s'assurer de leur mise en œuvre ;
- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes structures de l'établissement, par l'audit externe et par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externes ainsi que dans les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle ;
- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Définir les politiques d'audit et d'information financière ;
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement ;
- Réviser les principaux rapports de contrôle interne et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie ;
- Donner son avis au Conseil d'Administration sur le rapport annuel et les états financiers ;
- Suivre l'activité de l'organe de contrôle interne et le cas échéant, les autres organes chargés des fonctions de contrôle et donner son avis au Conseil sur la nomination du responsable de l'organe d'audit interne, sa promotion ainsi que sa rémunération ;
- Proposer la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et les auditeurs externes et donner son avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles ainsi que leurs résultats ;
- Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

b) Le Comité des Risques :

Le Conseil d'Administration du 29/04/2024 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

- Madame Amel BEN RAHAL (Présidente) ;
- Monsieur Ahmed HENTATI, représentant des petits porteurs ;
- Monsieur Lotfi HAJ KACEM représentant de COMAR Assurances.

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Il est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une politique de gestion des risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect, par l'organe de direction, de la politique d'appétence aux risques ;
- L'analyse et le suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil ;

- Le suivi de l'activité de l'organe chargé de la gestion des risques ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;
- La désignation du responsable de la fonction de gestion des risques.

Le Comité doit veiller à ce que la structure de gestion des risques soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

Le Comité recommande au Conseil des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

c) Le Comité de Nomination et de Rémunération :

Le Conseil d'Administration du 29/04/2024 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

- Monsieur Ahmed EL KARM (Président) ;
- Monsieur Wassim BEN YEDDER représentant de PGI ;
- Monsieur Lotfi HAJ KACEM représentant de COMAR Assurances.

Le Comité de Nomination et de Rémunération assiste le Conseil d'Administration pour :

- La conception de la politique de nomination et de rémunération du président du Conseil d'Administration et de ses membres, des Comités, de l'organe de direction ainsi que des responsables des fonctions clés ;
- La conception de la politique de succession des membres du Conseil d'administration, des Comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés ;
- La nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités ainsi que de l'organe de direction et des fonctions clés ;
- La conception de la méthodologie d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration et de ses Comités ;
- Établir pour la Société, la façon d'aborder les questions de gouvernance du Conseil et de définir les lignes directrices en matière de gouvernance ;
- Aider à maintenir des relations de travail efficaces entre le Conseil et le Directeur Général ;
- Le traitement des situations de conflit d'intérêt conformément à la politique de gestion des conflits d'intérêts ;
- Examiner toutes autres questions que le Comité peut juger opportunes en lien avec la nomination ou la rémunération des dirigeants ou que le Conseil d'Administration pourrait lui demander expressément d'examiner.

Direction Organisation

La Direction Organisation a pour mission de concevoir, d'actualiser et d'optimiser l'organisation de la société ainsi que ses processus opérationnels, en vue d'améliorer leur efficacité, de renforcer leur performance et de garantir leur alignement avec les orientations stratégiques de l'entreprise.

Cellule Contrôle de gestion & Contrôle budgétaire

La Cellule Contrôle de Gestion & Contrôle Budgétaire a pour mission d'accompagner la Direction Générale dans le pilotage de la performance financière et opérationnelle de la société. À ce titre, elle élabore le budget annuel en coordination avec les différentes structures, assure le suivi de son exécution, analyse les écarts entre les réalisations et les prévisions, et propose les actions correctives nécessaires.

Elle est également chargée de produire les tableaux de bord et les indicateurs de performance permettant d'éclairer la prise de décision et d'évaluer l'atteinte des objectifs stratégiques. Par son activité de suivi et d'analyse, la Cellule contribue à l'optimisation des ressources, au renforcement de la maîtrise des coûts et à l'amélioration continue de la performance de la société.

3.6.2. Le Contrôle Interne

« Tunisie Leasing et Factoring » se base sur le référentiel international COSO (Committee Of Sponsoring Organisations) pour définir et structurer son dispositif de contrôle interne. Outre l'obligation de se conformer aux dispositions légales et réglementaires en matière de contrôle interne, les principes et notions du référentiel servent de guide pour :

- Identifier les axes d'amélioration et adapter son organisation et ses méthodes aux meilleures pratiques de contrôle interne ;
- Renforcer les attentes en matière de gouvernance ;
- Clarifier les rôles de chacun des acteurs du contrôle interne.

L'organisation du Système de Contrôle Interne de « Tunisie Leasing et Factoring » repose sur cinq composantes intégrées :

1. L'environnement de contrôle,
2. L'évaluation des risques,
3. Les activités de contrôle,
4. L'information et la communication,
5. Les activités de pilotage.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, « Tunisie Leasing et Factoring » veille à ce que chacune des cinq composantes du contrôle interne et leurs principes de mise en œuvre soient mis en place et fonctionnent correctement à tous les niveaux de la société.

1. Environnement de contrôle

L'instauration d'un environnement de transparence, de rigueur et d'intégrité demeure une des priorités de la société. À cet égard, « Tunisie Leasing et Factoring » a depuis longtemps affirmé son engagement envers l'intégrité et les valeurs éthiques en mettant en place un code de déontologie et un code de gouvernance, dans le but de garantir une gestion saine et rigoureuse.

Le Conseil d'Administration, dans le cadre de sa mission, surveille la mise en place et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Dans ce cadre, les Comités de Gouvernance l'assistent dans l'accomplissement de ses missions, en particulier dans la préparation de ses décisions stratégiques et l'exercice de son rôle de supervision.

Sous la supervision du Conseil, la Direction Générale s'efforce de renforcer cet environnement de contrôle favorable en établissant les structures, les liens hiérarchiques, ainsi que les pouvoirs et responsabilités, tout en s'engageant à former des collaborateurs qualifiés.

2. Évaluation des risques

Le Comité des Risques assiste le Conseil dans la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels. A ce titre, une cartographie des principaux risques auxquels « Tunisie Leasing et Factoring » est exposée a été dressée. Elle fait l'objet d'un suivi permanent et de mises à jour périodiques validées par le Comité des Risques. Le risque opérationnel est suivi par les différentes unités de contrôle de la société. Une cartographie spécifique détaillant tous les processus métiers lui a été réservée.

3. Activités de contrôle

« Tunisie Leasing et Factoring » a mis en place des processus de contrôle pour ramener les risques à des niveaux acceptables. Ainsi, les activités de contrôle au sein de « Tunisie Leasing et Factoring » se présentent comme suit :

- Un contrôle périodique composé par l'audit interne et l'audit externe ;
- Un contrôle permanent de 2^{ème} niveau composé de :
 - Un Département de Contrôle de la Conformité et de Contrôle Permanent opérationnel ;
 - Une Cellule de Contrôle des Risques.
- Un contrôle hiérarchique (contrôle de 1er niveau), basé sur une structure documentaire (manuels de procédures, notes internes, Etc...). De plus, des autocontrôles et des contrôles réciproques, intégrés au progiciel de gestion, ont été instaurés, notamment au niveau des processus métiers.

4. Information et communication

« Tunisie Leasing et Factoring » veille à ce que des informations fiables et pertinentes soient générées et communiquées pour le bon fonctionnement des autres composantes du contrôle interne. À cet effet, une structure documentaire formalisée est mise en place, se basant sur des manuels de procédures, des notes de services et des tableaux de bords et reportings quotidiens et périodiques. En outre, le partage et la diffusion des données sont facilités par un système de messagerie électronique interne et d'un réseau local de partage.

« Tunisie Leasing et Factoring » veille également à rendre disponibles tous les moyens et informations permettant aux actionnaires, ainsi qu'au public, de prendre connaissance des aspects significatifs de son activité. Les modes de diffusion retenus doivent permettre à toutes les parties prenantes concernées d'accéder aux informations pertinentes dans des conditions équitables, en temps opportun et à un coût aussi réduit que possible.

5. Activités de pilotage

Les activités de pilotage reposent sur le système de reporting à la charge des organes de gestion et de contrôle de « Tunisie Leasing et Factoring ». Ces organes de contrôle rendent compte de leurs travaux ainsi que des faiblesses de contrôle interne relevées à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, et ce, à la Direction Générale et aux Comités de Gouvernance desquels ils dépendent. En fonction des faiblesses constatées, des plans d'action, comprenant les mesures correctives nécessaires, sont élaborés et mis en œuvre sous la supervision de la Direction Générale et des Comités.

6. Description des objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société dans le marché

Pour atteindre ses objectifs de développement et conserver sa position de leader du marché, « Tunisie Leasing et Factoring » s'appuie sur :

- Une plateforme digitale pour le développement des ventes et d'une manière générale des services à distance ;
- Un réseau commercial étendu couvrant toutes les régions ;
- Une synergie de plus en plus active avec le réseau Amen Bank ;
- Un système d'information en développement continu ;
- Des conventions de partenariat avec les principaux fournisseurs de matériels.

3.6.3. Système d'information

Le système d'information de Tunisie Leasing et Factoring est centralisé au niveau du siège. Ce système comporte 200 PC répartis entre le siège et les agences distantes. Ces agences sont connectées au siège via des liaisons sécurisées MPLS (Multi Protocol Label Switching) pour leur permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Ce système est basé sur les applications métiers du Leasing et du Factoring. Autour de ces applications, d'autres applications ont été développées telles que logiciel de recouvrement, logiciel de gestion du portefeuille contentieux,

Les principaux logiciels utilisés sont les suivants :

- Logiciel de Leasing (CASSIOPAE) : Ce progiciel cœur de métier du Leasing permet notamment :
 - La gestion des cotations financières
 - Saisie des fiches d'analyse des crédits
 - Intégration de la solution de scoring
 - Workflow du circuit de décision de crédit
 - La saisie des factures et règlements
 - La gestion des titres de crédit (édition, prélèvements automatiques...)
 - Lettrage automatique des règlements
 - Gestion électronique des documents (intégration de la solution GED dans Cassiopae).
- Logiciel de Factoring (IMX) : Permet la gestion de l'ensemble des processus métiers rattachés à l'activité d'affacturage notamment :
 - La gestion des individus PP et PM
 - La création des contrats de factoring domestique, export et import
 - La gestion des contrats avec garantie
 - La gestion des alertes via la gestion des agendas des gestionnaires
 - La gestion des instruments de paiement, leurs lettrages et le suivi de leurs sorts
 - La gestion du risque adhérent ainsi que de ses débiteurs
 - La gestion des habilitations utilisateurs
 - La génération automatique d'écritures comptables associée aux diverses opérations métier.
- Logiciel Comptable : permet la gestion de l'ensemble des aspects comptables d'une entreprise.
- Logiciel de Paie : gestion de la paie du personnel de TLF.
- Logiciel d'immobilisation propre : permet le suivi de l'immobilisation propre de TLF.
- Logiciel de recouvrement (ROC) : solution de gestion du portefeuille clients du service recouvrement. Il a pour rôle de :
 - Définir d'une manière précise le portefeuille d'un recouvreur
 - Offrir au recouvreur un agenda gérant l'ensemble des activités de relance de son portefeuille client
 - Optimiser la relance par un algorithme de priorité tenant compte de l'évolution de la situation du client
 - Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues du SI, utiles pour le traitement de la relance (Extrait de compte, Liste contrat, Type matériel loué, Garantie, Historique des relances, échéancier global futur, etc.)
 - Générer des lettres de relance (personnalisée par client ou de masse par catégorie de client)
 - Superviser l'activité du service recouvrement.
- Logiciel de contentieux (JURILEASE) : Il s'agit d'une solution de gestion du portefeuille des clients contentieux. Ce logiciel a pour rôle de :
 - Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues d'une base de données d'exploitation, utiles pour le traitement des dossiers contentieux
 - Saisir toutes les informations spécifiques au traitement du dossier par le service contentieux (avocats, huissiers, procédures contentieuses...)
 - Offrir aux exploitants des fonctionnalités, utiles pour la gestion des portefeuilles et pour le contrôle de l'avancement des dossiers
 - Tenir un agenda comportant pour chaque client tous les événements, relances... avec des dates de début, des dates de relance et des dates de fin. Cet agenda permettra à la fois de tenir l'historique des dossiers et de faciliter les relances.

- Logiciel pour la gestion de l'action commerciale (Microsoft Dynamics CRM) : ce logiciel a pour objectif de :
 - Améliorer la connaissance client
 - Rationaliser le ciblage des clients en optimisant le choix de la population à prospecter
 - Optimiser le suivi des actions commerciales par téléphone et sur le terrain et le suivi des opportunités d'affaires grâce à l'utilisation d'un agenda
 - Faciliter les actions de relance téléphonique des clients
 - Planifier et réaliser des actions de marketing
 - Pouvoir superviser les actions menées par les équipes commerciales
 - Editer des états de reporting pour rendre compte des actions menées et quantifier leur efficacité.
- Logiciel de gestion du service assurance (ASSURLEASE) : ce logiciel permet la gestion du service d'assurance ; une application logicielle a été réalisée permettant de gérer la chaîne de traitement de l'adhésion au service depuis la demande du client à la facturation et paiement de l'assureur.
- Logiciel de gestion des paiements fournisseurs (IMPRESSION CHEQUE) : application permettant l'automatisation de l'impression des chèques fournisseurs. Les principales fonctionnalités de cette solution sont :
 - Gestion des souches de chéquiers,
 - Automatisation de l'impression des chèques et oblitération des documents payés.
- Accès au système d'information de la BCT : Tunisie Leasing et Factoring dispose d'un accès permanent à la centrale des risques et des chèques impayés de la Banque Centrale de Tunisie. Il permet la consultation des engagements des clients auprès du secteur financier et leurs incidents de paiement.
- TLF Net : Ce projet consiste à mettre en place une plateforme digitale pour la digitalisation du parcours client. Cette plateforme sera disponible site web www.tlfnct.com.tn ou à partir d'application sur les smartphones et les tablettes.

Cette solution vise à offrir à nos clients et prospects la possibilité d'effectuer à distance plusieurs opérations d'avant-vente, de vente et d'après-vente. Les opérations suivantes sont disponibles sur la plateforme :

- Inscription sur la plateforme
- Création et suivi d'une demande de financement
- Consultation du compte client (la liste des demandes de financement, la liste des contrats, extrait de compte client, ...)
- Demande d'un duplicata de facture, demande de cession d'un contrat, demande de rééchelonnement, ...

Par ailleurs, il est à mentionner que, dans leur rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2025, les commissaires aux comptes ont relevé certaines faiblesses et insuffisances au niveau du système d'information, dont notamment :

- Certaines valeurs de biens mobiliers ont été remises à zéro bien que la période depuis l'entrée en contentieux des contrats n'ait pas dépassé les douze mois.

3.7. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, Tunisie Leasing et Factoring « TLF » est confrontée aux risques suivants :

➤ Le risque de crédit :

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

L'octroi des crédits se fait selon un schéma délégataire qui prévoit plusieurs instances de décisions en fonction de la nature du financement et des montants de l'exposition.

Les instances de décision sont :

- Chef de bureau ;
- Chef d'agence ;
- Chef du Service Crédit ;
- Directeur de Crédit ;
- Comité de Crédit.

Les décisions de crédit sont précédées d'une analyse des risques par l'équipe d'analystes et selon une méthodologie arrêtée en fonction de la nature du financement demandé.

Pour l'activité factoring, une étude sur la solvabilité de l'adhérent et l'évaluation des risques est établie annuellement à la date d'anniversaire du contrat. Cette étude est précédée par une visite obligatoire de l'outil de production de l'adhérent.

Conformément à sa politique générale, la société TLF se doit de respecter les règles suivantes :

- L'exposition sur un client y compris ses filiales ne doit pas dépasser 25% des fonds propres nets de la société.
- Les engagements pris sur un débiteur ou un groupe de débiteurs ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets après pondération par les risques assurés (garanties imputables).
- La société s'efforcera de répartir ses engagements sur différents secteurs d'activité de façon à bien répartir ses risques et de diversifier autant que possible sa clientèle.

La société a lancé aussi, avec un cabinet consultant, un projet de refonte des anciens modèles (notation des contreparties et score) et la mise en place de nouveaux modèles d'IFRS 9.

Ce projet a été achevé et la société est actuellement à la recherche d'un outil informatique dans ce sens afin de déployer les modèles.

Toutefois, dans leur rapport destiné à la Banque Centrale de Tunisie, arrêté au 31/12/2025, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

« Conformément à l'article 7 de la circulaire BCT n° 91-24, un rapport d'audit externe doit être exigé par l'établissement, aux entreprises :

- **ayant auprès d'elle des risques dépassant 10% de ses fonds propres nets,**
- **dont les engagements auprès du système financier dépassent 5 millions de dinars.**

Par ailleurs, une notation récente attribuée par une agence de notation doit être fournie par les clients non cotés en Bourse et dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt-cinq (25) millions de dinars.

Nous avons constaté que TLF ne dispose pas des états financiers pour toutes les relations visées par l'article 7 ci-dessus mentionné.

TLF n'a pas exigé une notation récente pour ses clients non cotés en Bourse et dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars. »

➤ **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société « Tunisie Leasing et Factoring » est un établissement financier non bancaire, le risque de marché auquel elle fait face est lié aux fluctuations des prix sur les titres de transactions et de placement.

Notons que les risques liés au financement en devises sont couverts par un mécanisme approprié (Fonds de Péréquation de Change).

Quant au risque de change inhérent d'un dossier d'importation (leasing) ou de l'activité internationale (factoring), c'est le client qui supporte ce risque de par son contrat avec la société.

➤ **Le risque global de taux d'intérêt :**

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Pour financer son activité de leasing, certaines ressources de la société sont indexées au taux du marché monétaire (TMM), ce qui engendre un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Pour faire face à ce risque, « Tunisie Leasing et Factoring » a privilégié les lignes de refinancement à taux fixe tels que les emprunts obligataires et les ressources étrangères.

Le refinancement ainsi que le financement de l'activité Factoring se faisant quasi-exclusivement par des lignes à taux variable. Ainsi, la société n'est pas exposée au risque global de taux d'intérêt sur cette activité.

Il est à noter que la société effectue périodiquement des stress test pour anticiper l'impact d'une variation importante du taux de marché monétaire sur la rentabilité de la société.

➤ **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

La gestion du risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier chez « Tunisie Leasing et Factoring » à travers la mesure de ce risque mensuellement et sa présentation devant le comité de gestion Actif-Passif de la société selon une fréquence trimestrielle.

La politique de diversification des ressources et le fait que « Tunisie Leasing et Factoring » soit adossée au Groupe Amen lui a permis de se prémunir contre les risques d'assèchement de ses liquidités.

➤ **Le risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Pour l'activité « Leasing », le service recouvrement se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement. Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux.

Quant à l'activité « Factoring », le service recouvrement et le service crédit se chargent du suivi des impayés et des actions de recouvrement. Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux.

➤ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuable à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

La gestion du risque opérationnel au sein de « Tunisie Leasing et Factoring » repose sur quatre axes :

- Le risque de pertes provenant de Processus Internes ;
- Le risque de pertes provenant des Ressources Humaines ;
- Le risque de pertes provenant du Système Informatique ;
- Le risque de pertes provenant d'Événements Externes.

« Tunisie Leasing et Factoring » a mis en place avec l'assistance d'un opérateur spécialisé un plan de continuité d'activité (PCA) qui vise à assurer, selon divers scénarii de crises (y compris face à des changements extrêmes), le maintien des prestations de services essentielles de l'établissement d'une façon temporaire selon un mode progressif, puis la reprise complète de l'activité. Ce plan comprend deux parties :

- Un Plan de Continuité Opérationnel (PCO) ;
- Un Plan de Continuité Informatique (PCI).

➤ **Risque de Blanchiment d'argent et de Financement du terrorisme :**

Conformément à l'article 54 de la circulaire n°2017-08, le dispositif de contrôle interne pour la gestion du risque de Blanchiment d'Argent et de Financement du Terrorisme (LAB & FT) prévu par la législation et la réglementation en vigueur, a été l'objet d'un examen des Commissaires Aux Comptes.

Par ailleurs, il est à signaler que, dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2025, les commissaires aux comptes ont relevé certaines insuffisances liées au dispositif de gestion du risque de blanchiment d'argent et financement du terrorisme mis en place par la société, à savoir :

- **Les fiches KYC de l'activité Factoring méritent d'être mise à jour ;**
- **Certains individus inscrits sur la liste nationale des personnes et organisations terroristes ne figurent pas dans la base de données de l'application « Vneurone » ;**
- **Le correspondant CTAF et son suppléant n'ont pas le grade de directeur.**

➤ **Risques juridiques :**

- Le Conseil d'Administration de la société « TLF » a autorisé à posteriori une convention soumise à son autorisation préalable et ce, contrairement aux dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
- La société « TLF » détient des participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital d'une société qui n'exerce pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

➤ **Risque fiscal :**

La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'Administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'Administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'Administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'Administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

A ce jour, le jugement définitif de la Cour d'appel n'est pas encore prononcé.

La société indique dans ses réponses qu'elle a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement pour un montant de 400 KDT.

- Risque fiscal lié à la société filiale « MLA » :

Au cours de l'exercice 2023, la société MLA a fait l'objet d'une vérification fiscale portant sur les exercices 2019 à 2022.

S'agissant de l'exercice 2019, MLA a reçu, le 28 décembre 2023, une notification de redressement d'un montant global de 363 MDZD, pénalités comprises. La société a contesté l'ensemble des chefs de redressement par une réponse adressée à l'Administration fiscale le 3 février 2024.

Par ailleurs, le 18 décembre 2024, MLA a reçu une pré-notification de redressement relative aux exercices 2020, 2021 et 2022, pour un montant total de 105 800 KDZD, pénalités incluses. Au 31 décembre 2024, une provision représentant 25 % de ce montant, soit 26 450 KDZD, a été comptabilisée au titre des risques jugés probables. Pour le solde, la société estimait, au regard des éléments de défense dont elle disposait, avoir de solides arguments lui permettant d'obtenir une issue favorable.

À la date du présent document, la procédure de vérification fiscale portant sur les exercices 2019 à 2022 est définitivement clôturée. La clôture est intervenue le 12 mai 2026, après acquittement des droits résultant des notifications définitives relatives à l'ensemble des exercices contrôlés.

Les notifications initiales de redressement représentaient un montant cumulé de près de 500 millions de DZD. À l'issue de la procédure, les démarches de défense engagées par MLA ont permis de ramener le montant définitif des droits mis à sa charge à 28,1 millions de DZD, traduisant l'efficacité des arguments présentés tout au long du contrôle.

En outre, les négociations menées avec l'Administration fiscale ont abouti à l'obtention d'un dégrèvement de 95 % des pénalités de retard. Les 5 % restant ont été acquittés dans le cadre du règlement définitif du dossier.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants définitivement mis à la charge de MLA ainsi que les dates de clôture des différentes phases de la procédure :

Exercice	Droits (DZD)	Pénalités (DZD)	Date de clôture
2019	17 801 422	239 018	08/05/2025
2020, 2021 et 2022	10 321 995	127 433	12/05/2026
Total	28 123 417	366 451	

3.8. Dépendance de l'émetteur

3.8.1. Dépendance de l'émetteur au 31/12/2025

La dépendance de Tunisie Leasing et Factoring s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018.

Article 50 :

- **Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets**

Aux termes de l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Libellé	Montant (KDT)
Fonds propres nets	196 701
Total risques encourus > 5%	30 329
Rapport dégagé	15,42%

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élèvent à 30 329 KDT, représentant 15,42% des fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 3 fois desdits fonds propres au 31/12/2025.

→ Limite : 3 fois les Fonds Propres Nets = 590 103 KDT.

Nom client	Risques Encourus	% FPN
Tunisie Location Longue Duree	19 143	9,73%
SOCIETE CHAABENE & CIE	11 186	5,69%
TOTAL	30 329	15,42%

- **Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets**

Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

→ Limite : 1,5 fois les Fonds Propres Nets = 295 051 KDT.

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31/12/2025.

L'article 50 est respecté.

Article 51 :

- **Risques encourus sur un même bénéficiaire**

Aux termes de l'article 51 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 05 juin 2018, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

→ Limite : 25% des Fonds Propres Nets = 49 175 KDT.

À ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31/12/2025.

L'article 51 est respecté.

Article 52 :

- **Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement au sens de l'article 43 de la loi 2016-48**

Aux termes de l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Sur la base des informations communiquées par la société, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 31/12/2025, à **40 788 KDT** représentant ainsi **20,74%** des fonds propres nets de la société.

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31/12/2025.

L'article 52 est respecté.

Article 9 :

- **Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets**

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018, les fonds propres nets de la société doivent représenter à fin décembre 2025 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin décembre 2025 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève au 31 décembre 2025 à **196 701 KDT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **157 866 KDT** à la même date.

Le montant des risques encourus pondérés, tel qu'il ressort de l'application des articles 10 et 11 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 05 juin 2018, s'élève à **1 210 051 KDT**.

Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent au 31 décembre 2025 **16,26%** des risques encourus pondérés contre **15,79%** au 31 décembre 2024 et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à **13,05%** contre **12,83%** en au 31 décembre 2024.

L'article 9 est respecté.

3.9. Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage, en dehors des affaires contentieuses relatives à l'activité courante de la société, n'est à signaler.

3.10. Politique sociale et effectif

3.10.1. Evolution de l'effectif

En 2025, l'effectif théorique de TLF a évolué de 16% depuis 2024, atteignant 212 personnes.

Le Taux d'encadrement (Catégorie direction et encadrement) est passé de 93% en 2021 à 82% du total effectif en 2025.

La catégorie du personnel de direction a augmenté à une moyenne de 3% entre 2021 et 2025 par l'effet des promotions de grades.

La catégorie des non-cadres (Exécution et service) a augmenté à une moyenne de 31% entre 2021 et 2025 suite au recrutement du personnel de service qui était employé par les entreprises sous-traitantes. Cette catégorie est passée de 7% en 2021 à 18% du total effectif en 2025.

Catégories	2025		2024		2023	
Personnel de direction *	88	42%	88	48%	83	46%
Personnel d'Encadrement**	86	41%	82	45%	84	47%
Personnel d'Exécution	6	3%	11	6%	11	6%
Personnel de Service	32	15%	2	1%	2	1%
Total Effectif Actif	212	100%	183	100%	180	100%
Taux d'encadrement	82,08%		92,90%		92,78%	

* à partir du grade fondé de pouvoir

** à partir du grade rédacteur à chef de service principal

3.10.2. Principes généraux de la politique de rémunération et d'intéressement au sein de TLF

1 - Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de ses Comités

Le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut allouer à un ou plusieurs Administrateurs une rémunération additionnelle au titre de missions spécifiques qui lui seront attribuées.

La participation aux Comités de Gouvernance donne droit à une rémunération supplémentaire fixée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

2- Rémunération des membres de la Direction Générale

Le Comité de Nomination et de Rémunération (CNR) arrête les éléments relatifs à la fixation de la rémunération des membres de la Direction Générale. A ce titre, il se base sur des critères qualitatifs et quantitatifs pour la détermination de la part variable de cette rémunération, tout en veillant à la cohérence de ces critères aussi bien avec l'évaluation faite annuellement de leurs performances qu'avec la stratégie de la Société.

3- Rémunération des premiers responsables des fonctions clés et du personnel de la société

Le CNR arrête les éléments relatifs à la fixation de la rémunération des premiers responsables des fonctions clés sur proposition du Directeur Général.

La rémunération comporte une partie fixe et une partie variable.

La rémunération fixe est arrêtée en fonction des pratiques du marché pour des profils similaires et de l'inflation.

La rémunération variable est arrêtée en fonction :

- des performances globales de la société ;
- des performances du département de chaque responsable mesurée sur la base d'indicateurs spécifiques à chaque département ;
- de la qualité de gestion du responsable de son département et de la maîtrise des risques y afférent.

La rémunération du personnel doit respecter les termes de la convention sectorielle des banques et des établissements financiers.

Par ailleurs, « TLF » rémunère ses employés de manière équitable et transparente, en tenant compte de leur niveau de responsabilité, de leur performance et de leur contribution aux objectifs de l'entreprise. Elle leur offre également des avantages sociaux attractifs, tels que plusieurs formes de crédits, une assurance maladie, des tickets restaurant, un régime de retraite complémentaire, un fonds social pour l'octroi de primes spéciales à l'occasion de certains événements ou pour le soutien du personnel face à des situations difficiles.

« TLF » accorde également à l'ensemble de son personnel un intéressement annuel dont le montant global est indexé sur le résultat de la société et le montant par salarié est indexé sur ses performances individuelles et celles de son département.

3.10.3. Formation et perfectionnement des collaborateurs

Formation	2025	2024	2023
Nombre d'actions	30	46	45
Nombre de participants	160	165	146
Taux de participation	90%	92%	82%
Total jours de formation/an	208	409	1023
Dont actions sur la santé, bien être et la sécurité au travail	24	91	248
Dont actions sur la RSE	13	42	-
Nbre de jours de formation moyen/employé	1,2	2,5	7

Les dépenses engagées au titre de la formation pour l'exercice 2025 s'élèvent à 85 KDT.

3.11. Politique d'investissement

Se référer au paragraphe « 6.4.1.7. L'investissement propre » figurant au niveau de la page 187 du présent Document De Référence.

3.12. Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
✓ Pionnier dans le métier du leasing avec une expérience de 40 ans dans le domaine. ✓ Leader du marché du leasing avec une part de 19,78% en termes d'encours au 31/12/2025. ✓ Groupe diversifié et une forte présence dans tous les domaines de la finance (le leasing, le factoring, le capital-investissement, la location longue durée). ✓ Résultats performants de la filiale algérienne et de la filiale spécialisée dans la location longue durée. ✓ Un système de gestion des risques moderne et à la pointe.	✓ Difficultés de la branche africaine (Alios) pénalisant la qualité du portefeuille à l'échelle du groupe.
Opportunités	Menaces
✓ Reprise des investissements d'infrastructure à moyen terme, qui devraient profiter aux sociétés de leasing.	✓ Environnement de taux haussier. ✓ Concurrence de plus en plus rude sur le marché avec des répercussions sur les marges. ✓ Marché local arrivé à maturité.

Chapitre 4- Patrimoine, Situation financière, Résultat

4.1. Etats financiers individuels comparés arrêtés au 31/12/2025

4.1.1. Bilans individuels comparés au 31 décembre

En DT

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	5 140 704	15 739 046	9 957 038
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	4	853 884 838	800 246 345	735 156 717
Acheteurs factorés	5	150 822 771	119 636 066	183 040 241
Portefeuille titre commercial	6	169 289	49 668 003	32 685 000
Portefeuille d'investissements	7	93 343 216	82 364 009	64 627 384
Valeurs Immobilisées	8	8 983 217	9 469 223	9 528 921
Autres actifs	9	7 618 709	21 733 286	7 716 642
TOTAL DES ACTIFS		1 119 962 744	1 098 855 978	1 042 711 943
PASSIFS				
Concours bancaires	10	337 905	10 799	840 474
Emprunts et dettes rattachées	11	659 154 291	666 905 613	611 661 216
Dettes envers la clientèle	12	22 056 165	22 545 111	21 325 356
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	36 676 078	34 027 555	51 546 526
Fournisseurs et comptes rattachés	13	115 063 773	119 313 586	110 803 309
Autres passifs	14	48 208 099	39 359 999	42 745 749
TOTAL DES PASSIFS		881 496 311	882 162 663	838 922 630
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves		48 081 446	43 103 302	42 960 215
Résultats reportés		102 170 013	94 771 082	82 514 289
Résultat de la période		34 214 974	24 818 931	24 314 809
Total des capitaux propres	15	238 466 433	216 693 315	203 789 313
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 119 962 744	1 098 855 978	1 042 711 943

4.1.2. Etat des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

En DT

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
ENGAGEMENTS DONNES		148 330 901	97 531 496	177 961 001
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	4	40 898 814	40 424 074	41 265 207
Engagements donnés en faveur des banques		86 420 000	36 000 000	82 740 000
Engagements sur autres titres	42	10 862 568	10 690 346	37 807 099
Engagements donnés sur l'activité du Factoring		10 149 519	10 417 076	16 148 695
ENGAGEMENTS RECUS		268 254 787	246 326 868	294 811 361
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)		5 808 845	6 378 845	10 719 754
Intérêt à échoir sur contrats actifs	4	152 167 228	144 493 536	149 043 283
Garanties et engagements de financement reçus des banques		2 800 000	9 318 044	9 318 044
Autres garanties reçues		497 124	957 389	607 154
Garanties reçues des adhérents		106 981 590	85 179 054	125 123 126
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		186 800 000	190 667 000	172 033 333
Emprunts obtenus non encore encaissés		186 800 000	190 667 000	172 033 333

4.1.3. Etats de résultats comparés au 31 décembre

En DT

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	112 834 732	106 213 500	99 624 260
Revenu du factoring	17	17 838 876	22 399 214	24 585 090
Intérêts et charges assimilées	19	(64 691 240)	(64 703 248)	(57 963 165)
Commissions encourues	20	(28 984)	(36 800)	(34 160)
Produits des placements	21	16 569 622	8 658 784	6 520 853
Autres Produits d'exploitation	18	2 181 065	2 382 160	2 538 475
Produit net		84 704 071	74 913 610	75 271 353
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(26 190 474)	(23 150 789)	(21 857 861)
Autres charges d'exploitation	23	(8 482 098)	(9 463 469)	(8 128 476)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(1 535 397)	(1 495 717)	(1 636 535)
Total des charges d'exploitation		(36 207 969)	(34 109 975)	(31 622 872)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		48 496 102	40 803 635	43 648 481
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(4 251 761)	(334 633)	460 369
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	4 961 479	(592 081)	(775 311)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(1 916 049)	830 321	(3 882 486)
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 289 771	40 707 242	39 451 053
Autres gains ordinaires	28	8 599 732	556 437	462 903
Autres pertes ordinaires		(138)	(1 329)	(20 221)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		55 889 365	41 262 350	39 893 735
Impôt sur les bénéfices	29	(18 061 993)	(13 702 849)	(12 680 521)
Autre contribution	29	(1 806 199)	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		36 021 173	27 559 501	27 213 214
Eléments extraordinaires	29	(1 806 199)	(2 740 570)	(2 898 405)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		34 214 974	24 818 931	24 314 809
Résultat par action		3,168	2,298	2,251

4.1.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

En DT

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	30	662 359 673	614 306 422	575 612 889
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(594 872 797)	(551 780 737)	(492 231 654)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	30S	244 852 859	385 596 246	424 127 496
Financement des adhérents	30S	(256 139 028)	(316 304 202)	(410 055 815)
Encaissements provenant des crédits à court terme	11	57 057 359	54 096 929	101 223 892
Remboursements des crédits à court terme	11	(43 288 965)	(81 334 425)	(99 159 010)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(33 652 277)	(31 540 348)	(29 722 921)
Intérêts payés	33	(66 090 592)	(61 428 528)	(60 080 037)
Impôts et taxes payés	34	(31 208 508)	(33 325 371)	(21 192 238)
Autres flux de trésorerie	35	89 612 281	(4 937 398)	37 490 199
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		28 630 005	(26 651 412)	26 012 801
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(1 072 391)	(1 512 294)	(1 530 004)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	23 000	149 157	334 179
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(6 011 000)	(33 192 207)	(6 724 625)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	509 373	667 950
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(7 060 391)	(34 045 971)	(7 252 500)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	39	(12 417 295)	(11 877 298)	(9 180 000)
Encaissements provenant des emprunts	11	220 876 000	322 000 000	224 504 750
Remboursements d'emprunts	11	(240 953 767)	(241 113 636)	(232 637 958)
Flux liés au financement à court terme		-	(1 700 000)	700 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(32 495 062)	67 309 066	(16 613 208)
Variation de trésorerie		(10 925 448)	6 611 683	2 147 093
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	40	15 728 247	9 116 564	6 969 471
Trésorerie à la clôture de l'exercice	40	4 802 799	15 728 247	9 116 564

4.2. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2025

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)

<u>Apport net</u>	DT	<u>5.320.975</u>
-------------------	----	------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1er janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés	(109 962 625)

<u>Apport net</u>	DT	<u>25 258 793</u>
-------------------	----	-------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du coût historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision
A appliquer par classe

. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants

- Le contrat est au contentieux depuis plus de douze mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2018 à 2025 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMgi(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n TMgi(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Groupe de contreparties	Δg_i
- Agriculture	6,75%
- Industrie mécanique et électrique	2.75%
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	2.75%
- Industrie pharmaceutique	0.50%
- Autres Industries	3.50%
- Entreprise de BTP	6.25%
- Tourisme y compris les Agences de voyage	7.75%
- Promotion immobilière	6.75%
- Commerce	3.25%
- Santé	1.00%
- Télécommunication	0.75%
- Autres Services y compris Location de voiture	4.25%

- 4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Les provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.
Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TPM_{gi}(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Elle se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement, ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).
Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2025 sont celles des années 2014 à 2018 et qui sont arrivées à maturité.
- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = \text{Engagements 0 et 1 } g_i \times (TMM_{gi} + \Delta g_i) \times TPM_{gi}$$

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi. 2-4-4 Provision Additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêt des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 31/12/2025 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2018 à 2025 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMgi(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n TMgi(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 115 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie). Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées. D'ailleurs, l'activité d'affacturage n'a jamais eu recours aux mécanismes de report mis en place par la BCT en 2020 et 2021.

Compte tenu de ce qui précède, la démarche de calcul des provisions collectives n'est pas applicable aux spécificités de l'activité d'affacturage et encore moins les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 qui ne sont

pas adaptés aux créances du factoring. Tunisie Leasing et Factoring a procédé aux calculs sans majoration de taux de migration sus-indiqués.

- 4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Ce taux a été calculé sur la période de 2018 – 2025 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TPgi = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n TPgi(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

- 5- Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = \text{Engagements 0 et 1 gi} \times TMMgi \times TPMgi$$

- 6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

2-6 Comptabilisation des revenus de leasing

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de la rubrique intérêts de crédit-bail figurant au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par TLF d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Banques	5 070 487	15 686 924
- Caisses	70 217	52 122
Total	5 140 704	15 739 046

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Encours financiers	872 482 399	818 220 012
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	10 499 341	12 755 639
- Impayés	56 079 376	56 236 775
- Intérêts Constatés d'avance	(4 508 492)	(4 274 710)
Total brut	934 552 624	882 937 716
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(22 143 726)	(24 181 495)
- Provisions collectives	(14 896 888)	(12 776 329)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(31 544 723)	(32 899 143)
- Produits réservés	(12 082 449)	(12 834 404)
Total des provisions	(80 667 786)	(82 691 371)
Soldes nets	853 884 838	800 246 345

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Encours financiers nets		
Solde au début de la période	794 017 827	728 698 118
<u>Additions de la période</u>		
- Investissements	504 441 013	478 594 631
- Relocations	832 475	2 081 015
<u>Retraits de la période</u>		
- Remboursement des créances échues	(438 111 319)	(396 927 861)
- Remboursement des créances anticipées	(12 609 807)	(15 538 743)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(2 023 300)	(1 892 134)
- Relocations	(522 973)	(1 511 014)
<u>Provisions de La période</u>		
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(3 332 452)	(4 729 619)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(2 120 559)	(2 022 122)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	5 370 221	7 265 556
Solde fin de la période	845 941 126	794 017 827

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Agriculture	38 933 695	37 887 157
Bâtiments TP	96 496 252	82 825 757
Industrie		
Agro-alimentaire	47 869 689	45 573 115
Chimie	22 362 449	24 814 272
Energie	65 741	107 720
Textile	11 202 940	12 557 884
Mines	111 236	246 293
Autres industries	88 718 176	93 292 189
Tourisme		
Hôtellerie	9 145 966	4 158 446
Agences de voyage	20 028 554	13 525 887
Location de voiture	159 022 568	141 995 697
Autres Tourisme	8 459 967	9 130 444
Commerce et service		
Commerce	195 073 783	190 491 786
Transport	67 259 342	51 662 233
Audio-visuel	192 884	194 887
Professions libérales	40 036 893	42 605 629
Autres Services	78 001 605	79 906 255
Total	882 981 740	830 975 651

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Matériel de transport léger	418 388 514	405 840 040
Matériel de transport léger Utilitaire	153 714 835	139 963 397
Matériel de transport lourd	122 524 201	100 747 396
Matériel BTP	63 645 305	52 997 637
Equipement industriel	42 753 641	48 114 648
Equipement informatique	2 466 029	2 471 800
Autres	52 491 287	49 391 096
Sous total	855 983 812	799 526 014
Immeubles de bureaux	9 243 796	11 169 998
Immeubles industriels ou commerciaux	17 754 132	20 279 639
Total	882 981 740	830 975 651

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Paielements minimaux sur contrats actifs	995 256 163	932 755 651
A recevoir dans moins d'1an	427 021 821	396 494 450
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	564 498 934	531 033 586
A recevoir dans plus de 5 ans	3 735 408	5 227 615
Produits financiers non acquis	152 167 228	144 493 536
Encours contrats actifs (1)	843 088 935	788 262 115
Encours à recevoir dans moins d'1an	345 771 318	318 585 968
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	492 692 398	463 476 624
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	4 625 219	6 199 523
Créances en cours (2)	10 499 341	12 755 639
Créances échues (3)	8 784 000	7 821 567
Contrats suspendus (contentieux) (4)	20 609 464	22 136 330
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	882 981 740	830 975 651

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Clients ordinaires		
- Impayés : Clients ordinaires	14 753 633	14 357 865
<u>Montant brut</u>	<u>14 753 633</u>	<u>14 357 865</u>
A déduire :		
- Provisions : Clients ordinaires	(777 046)	(1 442 407)
- Produits réservés	(2 337 931)	(3 086 818)
<u>Montant net</u>	<u>11 638 656</u>	<u>9 828 640</u>
Clients litigieux		
- Impayés : Clients litigieux	41 325 743	41 878 910
<u>Montant brut</u>	<u>41 325 743</u>	<u>41 878 910</u>
A déduire :		
- Provisions : Clients litigieux	(30 767 677)	(31 456 735)
- Produits réservés : Clients litigieux	(9 744 518)	(9 747 587)
<u>Montant net</u>	<u>813 548</u>	<u>674 588</u>
Solde créances de leasing : Impayés	12 452 204	10 503 228

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2025

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	800 277 749	47 044 220	847 821	495 305	34 316 645	882 981 740
Impayés	4 638 992	8 010 490	201 294	163 701	43 064 901	56 079 376
Avances et acomptes reçus (*)	(11 140 164)	(2 775)	(293)	-	(2 226 825)	(13 370 057)
ENCOURS GLOBAL	793 776 577	55 051 935	1 048 822	659 006	75 154 721	925 691 059
ENGAGEMENTS HORS BILAN	40 029 024	495 352	-	-	374 438	40 898 814
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,11%	0,07%	7,93%	
			8,11%			
TOTAL ENGAGEMENTS	833 805 601	55 547 287	1 048 822	659 006	75 529 159	966 589 873
Produits réservés	-	-	47 118	84 772	10 289 304	10 421 194
Provisions affectées sur les impayés	-	-	44 118	11 900	31 488 705	31 544 723
Provisions affectées sur les encours	-	-	3 038	-	22 130 526	22 133 564
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	94 274	96 672	63 908 534	64 099 481
ENGAGEMENTS NETS	833 805 601	55 547 287	954 548	562 334	11 620 625	902 490 392
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			8,99%	14,67%	82,19%	
			80.66%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2025 à 8,11% contre 8,59% au 31 décembre 2024

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 31 décembre 2025 à 80,66% contre 85,40% au 31 décembre 2024. Les radiations de créances (couvertes à 100%) génèrent une baisse mécanique du taux de couverture.

La baisse du taux de couverture des actifs non performants, passant de 85,40 % à fin décembre 2024 à 80,66 % en 2025, résulte en partie de la radiation des créances jugées irrécouvrables et qui sont couvertes totalement par les provisions et agios réservés. Aussi, cette baisse s'explique par le fait que TLF détient des garanties assez importantes sur les clients migrés en 2025, vers la classe B4.

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Comptes des acheteurs locaux	156 083 338	122 841 159
Comptes des acheteurs export	996 136	1 449 156
Sous total (A)	157 079 474	124 290 315
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(5 158 774)	(3 556 320)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 097 741)	(1 097 741)
Provisions sur compte acheteurs	(188)	(188)
Montant net	150 822 771	119 636 066
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie (FDG Domestique)	14 781 549	11 850 477
Disponible locaux	16 551 802	17 866 896
Financement par B.O.	4 681 000	3 435 000
Disponible export	464 003	687 099
FDG comptes en devise	197 724	188 083
Sous total (B)	36 676 078	34 027 555
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	120 403 396	90 262 760

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée Au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	112 108 734	2 520 223	253 317	97 816	5 073 345	120 053 435
Export	349 961	-	-	-	-	349 961
ENCOURS ENGAGEMENTS	112 458 695	2 520 223	253 317	97 816	5 073 345	120 403 396
Engagements de financement donnés	4 100 638	188 879	11 049	-	-	4 300 566
Engagement sous forme de B.O.	4 614 000	67 000	-	-	-	4 681 000
Total Engagements hors bilan	8 714 638	255 879	11 049	-	-	8 981 566
Total Engagements par classe	121 173 333	2 776 102	264 366	97 816	5 073 345	129 384 962
Taux des engagements non performants (1)			4,20%			
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	36 521	48 908	5 073 345	5 158 774
TOTAL PROVISIONS AFFECTEES	-	-	36 521	48 908	5 073 345	5 158 774
TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES	1 097 741					1 097 741
Taux de couverture des engagements non performants (2)			13,81%	50,00%	100,00%	
			94,91%			

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2025 à 4,20% contre 3,93% au 31 décembre 2024

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 31 décembre 2025 à 94,91% contre 90,94% au 31 décembre 2024.

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
-Titres SICAV	28 984	19 972
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificats de dépôt	-	49 500 000
Total brut	667 704	50 158 692
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(498 415)	(490 689)
Total net	169 289	49 668 003

Les titres de placement s'analysent au 31 décembre 2025 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net	% détention
-Tunisie Sicav	185	128,135	128,135	23 705	-	23 705	
- Amen Sicav	50	105,600	105,600	5 279	-	5 279	
-POULINA G H	8 640	8,443	8,056	69 600	-	69 600	0,005%
-BH	4 714	10,341	14,658	69 100	20 352	48 748	0,010%
-Les Ciments de Bizerte	43 480	0,505	11,500	500 020	478 062	21 958	0,099%
Total				667 704	498 415	169 289	

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Titres de participation	86 313 721	86 303 721
Titres immobilisés	20 305 500	14 305 500
Montant brut	106 619 221	100 609 221
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(75)	(75)
Montant libéré	106 619 146	100 609 146
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(13 175 430)	(18 144 637)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(100 500)	(100 500)
Montant net	93 343 216	82 364 009

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2024			
Titres de participation	86 303 721	86 303 646	75
Additions de la période			
- TUNISIE LLD	10 000	10 000	
Solde au 31 décembre 2025	86 313 721	86 313 646	75

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
Solde au 31 décembre 2024		
Titres immobilisés	14 305 500	14 305 500
Additions de la période		
- TUNIS DEVELOPPEMENT SICAR (TDS)	4 000 000	4 000 000
- FCPR IKLAA	2 000 000	2 000 000
Solde au 31 décembre 2025	20 305 500	20 305 500

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2025 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 976	100,000	5,795	173 698			2003/2010/2023/2025	99,92%
Total Entreprises liées				173 698	-	11 462 155		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Participations	220	10,000	10,000	2 200			1997/2023	59,14%
Maghreb Leasing Algerie	2 091 069	18,300	25,822	53 994 907			2006/2009/2019/2024	32,17%
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		11 381 352	2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		80 803	2006/2017	4,87%
Total Entreprises associées				73 393 331	-	11 462 155		
<u>Autres</u>								
Amen Santé	132 624	9,000	9,000	1 193 616		711 318	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,000	10,609	1 856 500			2009/2016	4,92%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	-
FCPR Tuninvest Croissance	19 209	100,000	100,000	1 920 900	-		2013	11,48%
Ennakl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		-	2012	1,30%
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	100,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Assurances COMAR VIE CIV	61 234	42,466	42,466	2 600 366		1 001 957	2016/2022/2023	7,00%
STLV	2	100,000	100,000	200	-	75	2019/2022	-
Total Autres				12 746 692	-	75	1 713 275	
Total Titres de participation				86 313 721	-	75	13 175 430	

La société TLF détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société Tunisie LLD depuis 2003. Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme connexe au Leasing (Leasing Opérationnel).

La société TLF détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société « STIF », qui est en cours de liquidation et dont l'achèvement est prévu au second semestre 2026.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2025

comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société TPAP	220 000	10,000	10,000	2 200 000			2022	1,80%
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2022"				6 000 000			2023	
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2023"				6 000 000			2024	
* TUNIS DEVELOPPEMENT SICAR (TDS)				4 000 000			2025	
* FCPR IKLAA	2 000	1 000,000	1 000,000	2 000 000			2025	
				20 305 500	-	100 500		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABEAU DES VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2025

(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	11963 653	60 242	68 832	-	12 092 727	11640 133	185 595	-	11825 728	266 999
Logiciels en cours		-	109 814	(68 832)	-	40 982	-	-	-	-	40 982
TOTAUX		11 963 653	170 056	-	-	12 133 709	11 640 133	185 595	-	11 825 728	307 981

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 197 320	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-	-	-	7 505 493	4 578 423	375 275	-	4 953 698	2 551 795
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	3 541 441	374 600	-	15 001	3 801 040	1 002 082	494 397	92 001	1 404 478	2 396 562
Mobilier de bureau	10%	1 032 610	25 559	-	-	1 058 169	863 555	36 878	-	900 433	157 736
Matériel informatique	33%	2 894 771	115 127	-	-	3 010 898	2 529 272	210 622	-	2 739 894	271 004
Installations générales	10%	4 010 841	386 049	-	-	4 396 890	3 063 441	232 630	-	3 296 071	1 100 819
TOTAUX		21 213 146	902 335	-	115 001	22 000 480	12 067 443	1 349 802	92 001	13 325 244	8 675 236

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	33 176 799	1 072 391	-	115 001	34 134 189	23 707 576	1 535 397	92 001	25 150 972	8 983 217
-----------------------------------	-------------------	------------------	----------	----------------	-------------------	-------------------	------------------	---------------	-------------------	------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

La rubrique « Logiciels en cours » englobent les avances accordées aux fournisseurs des solutions informatiques en cours de développement.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Frais d'émission des emprunts	1 912 856	1 955 454
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	157 251	242 740
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	120 276	110 000
- Prêts au personnel	714 189	858 307
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	231 695	228 034
- Dépôts et cautionnements versés	756 223	762 497
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	454 046	465 064
- Compte courant Tunisie LLD	4 443	42 108
- TLG Finance	117 245	77 762
- Adhérents, contrats résiliés	21 490	21 490
- Autres comptes débiteurs	2 153 550	17 347 873
- Produits à recevoir des tiers	1 166 945	1 217 810
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 713	195 713
- Compte d'attente	846 993	751 766
- Charges constatées d'avance	614 047	404 032
Total brut	9 466 962	24 680 650
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(130 387)	(165 767)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(37 544)	(37 544)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(214 381)	(214 381)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(21 490)	(21 490)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(435 575)	(446 647)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(813 255)	(1 865 914)
Total net	7 618 709	21 733 286

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 31 décembre 2025
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	10 864 077	1037 375	11901452	8 908 623	1079 974	9 988 597	1912 856
TOTAUX		10 864 077	1 037 375	11 901 452	8 908 623	1 079 974	9 988 597	1 912 856

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Banques, découverts	337 905	10 799
Total	337 905	10 799

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Emprunts		
- Banques locales	277 716 375	285 379 516
- Banques étrangères	68 195 380	70 871 925
- Emprunts obligataires	263 425 000	273 163 080
- Crédit à court terme	355 556	587 162
- Lignes d'avance	28 500 000	14 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u>638 192 311</u>	<u>644 501 683</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 475 207	3 314 140
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 458 037	1 799 070
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	16 028 736	17 290 720
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>20 961 980</u>	<u>22 403 930</u>
Total	659 154 291	666 905 613

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES	285 379 516	129 000 000	136 663 141	277 716 375	162 196 009	115 520 366
AMEN BANK	35 750 000	10 000 000	11 500 000	34 250 000	23 250 000	11 000 000
ATB	833 333	-	833 333	-	-	-
AL BARAKA BANK	25 833 333	-	12 333 333	13 500 000	4 500 000	9 000 000
ABC	-	10 000 000	-	10 000 000	6 700 000	3 300 000
ATTIJARI BANK	33 666 667	-	10 000 000	23 666 667	15 666 667	8 000 000
BIAT	95 194 445	25 000 000	34 306 777	85 887 668	55 665 858	30 221 810
BH	17 770 623	-	5 054 730	12 715 893	7 480 471	5 235 422
BT	12 000 004	20 000 000	4 289 480	27 710 524	20 552 620	7 157 904
CITI BANK	20 000 000	57 000 000	46 600 000	30 400 000	-	30 400 000
STB	750 000	-	750 000	-	-	-
BTL	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
QNB	19 333 333	-	4 000 000	15 333 333	11 333 333	4 000 000
UBCI	-	7 000 000	276 324	6 723 676	5 551 232	1 172 444
BH FACTO	5 285 078	-	1 077 292	4 207 786	3 040 149	1 167 637
BTE FACTO	3 467 965	-	1 210 292	2 257 673	1 424 104	833 569
ATB FACTO	400 000	-	400 000	-	-	-
BT FACTO	6 094 735	-	2 031 580	4 063 155	2 031 575	2 031 580
BTL FACTO	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
LIGNES D'AVANCE & CCTERME	14 500 000	53 500 000	39 500 000	28 500 000	-	28 500 000
Ligne d'avance UIB FACTO	9 500 000	12 000 000	9 500 000	12 000 000	-	12 000 000
Ligne d'avance ATB FACTO	5 000 000	35 000 000	30 000 000	10 000 000	-	10 000 000
Ligne d'avance CITI BANK	-	6 500 000	-	6 500 000	-	6 500 000
CREDIT A COURT TERME	587 162	3 557 359	3 788 965	355 556	-	355 556
Crédit à court terme en devise BTE FACTO	587 162	3 557 359	3 788 965	355 556	-	355 556
Total emprunts Banques Locales	300 466 678	186 057 359	179 952 106	306 571 931	162 196 009	144 375 922

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
BEI	20 099 073	-	2 659 290	17 439 783	14 780 493	2 659 290
BIRD	6 277 777	-	1 444 444	4 833 333	3 388 889	1 444 444
SANAD	6 115 210	16 876 000	3 057 595	19 933 615	13 500 820	6 432 795
PROPARCO	5 220 333		5 220 333	-	-	-
FADES	3 978 532	-	994 634	2 983 899	1 989 266	994 633
SYMBIOTICS	23 004 750	-	-	23 004 750	23 004 750	-
BIO	6 176 250	-	6 176 250	-	-	-
<u>Total emprunts Banques Etrangères</u>	70 871 925	16 876 000	19 552 546	68 195 380	56 664 218	11 531 162
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	371 338 603	202 933 359	199 504 652	374 767 311	218 860 227	155 907 084
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	252 383 080	60 000 000	74 348 080	238 035 000	164 000 000	74 035 000
EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUB	20 780 000	15 000 000	10 390 000	25 390 000	12 000 000	13 390 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	273 163 080	75 000 000	84 738 080	263 425 000	176 000 000	87 425 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	644 501 683	277 933 359	284 242 732	638 192 311	394 860 227	243 332 084

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Avances et acomptes reçus des clients	13 370 057	13 429 731
- Dépôts et cautionnements reçus	8 686 108	9 115 380
Total	22 056 165	22 545 111

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	619 871	373 466
- Factures non parvenues	1 760 427	1 877 260
Sous total	2 380 298	2 250 726
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	1 738 755	2 617 403
- Effets à payer	110 707 450	114 153 427
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	56 110	110 870
- Retenues de garantie	181 160	181 160
Sous total	112 683 475	117 062 860
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	115 063 773	119 313 586

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Personnel, rémunérations dues	36 214	34 421
- Personnel, provisions pour congés payés	894 872	931 121
- Personnel, autres charges à payer	2 396 023	1 875 558
- Etat, retenues sur salaires	453 313	423 885
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	847 183	864 489
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	6 842	-
- Etat, TVA à payer	2 491 966	744 291
- Etat, impôts sur les bénéfices (Voir Note 29)	5 623 136	2 149 956
- Contribution sociale de solidarité (Voir Note 29)	1 806 199	1 370 285
- Contribution conjoncturelle (Voir Note 29)	-	1 370 285
- Autre Contribution (Voir Note 29)	1 806 199	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	58 351	55 706
- Actionnaires, dividendes à payer	31 847	29 142
- C.N.S.S	1 257 686	1 118 135
- Autres comptes créditeurs	8 860 075	9 632 146
- Diverses charges à payer	2 113 369	1 200 539
- Produits constatés d'avance	1 753 864	1 982 522
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	1 925 134	1 585 703
- Autres provisions pour risques (*)	15 845 826	13 991 815
Total	48 208 099	39 359 999

(*) La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions pour risque sur passifs éventuels (engagement sur acquisition des titres Alios pour 8.5 MDT), le reliquat au titre de risques liées à l'activité

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B)	5 400 000	5 400 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		21 482 184	16 482 184
- Subvention d'investissement	(D)	21 592	43 448
- Prime d'émission		11 296 875	11 296 875
- Boni de fusion		9 880 795	9 880 795
- Résultats reportés		102 170 013	94 771 082
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>		<u>204 251 459</u>	<u>191 874 384</u>
Résultat de la période		34 214 974	24 818 931
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(E)	<u>238 466 433</u>	<u>216 693 315</u>

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		34 214 974	24 818 931
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	3,168	2,298

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2025 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclue avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la digitalisation des diverses activités de TLF.

(E) Voir tableau des mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 31 décembre 2025

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2023	54 000 000	11 851 862	5 400 000	10 870 951	10 982 184	3 776 843	78 375	82 514 289	24 314 809	203 789 313
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2024					6 000 000			18 314 809	(24 314 809)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2024		(554 987)		(990 155)		(3 776 843)		5 321 985		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023								(11 880 000)		(11 880 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(500 000)			500 000		-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(34 928)			(34 928)
Résultat au 31 décembre 2024									24 818 931	24 818 931
Solde au 31 Décembre 2024	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 795	16 482 184	-	43 448	94 771 082	24 818 931	216 693 315
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28/04/2025								24 818 931	(24 818 931)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 28/04/2025					6 000 000	-		(6 000 000)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024								(12 420 000)		(12 420 000)
Reclassement de réserve spéciale de réinvestissement devenue libre					(1 000 000)			1 000 000		-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(21 856)			(21 856)
Résultat au 31 décembre 2025									34 214 974	34 214 974
Solde au 31 décembre 2025	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 795	21 482 184	-	21 592	102 170 013	34 214 974	238 466 433

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Intérêts conventionnels	110 326 077	102 685 210
- Intérêts intercalaires	178 577	234 270
- Intérêts de retard	2 212 869	1 705 585
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	112 717 523	104 625 065
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(991 657)	(307 924)
. Intérêts de retard	(628 647)	(1 038 523)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	636 228	1 327 349
. Intérêts de retard antérieurs	1 101 285	1 607 533
<u>Variation des produits réservés</u>	117 209	1 588 435
<u>Total des revenus de leasing</u>	112 834 732	106 213 500

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Commission de factoring	4 272 909	5 516 207
Intérêts de financement	13 423 860	16 658 231
Autres commissions de factoring	142 107	224 776
Total	17 838 876	22 399 214

La baisse des revenus de factoring avait été anticipée depuis l'année dernière et intégrée dans le budget en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les chèques dans un contexte économique déjà difficile.

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	421 291	515 944
- Commissions d'assurance	761 889	823 093
- Autres produits d'exploitation	997 885	1 043 123
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	2 181 065	2 382 160

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Intérêts des emprunts obligataires	27 352 284	26 558 342
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	31 191 223	28 736 129
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 680 714	8 151 335
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	1 079 974	1 071 804
Total des charges financières des emprunts	64 304 195	64 517 610
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(44 976)	(66 268)
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	35 561	61 119
- Pénalités fiscales et sociales	-	61 720
- Pertes de change	395 110	53 984
- Gains de change	(1 323)	(7 985)
- Autres charges financières	2 673	83 068
Total des autres charges financières	387 045	185 638
Total général	64 691 240	64 703 248

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Commissions servies export	16 809	17 048
Commissions servies apporteurs	12 175	19 752
Total	28 984	36 800

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Produits des participations	13 796 850	5 317 121
- Produits des titres Immobilisés	-	258 577
- Revenus des autres créances immobilisées	2 764 632	3 072 947
- Revenus des valeurs mobilières de placement	8 140	10 139
Total	16 569 622	8 658 784

L'augmentation de la rubrique « produit net » est principalement due à la hausse des produits des placements. Ceux-ci sont en effet passés de 8 658 784 DT en 2024 à 16 569 622 DT en 2025. Cette performance résulte des excellents résultats réalisés par la société MLA au cours de l'exercice 2024, qui ont conduit à la distribution de dividendes importants au cours de l'année 2025.

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Salaires et complément de Salaires	18 388 254	16 537 953
- Bonus	2 000 000	1 600 000
- Indemnités représentatives de frais	561 821	482 063
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	3 914 788	3 692 671
- Autres charges sociales	1 325 611	838 102
<u>Total</u>	26 190 474	23 150 789

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Achat de matières et fournitures	107 542	111 567
<u>Total des achats</u>	107 542	111 567
- Locations	220 181	207 455
- Charges locatives et de copropriété	197 081	217 070
- Entretien et réparations	534 831	741 226
- Primes d'assurances	195 564	166 202
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	946 864	938 590
<u>Total des services extérieurs</u>	2 094 521	2 270 543
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 614 415	3 079 341
- Publicités, publications, relations publiques	730 602	483 390
- Déplacements, missions et réceptions	613 736	675 473
- Frais postaux et de télécommunications	282 875	328 721
- Services bancaires et assimilés	647 309	579 440
- Transfert de charges (frais bancaires)	(53 009)	(27 288)
- Transfert de charges (frais de justice)	(14 499)	(2 613)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	4 821 429	5 116 464
- Rémunération du président du conseil d'administration	330 000	320 000
- Jetons de présence	162 240	77 760
- Autres charges d'exploitation	57 878	50 527
<u>Total des charges diverses</u>	550 118	448 287
- Impôts et taxes sur rémunérations	522 805	497 347
- T.C.L	303 309	297 539
- Droits d'enregistrement et de timbres	40 459	721 722
- Autres impôts et taxes	41 915	-
<u>Total des impôts et taxes</u>	908 488	1 516 608
<u>Total général</u>	8 482 098	9 463 469

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	8 845 755	9 134 181
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	2 224 643	1 061 377
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	2 120 558	2 022 122
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(8 172 910)	(11 449 595)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(490 602)	(239 857)
- Créances abandonnées (Leasing)	22 053	30 245
- Pertes suite à la radiation de créances	4 831 370	3 734 927
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(634 746)	(271 753)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(4 065 036)	(3 463 174)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(131 588)	-
- Encaissement sur créances radiées	(297 736)	(223 840)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	4 251 761	334 633

Au cours de l'exercice 2025, la société TLF a procédé à la radiation de créances totalement provisionnées pour un montant de 4 831 370 DT. Cette décision a été autorisée par le Conseil d'administration lors de ses réunions des 20 mai et 28 novembre 2025.

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	185 595	220 417
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	1 349 802	1 275 300
<u>Total</u>	1 535 397	1 495 717

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	913 447
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	10 248	18 870
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(2 521)	(6 906)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(4 969 206)	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(376 240)
- Pertes nettes sur cession des titres immobilisés	-	42 910
<u>Total</u>	(4 961 479)	592 081

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	112 163	37 522
- Dotations aux provisions pour risques et charges	3 998 206	250 000
- Apurement des comptes d'actifs	1 161 151	103 196
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 211 275)	(235 845)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(2 144 196)	(5 177 837)
- Pertes suite au redressement fiscal	-	4 192 643
Total	1 916 049	(830 321)

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	72 884
- Quote-part de la subvention virée au compte de résultat	21 856	34 928
- Plus value sur renonciation au droit de rachat d'actions MLA	8 300 730	-
- Produits sur assistance technique MLA	230 947	285 664
- Autres produits	46 199	162 961
Total	8 599 732	556 437

Comme il est indiqué dans la note 44 : Transactions avec les parties liées, le 1^{er} septembre 2025, un protocole d'accord a été conclu avec AMEN BANK portant sur la renonciation par TLF à l'exercice de son droit de rachat des 590 957 actions MLA objet de la convention de portage. Cette renonciation, réalisée au prix convenu entre les parties, a donné lieu à la constatation d'une plus-value de 8 301 KDT au titre de la renonciation audit droit de rachat.

Les Produits sur assistance technique MLA figurent au niveau de cette note : « Autres gains ordinaires » et non au niveau de la note 18 : « Autres produits d'exploitation » du fait qu'ils correspondent à des produits accessoires non rattachés à l'activité.

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Bénéfice comptable	55 889 365	41 262 350
<u>A réintégrer</u>		
- Dotations aux Provisions comptables	17 311 573	13 437 519
- Diverses charges non déductibles	1 928 740	5 075 915
- Provisions fiscales constituées en 2022/2021 pour affaires douteuses	16 619 957	12 552 722
<u>A déduire</u>		
- Reprises sur provisions comptables	7 551 734	5 789 922
- Dividendes	4 489 686	3 031 440
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2022/2021 pour affaires douteuses	16 619 957	12 552 722
Bénéfice fiscal avant provisions	63 088 258	50 954 422
Provisions pour créances douteuses	11 923 028	10 347 779
Provisions pour dépréciation de titres cotés	10 248	349 520
Bénéfice fiscal	51 154 982	40 257 123
Base imposable	45 154 982	34 257 123
Impôt sur les sociétés	18 061 993	13 702 849
- Acomptes provisionnels payés	(12 305 750)	(9 052 529)
- Ajustement report IS suite contrôle fiscal	-	(2 335 732)
- Retenues à la source	(133 107)	(164 632)
Impôt à payer (report)	5 623 136	2 149 956
Contribution sociale de solidarité des sociétés	1 806 199	1 370 285
Contribution conjoncturelle des sociétés	-	1 370 285
Autre Contribution	1 806 199	-

NOTE 30 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	56 236 775	61 272 081
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(56 079 376)	(56 236 775)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(13 429 731)	(12 580 059)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	13 370 057	13 429 731
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(309 502)	(570 001)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(9 115 380)	(8 745 297)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	8 686 108	9 115 380
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(4 274 710)	(3 977 095)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	4 508 492	4 274 710
- TVA collectée		101 439 387	92 365 332
- Loyers encaissés	4.0&16	548 913 709	500 071 181
- Intérêts de retard	16	2 212 869	1 705 585
- Créances virées en Pertes	24	(4 853 423)	(3 765 172)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	2 023 300	1 892 134
- Remboursements anticipés	4.0	12 609 807	15 538 743
- Produits sur Cessions anticipées	18	421 291	515 944
<u>Encaissements reçus des clients</u>		662 359 673	614 306 422

NOTE 30 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	90 262 477	135 326 161
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(120 403 113)	(90 262 477)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(1 604 417)	(1 853 849)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 943 848	1 604 417
- Financement des adhérents (TND + €)		256 139 028	316 304 202
- Produits à recevoir en début de période	9	(2 528)	2 983
- Produits à recevoir en fin de période	9	4 602	2 528
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(1 982 522)	(1 020 436)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	1 753 864	1 982 522
- Revenus du factoring	17	17 838 876	22 399 214
- Récupération frais bancaires	23	53 009	27 288
- Récupération frais de justice	23	14 499	2 613
- TVA collectée Factoring		835 236	1 081 080
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		244 852 859	385 596 246

NOTE 31 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	117 062 860	109 002 679
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(112 683 475)	(117 062 860)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(110 000)	(110 270)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	120 276	110 000
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	504 441 013	478 594 631
- TVA sur Investissements		86 042 123	81 246 557
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<u>594 872 797</u>	<u>551 780 737</u>

NOTE 32 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(242 740)	(182 910)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	157 251	242 740
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(465 064)	(352 866)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	454 046	465 064
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(404 032)	(384 607)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	614 047	404 032
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	2 250 726	1 800 630
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(2 380 298)	(2 250 726)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	34 421	39 991
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(36 214)	(34 421)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	931 121	1 096 061
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(894 872)	(931 121)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 875 558	1 726 667
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(2 396 023)	(1 875 558)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	423 885	447 636
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(453 313)	(423 885)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	864 489	801 816
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(847 183)	(864 489)
- C.N.S.S en début de période	14	1 118 135	1 157 557
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 257 686)	(1 118 135)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	1 200 539	700 807
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(2 113 369)	(1 200 539)
- Compte courant STIF en début de période	14	(45)	43 192
- Compte courant STIF en fin de période	14	1 357	45
- Prêts au personnel en début de Période	9	(1 086 341)	(1 451 668)
- Prêts au personnel en fin de période	9	945 884	1 086 341
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(781 211)	(832 205)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	774 937	781 211
- TVA, payées sur biens et services		1 571 204	1 515 238
- Charges de personnel	22	26 190 474	23 150 789
- Autres charges d'exploitation	20&23	8 511 082	9 500 269
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(908 488)	(1 516 608)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		33 652 277	31 540 348

NOTE 33 - INTERETS PAYES

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(1 955 454)	(1 934 646)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	1 912 856	1 955 454
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts début de période	11	-	(154 594)
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts en fin de période	11	-	-
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	17 290 720	12 440 986
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(16 028 736)	(17 290 720)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	3 314 140	3 117 452
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(3 475 207)	(3 314 140)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	1 799 070	3 704 558
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(1 458 037)	(1 799 070)
- Charges financières	19	64 691 240	64 703 248
<u>Intérêts payés</u>		66 090 592	61 428 528

NOTE 34 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	2 149 956	5 885 585
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(5 623 136)	(2 149 956)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	2 796 276	2 996 004
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(3 670 749)	(2 796 276)
- TVA à payer en début de période	14	744 291	1 353 628
- TVA à payer en fin de période	14	(2 491 966)	(744 291)
- TVA payées		14 720 957	10 820 650
- Impôts et taxes fournisseurs	23	908 488	1 516 608
- Impôts sur les bénéfices	30	21 674 391	16 443 419
<u>Impôts et taxes payés</u>		31 208 508	33 325 371

NOTE 35 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 220 338	1 145 745
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(1 171 547)	(1 220 338)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	17 347 828	2 729 184
- Reclassement de l'avance sur acquisitions de titres en débiteurs divers		-	13 875 465
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(2 152 193)	(17 347 828)
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	77 762	77 762
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	(117 245)	(77 762)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	42 108	19 532
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(4 443)	(42 108)
- Compte Adhérents, contrats résiliés en début de période	9	21 773	21 773
- Compte Adhérents, contrats résiliés en fin de période	9	(21 773)	(21 773)
- Comptes d'attente en début de période	9	751 766	772 861
- Comptes d'attente en fin de période	9	(846 993)	(751 766)
- Placements en titres en début de période	6	50 158 692	33 163 724
- Placements en titres en fin de période	6	(667 704)	(50 158 692)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(9 632 146)	(3 796 895)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	8 860 075	9 632 146
- Effet à recevoir en début de période	9	-	666 601
- Effet à recevoir en fin de période	9	-	-
- Subvention d'investissement en début de période	15	(43 448)	(78 375)
- Subvention d'investissement en fin de période	15	21 592	43 448
- Produits des placements	21	16 569 622	8 400 207
- Autres produits d'exploitation	18	1 759 774	1 866 216
- Autres gains ordinaires	28	8 599 732	483 553
- Autres pertes ordinaires	27&26	(1 161 289)	(4 340 078)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		89 612 281	(4 937 398)

NOTE 36 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	170 056	94 215
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	902 335	1 418 079
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		1 072 391	1 512 294

NOTE 37 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	23 000	76 273
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	-	72 884
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		23 000	149 157

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	11 000	27 192 207
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	6 000 000	6 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	-	(13 875 465)
- Reclassement de l'avance sur acquisitions de titres en débiteurs divers		-	13 875 465
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		6 011 000	33 192 207

NOTE 39 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Dividendes et tantièmes		12 420 000	11 880 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	29 142	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(31 847)	(29 142)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		12 417 295	11 877 298

NOTE 40 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Banques	3	5 070 487	15 686 924
- Caisses	3	70 217	52 122
- Banques, découverts	10	(337 905)	(10 799)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		4 802 799	15 728 247

NOTE 41– LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel. L'administration fiscale ayant formé un pourvoi en cassation courant 2018.

Au cours de 2025, nous avons reçu le jugement définitif de la Cour de cassation confirmant le montant de 77 KDT. Une lettre a été adressée à la DGE, ayant pour objet la restitution du reliquat du montant de la caution bancaire soit 33 KDT.

À ce jour, la société n'a reçu aucun retour de la part de la Direction des Grandes Entreprises.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

A ce jour, le jugement définitif de la Cour d'appel n'est pas encore prononcé.

Le montant provisionné par la société couvre largement le montant du jugement prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis et confirmé par la cour d'appel.

NOTE 42 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 31 décembre 2025 un solde de 10 863 KDT correspond aux engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

L'autorisation de la Banque Centrale de Tunisie, pour le rachat d'actions de TLG Finance auprès des autres actionnaires étrangers, n'a pas été obtenue à ce jour.

NOTE 43 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 44 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

➤ Nature de la relation entre les parties liées :

Tunisie LLD :

TLLD est une filiale de Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient directement 99,92 % du capital.

Maghreb Leasing Algérie (MLA) :

MLA est une filiale de Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient directement 32,17 % du capital.

TLG Finance :

TLG Finance est une filiale de Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient directement 33,9 % du capital.

AMEN BANK :

Amen Bank est actionnaire de Tunisie Leasing & Factoring. Elle détient plus de 37% du capital.

AMEN SICAR :

Amen Sicar et Tunisie Leasing et Factoring ont des administrateurs en commun du fait que l'Amen Bank détient 88.20% de « AMEN SICAR ».

PGI HOLDING :

Tunisie Leasing & Factoring est filiale de la société PGI HODING. Cette dernière détient d'une manière directe et indirecte plus de 40% des droits de vote.

➤ Politiques de fixation des prix entre les parties liées :

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon la méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours De l'année 2025, TLF a mis en force 89 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,92 % du capital, pour une valeur totale de 10 495 KDT.

La marge brute réalisée au 31 décembre 2025 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 672 KDT.

Au 31 décembre 2025, l'encours financier s'élève à 20 420 KDT.

Le total des dépôts de garanties affectés à des contrats s'élève à 1 704 KDT au 31 décembre 2025.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au cours l'année 2025 s'élèvent à 92 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

TLF a conclu avec MLA, le 15 décembre 2024, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2025 sont arrêtés à un montant de 69 960 €.

Les prestations facturées dans ce cadre pour l'exercice 2025 s'élèvent à 236 KDT et sont comptabilisées sous le poste « produits à recevoir ».

AMEN BANK

Au 31 décembre 2025, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 414 KDT solde débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 34 250 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 3 923 KDT.
- TLF a souscrit des certificats de dépôts auprès l'AB pour un montant total de 125 500 KD au cours 2025. Le produit de placement constaté au 31 décembre 2025 présente un solde total de 311 KDT.
- TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme des commissions suivantes facturées trimestriellement :
 - Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
 - Une commission d'intérêt 0.5% L'an sur les encours exonération faite des encours des contrats contentieux dans la limite de 4% du total des encours

Les commissions supportées par TLF au titre de l'année 2025 s'élèvent à 302 KDT. Les charges à payer au titre de la convention au 31 décembre 2025 s'élève à 180 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing et Factoring au titre de l'année 2025 s'élève à 160 KDT HT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing et Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;

- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à 1.687 KDT.

En 2024, TLF s'est substituée à l'Amen Bank et a racheté entre autres, auprès de la SFI et FMO les 590.957 actions MLA au prix de 22 176 KDT.

Le 1^{er} septembre 2025, un protocole d'accord a été conclu avec Amen Bank, ayant entraîné le dénouement définitif de la convention de portage portant sur 590 957 actions de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA). Cet accord a permis à Amen Bank d'acquérir la pleine propriété économique (usufruit) desdites actions, pour une valeur globale fixée à 22 176 KDT. Il a également conduit au changement de statut de MLA, passée d'une entreprise filiale à une entreprise associée au sein de TLF.

Sté TLG Finance

TLF a accordé, au cours des années 2021 et 2025, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, des avances en compte courant, pour respectivement 77 KDT et 39 KDT.

AMEN SICAR

1- Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2025 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2025 à 478 KDT dont 379 KDT des produits à recevoir.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2025 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2025 à 428 KDT dont 342 KDT des produits à recevoir.

B- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé les Directeurs Généraux Adjointes. Leurs rémunérations ont été fixées le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Développement)		<u>D.G.A</u> (Des opération)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
<i>Avantages à court terme</i>	401 508	-	1 085 642	33 239	472 942	7 051	517 368	18 295	149 760	149 760
<i>Indemnité départ à la retraite</i>										
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>										
Total	401 508	-	1 085 642	33 239	472 942	7 051	517 368	18 295	149 760	149 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

NOTE 45 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, Tunisie Leasing & Factoring présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1. Gouvernance des enjeux liés à la durabilité et au climat

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure la supervision globale des risques auxquels la société est exposée y compris les risques liés à la durabilité et aux changements climatiques.

Ces responsabilités s'exercent notamment à travers l'examen de la cartographie des risques, le suivi des évolutions réglementaires et l'approbation des orientations stratégiques.

À ce stade, les enjeux climatiques sont intégrés dans le dispositif global de gestion des risques. Dans une perspective de montée en maturité, la société prévoit de formaliser davantage la supervision explicite des enjeux climatiques par les organes de gouvernance.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale assure la mise en œuvre opérationnelle de ces orientations et veille à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

1.3 Rôle des comités

Un dispositif de gestion des risques (Risk Management, Conformité, Audit Interne et Comité RSE) intègre dans ses analyses les risques ESG identifiés.

Le comité RSE, composé des membres de la direction générale, du directeur RH et du responsable RSE, est en charge de la supervision des actions RSE, de l'élaboration du rapport ESG et de l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus opérationnels.

2. Stratégie et intégration des facteurs ESG

Tunisie Leasing & Factoring exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires applicables et veille à intégrer les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires. En tant qu'établissement financier spécialisé dans le leasing et le factoring, la société est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte à travers les actifs financés et les activités de ses clients.

Dans ce cadre, la société s'inscrit dans une démarche progressive visant notamment à:

- renforcer l'intégration des facteurs ESG dans ses processus de gestion des risques;
- accompagner le financement des entreprises et des investissements productifs;
- améliorer la maîtrise de l'impact environnemental de ses activités internes;

- renforcer la transparence et la qualité de son reporting extra-financier.

Afin de renforcer son dispositif global de gestion des risques, TLF a mis en place un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) visant à intégrer les facteurs ESG dans ses activités de financement.

Ce système est intégré dans les processus d'octroi et de suivi des crédits et permet notamment :

- l'identification des risques environnementaux et sociaux associés aux opérations financées
- la classification des opérations selon leur niveau de risque E&S
- l'application le cas échéant de mesures d'atténuation adaptées.

Ce dispositif contribue au renforcement de la maîtrise globale des risques et à la préservation de la qualité des actifs de la société.

Cette démarche s'inscrit également dans le contexte de l'évolution des attentes des investisseurs, des bailleurs de fonds et des autorités de régulation en matière de durabilité.

Objectifs climatiques et plan de transition

TLF n'a pas encore formalisé d'objectifs quantifiés de réduction des émissions. La société prévoit de définir progressivement :

- des indicateurs;
- des objectifs;
- un plan de transition.

Conformément à IFRS S2, la société reconnaît l'importance de l'analyse de scénarios climatiques. A ce stade, ces analyses ne sont pas encore formalisées.

L'absence actuelle d'analyse de scénarios s'explique par :

- le niveau actuel de maturité;
- la complexité méthodologique;
- la disponibilité des données.

La société prévoit leur mise en place progressive.

3. Identification des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

3.1 Risques physiques

Ces risques résultent des événements climatiques physiques tels que les inondations, les vagues de chaleur et les événements climatiques extrêmes. Ces événements peuvent affecter les actifs financés et la situation financière des clients.

3.2 Risques de transition

Ces risques concernent notamment l'évolution des réglementations environnementales, l'obsolescence de certains équipements financés et l'évolution des préférences du marché. Ces facteurs peuvent affecter la capacité de remboursement des clients et la valeur des actifs financés.

A la date de clôture, aucun impact significatif direct n'a été identifié sur le résultat, la situation financière et les flux de trésorerie. Toutefois, ces impacts pourraient évoluer à moyen et long terme.

A l'état actuel des choses, Tunisie Leasing & Factoring ne dispose pas d'informations permettant d'estimer l'impact de l'exposition de sa clientèle au MACF.

3.3 Opportunités liées à la transition énergétique

La transition énergétique peut également générer des opportunités notamment le financement de projets d'énergie renouvelable, d'équipements à haute efficacité énergétique et le développement de nouveaux segments de marché.

TLF propose des solutions de financement dédiées aux équipements photovoltaïques ainsi qu'aux véhicules électriques et hybrides en cohérence avec les évolutions du marché et la transition énergétique. Ces financements constituent une opportunité de diversification et de développement commercial tout en contribuant à la réduction indirecte des impacts environnementaux des activités financées. Cette orientation permet à la société de répondre aux besoins croissants de ses clients, de renforcer son positionnement auprès des partenaires financiers sensibles aux critères ESG et de soutenir la qualité et la résilience de son portefeuille à moyen et long terme.

D'un autre côté, TLF a finalisé l'installation d'une station photovoltaïque dédiée à l'autoconsommation qui permettra des économies de 15% sur la consommation électrique du siège social après sa mise en fonction prévue courant 2026.

NOTE 46 : FAITS SAILLANTS

Le 1^{er} septembre 2025, un protocole d'accord a été conclu avec Amen Bank, ayant entraîné le dénouement définitif de la convention de portage portant sur 590 957 actions de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA). Cet accord a permis à Amen Bank d'acquérir la pleine propriété économique (usufruit) desdites actions, pour une valeur globale fixée à 22 176 KDT. Il a également conduit au changement de statut de MLA, passée d'une entreprise filiale à une entreprise associée au sein de TLF.

4.3. Rapport Général des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : Fovismazars.tunisie@mazars.tn

TUNISIE LEASING & FACTORING **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** **États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2025**

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Avril 2024, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 26 mars 2026, font apparaître un total du bilan de 1.119.962.744 DT, un bénéfice net de 34.214.974 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 4.802.799 DT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des États Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élèvent au 31 décembre 2025 à 130.674 KDT et représentent 87% du total des produits d'exploitation dont 86,3% correspond aux intérêts de leasing et 13,7% relatifs aux revenus de Factoring. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total des produits d'exploitation de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing & Factoring en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Identifier les contrôles clefs et réaliser des tests pour vérifier l'application effective de ces derniers incluant des contrôles automatisés ;
- Effectuer les tests de détails de rapprochement des données comptables et des informations issues du système d'information et une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Revoir la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers 2.5 « Opérations d'affacturage » & 2.6 « comptabilisation des revenus de leasing ».

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison :

- De l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (90%) soit un montant net de provision de 853.885 KDT pour l'activité de leasing (le montant des provisions et agios réservés représentent 8,63% du total des créances) et 150.823 KDT pour l'activité de factoring (le montant des provisions représente 3,98% du total des créances) ;
- De l'importance du coût du risque associé dans le résultat de l'exercice ; et
- Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Le calcul de la provision collective conformément à la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements. Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Évaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement s'élèvent à 93.343 KDT au 31 décembre 2025 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing & Factoring et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernés ainsi que les valeurs de marchés communiqués ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2026

Les commissaires aux comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB



ECC MAZARS

Borhen CHEBBI



4.4. Rapport Spécial des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : Fovismazars.tunisie@mazars.tn

TUNISIE LEASING & FACTORING **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** **États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2025**

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring, réuni le 6 juin 2024, a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt non rémunéré en compte courant d'associé avec TLG Finance, d'un montant de 11 800 euros. Le montant a été décaissé en 2025 pour 39 KDT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025 :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring, réuni le 24 mars 2025, a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention d'assistance technique avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). Aux termes de cet accord, les honoraires annuels pour l'exercice 2025 sont fixés à 69 960 €, sur la base d'un tarif journalier de 440 €.

Les prestations facturées dans ce cadre pour l'exercice 2025 s'élèvent à 236 KDT et sont comptabilisées sous le poste « produits à recevoir ».

2. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 78 KDT.
3. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été porté en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'exercice 2025 s'élève à 160 KDT (HT).

4. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à 1.687 KDT.

En 2024, TLF s'est substituée à l'Amen Bank et a racheté entre autres, auprès de la SFI et FMO les 590.957 actions MLA au prix de 22 176 KDT.

Le 1^{er} septembre 2025, un protocole d'accord a été conclu avec AMEN BANK portant sur la renonciation par TLF à l'exercice de son droit de rachat des 590 957 actions MLA objet de la convention de portage. Cette renonciation, réalisée au prix convenu entre les parties, a donné lieu à la constatation d'une plus-value de 8 301 KDT au titre de la renonciation audit droit de rachat.

Une garantie couvrant le risque fiscal de la transaction a été fournie par TLF. Cette garantie est plafonnée à 15 % du montant de la transaction et limitée à une période de 5 ans à compter de la date de réalisation de l'opération.

5. TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme de commissions facturées trimestriellement comme suit :

- Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
- Une commission d'intérêt de 0.5% l'an sur les encours, déduction faite des encours des contrats en contentieux et ce, dans la limite de 4% du total des encours.

Les commissions supportées par TLF au titre de l'année 2025 s'élèvent à 302 KDT dont 180 KDT constatés en charges à payer.

6. Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2025 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2025 à 478 KDT dont 379 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

7. Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2025, décomptée à partir de la date de la libération du fonds s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2025 à 428 KDT dont 342 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Développement)		<u>D.G.A</u> (Des opération)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	401 508	-	1 085 642	33 239	472 942	7 051	517 368	18 295	149 760	149 760
Indemnité départ à la retraite										
Avantages postérieurs à l'emploi (*)										
Total	401 508	-	1 085 642	33 239	472 942	7 051	517 368	18 295	149 760	149 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 mars 2026

Les commissaires aux comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB



ECC MAZARS

Borhen CHEBBI



4.5. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2025

4.5.1. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles postérieures au 31/12/2025

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
M.M.B	9 498	
ML TRANSPORT	95 998	
ML INFO	44 602	
A.A. I	63 369	
CONSTRUCTIONS	0	
TOTAL	213 467	0

- M.M.B : Matériel et Mobilier de Bureau
- ML INFO : Matériel Informatique
- A.A.I : Agencement, Aménagement et Installation

4.5.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles postérieures au 31/12/2025

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
LOGICIELS INFORMATIQUES	0	0

4.5.3. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 31/12/2025

L'évolution du portefeuille d'investissement correspond aux nouvelles prises de participation diminuées des cessions réalisées durant la période.

(En dinars)

	Acquisitions	Cessions
	6 000 000	0
TOTAL	6 000 000	0

4.6. Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2025

4.6.1. Engagements financiers au 31/12/2025

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1)- Engagements donnés						
a) Garantie personnelles						
• cautionnements						
•aval						
•autres garanties						
b) Garanties réelles						
•hypothèques						
•nantissement	86 420 000	86 420 000				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisée						
e) Abandon de créances						
f) Engagement sur titre non libéré	10 862 568	10 862 568				
g) Engagement par signature	51 048 333	51 048 333				
TOTAL	148 330 901	148 330 901		0		
2 - Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnements						
•aval						
•autres garanties	110 278 714	110 278 714				
b) Garanties réelles						
•hypothèques	5 808 845	5 808 845				
•nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisée						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	152 167 228	152 167 228				
TOTAL	268 254 787	268 254 787				
3- Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé	186 800 000	186 800 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	186 800 000	186 800 000				

4.6.2. Encours des crédits émis et contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2025

4.6.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2025

Emprunts obligataires	Montants en DT	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2025
« TL 2018 Subordonné »	20 492 000	17/01/2024	10,60%	5 ans	2 390 000
		17/01/2026	11,00%	7 ans avec deux années de grâce	
		17/01/2024	TMM+2,7%	5 ans	
		17/01/2026	TMM+3%	7 ans avec deux années de grâce	
« TLF 2019 – 1 »	25 000 000	28/06/2024	11,40%	5 ans	2 035 000
		28/06/2026	11,70%	7 ans avec deux années de grâce	
		28/06/2024	TMM+2,7%	5 ans	
« TLF 2020 – Subordonné »	20 000 000	29/01/2026	10,25%	5 ans	4 000 000
« TLF 2021 – 1 »	40 000 000	15/04/2026	9,70%	5 ans	8 000 000
« TLF 2021 – Subordonné »	20 000 000	28/10/2026	9,80%	5 ans	4 000 000
« TLF 2022 – 1 »	40 000 000	08/04/2027	9,60%	5 ans	16 000 000
		08/04/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2022 – 2 »	40 000 000	21/10/2027	10,00%	5 ans	16 000 000
		21/10/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2023 – 1 »	40 000 000	27/04/2028	10,55%	5 ans	24 000 000
« TLF 2023 – 2 »	40 000 000	08/01/2029	10,70%	5 ans	28 800 000
		08/01/2029	TMM+2,5%	5 ans	3 200 000
« TLF 2024 – 1 »	50 000 000	17/05/2029	10,60%	5 ans	35 200 000
		17/05/2029	TMM+2,5%	5 ans	4 800 000
« TLF 2024 – 2 »	50 000 000	17/09/2029	10,50%	5 ans	35 200 000
		17/09/2029	TMM+2,5%	5 ans	4 800 000
« TLF 2025 – 1 »	60 000 000	07/05/2030	10,00%	5 ans	60 000 000
« TLF 2025 – Subordonné »	15 000 000	07/11/2030	9,25%	5 ans	15 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	460 492 000				263 425 000

**4.6.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring
au 31/12/2025**

- Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2025

Emprunts	Montants en DT	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2025
Al Baraka Bank 2024	12 000 000	10,46%	Semestrielle	3 ans	6 000 000
Al Baraka Bank 2024	15 000 000	10,49%	Semestrielle	3 ans	7 500 000
Attijari Bank 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	2 666 667
Attijari Bank 2024 T1	15 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	10 500 000
Attijari Bank 2024 T2	15 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	10 500 000
BIAT 2021	15 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	3 000 000
BIAT 2022	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	4,33 ans	1 666 667
BIAT 2023 T1	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	5 500 000
BIAT 2023 T2	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	5 500 000
BIAT 2023 T3	5 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	2 631 579
BIAT 2023 T4	5 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	2 631 578
BIAT 2023 T5	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	5 789 474
BIAT 2024	15 000 000	10,74%	Trimestrielle	5 ans	9 750 000
BIAT 2024	12 000 000	10,71%	Trimestrielle	5 ans	8 210 526
BIAT 2024	13 000 000	10,72%	Trimestrielle	5 ans	8 666 667
BIAT 2024	15 000 000	10,23%	Mensuelle	5 ans	11 000 000
BIAT 2025	15 000 000	9,75%	Mensuelle	4,25 ans	12 941 177
BIAT 2025	10 000 000	9,75%	Mensuelle	4,17 ans	8 600 000
Amen Bank 2022	10 000 000	TMM+2,75%	Trimestrielle	5 ans	3 500 000
Amen Bank 2023 I	10 000 000	TMM+2,75%	Trimestrielle	5 ans	5 000 000
Amen Bank 2023 II	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	3 000 000
Amen Bank 2024	15 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	10 500 000
Amen Bank 2024	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	3 750 000
Amen Bank 2025	10 000 000	TMM+2,25%	Mensuelle	5 ans	8 500 000
B.H 2020	9 471 430	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	2 706 127
B.H 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	2 500 000
B.H 2024	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	7 509 765
B.H MT3-FACTO	1 528 570	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	452 903
B.H 2024-FACTO	5 000 000	TMM+2,25	Trimestrielle	5 ans	3 754 882
B.TE-FACTO-2023 I	3 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	1 693 256
B.TE-FACTO-2023 II	1 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	564 418
BT 2023	15 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	9 000 000
BT 2025	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	4 500 000
BT 2025	8 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	7 578 947
BT 2025	7 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	6 631 577
BT FACTO 2022	2 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	800 000
BT FACTO 2022	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	2 000 000
BT FACTO 2023	3 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	1 263 156
BLT 2024	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	3 500 000
BTL FACTO 2024	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	3 500 000
QNB 2024	20 000 000	TMM+2,25%	Mensuelle	5 ans	15 333 333
UBCI 2025	7 000 000	TMM+2,1%	Trimestrielle	5 ans	6 723 676
ABC 2025	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	3 ans	10 000 000
CITI BANK	2 700 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 07/01/2026	170 jours	2 700 000
CITI BANK	2 900 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 19/01/2026	182 jours	2 900 000
CITI BANK	2 700 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 09/02/2026	179 jours	2 700 000
CITI BANK	3 100 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 27/01/2026	166 jours	3 100 000
CITI BANK	3 000 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 27/03/2026	178 jours	3 000 000
CITI BANK	800 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 17/03/2026	168 jours	800 000
CITI BANK	1 200 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 09/03/2026	160 jours	1 200 000
CITI BANK	3 700 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 27/02/2026	134 jours	3 700 000
CITI BANK	2 400 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 17/02/2026	124 jours	2 400 000
CITI BANK	400 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 17/03/2026	152 jours	400 000
CITI BANK	500 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 09/03/2026	144 jours	500 000
CITI BANK	3 200 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 17/06/2026	169 jours	3 200 000
CITI BANK	3 800 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 29/06/2026	181 jours	3 800 000
BANQUES LOCALES	429 400 000				277 716 375

- Encours des emprunts étrangers contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2025

Emprunts	Montants en DT	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2025
BEI (Crédit participatif)	1 619 000				154 398
BEI 2017-I	26 947 164	0,91%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	15 231 006
BEI 2017-II	3 634 670	1,21%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	2 054 379
BIRD 2015	6 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/07/2027	12 ans	1 333 333
BIRD 2018	7 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/01/2030	12 ans	3 500 000
SANAD FUND 2021	13 759 200	2,98%	Semestrielle jusqu'à 05/10/2026	5 ans	3 057 615
SANAD FUND 2025	16 876 000	10,25%	Semestrielle jusqu'à 05/10/2028	3 ans	16 876 000
FADES 2018	7 459 748	6,00%	Semestrielle jusqu'à 01/09/2028	10 ans	2 983 899
SYMBIOTICS 2023	23 004 750	8,96%	Semestrielle jusqu'à 03/03/2027	4 ans	23 004 750
BANQUES ETRANGERES	106 300 532				68 195 380

- Encours des crédits à court terme et Lignes d'Avance contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2025

Banques	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Durée (jours)
BTE	355 556		
CITIBANK	2 000 000	TMM+1,75%	172 jours
CITIBANK	1 500 000	TMM+1,75%	175 jours
CITIBANK	1 400 000	TMM+1,75%	175 jours
CITIBANK	500 000	TMM+1,75%	164 jours
CITIBANK	100 000	TMM+1,75%	154 jours
CITIBANK	1 000 000	TMM+1,75%	159 jours
UIB	2 500 000	TMM+1,5%	365 jours
UIB	1 000 000	TMM+1,5%	365 jours
UIB	3 000 000	TMM+1,5%	182 jours
UIB	2 500 000	TMM+1,5%	182 jours
UIB	3 000 000	TMM+1,5%	151 jours
ATB	2 500 000	TMM+1,5%	90 jours
ATB	3 000 000	TMM+1,5%	90 jours
ATB	2 000 000	TMM+1,5%	90 jours
ATB	2 500 000	TMM+1,5%	90 jours
TOTAL	28 855 556		

- Encours des certificats de dépôt émis par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2025

Néant.

4.6.3. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31/12/2025

En DT

	Produits 2025	2024	2023		Charges 2025	2024	2023		Soldes 2025	2024	2023
Revenus du leasing et du factoring	128 164 953	125 084 424	120 033 958	Charges financières nettes	64 691 240	64 703 248	57 963 165				
Intérêts de retard & intercalaire	2 391 446	1 939 855	3 118 995								
Commissions encourues	(28 984)	(36 800)	(34 160)								
Variation des agios réservés	117 209	1 588 435	1 056 397								
Autres produits d'exploitation	2 181 065	2 382 160	2 538 475								
Produits d'exploitation	132 825 689	130 958 074	126 713 665	Total des charges nettes financières	64 691 240	64 703 248	57 963 165	Marge commerciale (PNB)	68 134 449	66 254 826	68 750 500
Marge commerciale (PNB)	68 134 449	66 254 826	68 750 500	Charges de personnel	26 190 474	23 150 789	21 857 861				
Produits des placements	16 569 622	8 658 784	6 520 853	Autres charges d'exploitation	8 482 098	9 463 469	8 128 476				
Sous Total	84 704 071	74 913 610	75 271 353	Sous Total	34 672 572	32 614 258	29 986 337	Excédent Brut d'Exploitation	50 031 499	42 299 352	45 285 016
Excédent Brut d'Exploitation	50 031 499	42 299 352	45 285 016	Dotations aux amortissements	1 535 397	1 495 717	1 636 535				
Reprise sur provisions sur créances			460 369	Dotations aux provisions sur créances	4 251 761	334 633	-				
Reprise sur provisions sur titres	4 961 479			Dotations aux provisions sur titres		592 081	775 311				
Reprise sur provisions sur risques		830 321		Dotations aux provisions sur risques	1 916 049		3 882 486				
Autres produits ordinaires	8 599 732	556 437	462 903	Divers							
				Autres pertes ordinaires	138	1 329	20 221				
				Impôts sur les sociétés	18 061 993	13 702 849	12 680 521				
				Autre contribution	1 806 199						
Sous Total	63 592 710	43 686 110	46 208 288	Sous Total	27 571 537	16 126 609	18 995 074	Résultat des activités ordinaires	36 021 173	27 559 501	27 213 214
Résultat des activités ordinaires après impôts	36 021 173	27 559 501	27 213 214	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	1 806 199	2 740 570	2 898 405				
Sous Total	36 021 173	27 559 501	27 213 214	Sous total	1 806 199	2 740 570	2 898 405	Résultat net de l'exercice avant modifications	34 214 974	24 818 931	24 314 809
Résultat net avant modification comptable	34 214 974	24 818 931	24 314 809								
Effet positif de modification comptable				Effet négatif de modification comptable							
TOTAL	34 214 974	24 818 931	24 314 809					Résultat net de l'exercice après modifications comptables	34 214 974	24 818 931	24 314 809

4.6.4. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2025

											En DT
	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2023 avant affectation	54 000 000	11 851 862	5 400 000	10 870 951	10 982 184	3 776 843	78 375	82 514 289	0	24 314 809	203 789 313
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2024					6 000 000			18 314 809		(24 314 809)	-
Réintégration		(554 987)		(990 155)		(3 776 843)		5 321 985			
Réintégration réserve spéciale de réinvestissement					(500 000)			500 000			
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023 provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs								(5 321 985)			(5 321 985)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023 provenant des résultats reportés postérieurs à 2013								(6 558 015)			(6 558 015)
Solde au 31 décembre 2023 après affectation	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 796	16 482 184	0	78 375	94 771 083	0	0	191 909 313
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(34 928)				(34 928)
Résultat au 31 décembre 2024										24 818 931	24 818 931
Solde au 31 décembre 2024 avant affectation	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 795	16 482 184	0	43 448	94 771 082	0	24 818 931	216 693 315
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28/04/2025					6 000 000			18 818 931		(24 818 931)	
Réintégration réserve spéciale de réinvestissement					(1 000 000)			1 000 000			
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024 provenant des résultats reportés								(12 420 000)			(12 420 000)
Solde au 31 décembre 2024 après affectation	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 795	21 482 184	0	43 448	102 170 013	0	0	204 273 315
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(21 856)				(21 856)
Résultat au 31 décembre 2025										34 214 974	34 214 974
Solde au 31 décembre 2025 avant affectation	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 795	21 482 184	0	21 592	102 170 013	0	34 214 974	238 466 433
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28/04/2026					6 000 000			28 214 974		(34 214 974)	-
Réintégration réserve spéciale de réinvestissement											
Dividendes versés sur le bénéfice de 2025 provenant des résultats reportés								(17 280 000)			(17 280 000)
Solde au 31 décembre 2025 après affectation	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 795	27 482 184	0	21 592	113 104 987	0	0	221 186 433

4.6.5. Affectation des résultats des trois derniers exercices

Désignation (en Dinars)	En DT		
	2025	2024	2023
Bénéfice net	34 214 974	24 818 931	24 314 809
+ Report à nouveau	102 170 013	94 771 082	82 514 289
+ Réintégration prime d'émission	-	-	5 321 985
- Effet modification comptable	-	-	-
= Total	136 384 987	119 590 012	112 151 083
- Réserve légale	0	0	0
= Solde	136 384 987	119 590 012	112 151 083
- Réserve spéciale de réinvestissement	6 000 000	6 000 000	6 000 000
+ Reprise sur réserve spéciale de réinvestissement	0	1 000 000	500 000
= Bénéfice disponible	130 384 987	114 590 012	106 651 083
- Dividendes	17 280 000	12 420 000	11 880 000
= Résultat reporté	113 104 987	102 170 012	94 771 083

4.6.6. Evolution du revenu de leasing et factoring et du résultat d'exploitation

Désignation (en Dinars)	En DT		
	2025	2024	2023
Revenus de leasing et factoring	130 673 608	128 612 714	124 209 350
Produit net	84 704 071	74 913 610	75 271 353
Résultat d'exploitation	47 289 771	40 707 242	39 451 053
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Revenus par action	12,099	11,909	11,501
Produit net par action	7,843	6,936	6,970
Résultat d'exploitation par action	4,379	3,769	3,653

4.6.7. Evolution du résultat net

Désignation (en Dinars)	En DT		
	2025	2024	2023
Résultat des activités ordinaires avant impôt	55 889 365	41 262 350	39 893 735
Résultat net d'impôt	34 214 974	24 818 931	24 314 809
Résultat consolidé avant impôt	37 105 937	89 804 838	63 391 779
Résultat consolidé net d'impôt	24 201 124	37 470 534	28 217 472
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat des activités ordinaires avant impôt par action	5,175	3,821	3,694
Résultat net d'impôt par action	3,168	2,298	2,251
Bénéfice consolidé par action avant impôt	3,436	8,315	5,87
Bénéfice consolidé par action net d'impôt	2,241	3,469	2,613
Résultat des activités ordinaires avant impôt / Capital social	103,50%	76,41%	73,88%
Résultat net d'impôt / Capital social	63,36%	45,96%	45,03%

4.6.8. Evolution de la marge brute d'autofinancement

Désignation (en Dinars)	En DT		
	2025	2024	2023
Résultat net de l'exercice	34 214 974	24 818 931	24 314 809
Dotation aux amortissements	1 535 397	1 495 717	1 636 535
Dotations nettes aux provisions	1 206 331	96 393	4 197 428
Marge brute d'autofinancement	36 956 702	26 411 041	30 148 772

4.6.9. Evolution des dividendes

Désignation	En DT		
	2025	2024	2023
Résultat Net en DT	34 214 974	24 818 931	24 314 809
Montant global des dividendes en DT	17 280 000	12 420 000	11 880 000
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Dividende par action	1,600	1,150	1,100
% du nominal	32%	23%	22%
Date de mise en paiement	22/05/2026	20/05/2025	17/05/2024

4.6.10. Indicateurs de gestion et ratios du Leasing

En mDT

Indicateurs de gestion	2025	2024	2023
Résultat net avant modification comptable (1)	34 215	24 819	24 315
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	947 397	932 278	832 469
Engagement (2) (Bilan et Hors bilan) *	979 960	927 636	868 707
Fonds propres (avant résultat net) (3) (hors modifications comptables)	204 251	191 874	179 475
Capitaux propres avant affectation	238 466	216 693	203 789
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	853 885	800 246	735 157
Créance classées (4) *	79 464	79 660	83 929
Total provisions et agios réservés (5)	64 099	68 028	74 768
Emprunts et ressources spéciales (6)	659 492	666 916	612 502
Dettes envers la clientèle	22 056	22 545	21 325
Total bilan	1 119 963	1 098 856	1 042 712
Charges de personnel	26 190	23 151	21 858
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotations aux amortissements des valeurs immobilisées) (7)	36 208	34 110	31 623
Intérêts et produits assimilés de leasing	112 835	106 214	99 624
Charges financières (8)	64 691	64 703	57 963
Produits nets	84 704	74 914	75 271
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres / Engagements (3)/(2)	20,84%	20,68%	20,66%
Taux de créance classées (4)/(2) *	8,11%	8,59%	9,66%
Ratio de couverture de créances classées (5)/(4) **	80,66%	85,40%	89,08%
Créances classées/Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	8,39%	8,54%	10,08%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT ***	16,26%	15,79%	17,53%
Ratio de gestion			
Charges de personnel/ produits nets	30,92%	30,90%	29,04%
Produits nets/ Capitaux propres avant affectation	35,52%	34,57%	36,94%
Coefficient d'exploitation (Total des charges d'exploitation/Produits nets)	42,75%	45,53%	42,01%
Ratio de structure			
Total des capitaux propres avant résultat/ Total bilan	18,24%	17,46%	17,21%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	58,89%	60,69%	58,74%
Créances sur clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	76,24%	72,83%	70,50%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/Créances sur clientèle, opérations de leasing	79,82%	86,16%	86,22%
Ratio de rentabilité			
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat net)	16,75%	12,94%	13,55%
ROA (Résultat net/ Total bilan)	3,06%	2,26%	2,33%
Résultat net/ Produits nets	40,39%	33,13%	32,30%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	13,21%	13,27%	13,55%
Produits nets/ Total bilan	7,56%	6,82%	7,22%

* Il s'agit du rapport entre les créances classées du bilan et du hors bilan (sans tenir compte des avances et acomptes reçus) et le total des engagements du bilan et du hors bilan (sans tenir compte des avances et acomptes reçus)

** Ce ratio tient compte des créances classées avant avances et acomptes reçus

*** Tel que modifié par la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4.6.11. Indicateurs de gestion et ratios du Factoring

En mDT

INDICATEURS	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Contrats actifs	374 904	331 149	581 559
Volume des factures achetées	333 431	401 387	534 437
Volume des factures financées	256 139	316 304	410 056
Acheteurs factorés	150 823	119 636	183 040
Revenus du factoring	17 839	22 399	24 585
Commissions encourues sur factoring	29	37	34
Total des Engagements Courants (a)	123 949	95 715	146 887
Total des Engagements Classés (b)	5 436	3 911	2 892
Total des Engagements (c)=(a)+(b)	129 385	99 625	149 779
Ratio des Engagements Classés (d)=(b)/(c)	4,20%	3,93%	1,93%
RATIOS	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Acheteurs factorés/Total bilan	13,47%	10,89%	17,55%
Commissions encourues/Revenus de factoring	0,16%	0,17%	0,14%
Revenus du factoring/Acheteurs factorés	11,83%	18,72%	13,43%

4.7. Etats financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025

4.7.1. Bilan consolidé au 31/12/2025

		En DT	
	<u>Notes</u>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	5	7 450 710	201 328 223
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	833 464 414	1 957 886 358
Acheteurs factorés	7	150 822 771	119 636 066
Portefeuille titre commercial	8	7 606 921	55 324 554
Portefeuille d'investissements	8	32 575 813	24 104 175
Titres mis en équivalence	8	78 341 487	3 272 499
Valeurs Immobilisées	9	71 219 231	238 040 622
Actifs d'impôts différés	10	6 951 719	14 205 910
Autres actifs	11	9 905 088	88 143 541
TOTAL DES ACTIFS		1 198 338 154	2 701 941 948
PASSIFS			
Concours bancaires	12	337 906	37 716 942
Emprunts et dettes rattachées	13	683 126 124	1 653 024 102
Dettes envers la clientèle	14	20 338 273	138 630 292
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	36 676 078	34 027 555
Fournisseurs et comptes rattachés		115 691 004	212 139 867
Passifs d'impôts différés	10	2 983 605	8 149 874
Autres passifs	15	49 424 319	141 616 747
TOTAL DES PASSIFS		908 577 309	2 225 305 379
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves consolidées		211 537 229	197 719 213
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		265 537 229	251 719 213
Résultat consolidé		24 201 124	37 470 534
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	16	289 738 353	289 189 747
INTERETS MINORITAIRES	17	22 492	187 446 822
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES		289 760 845	476 636 569
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 198 338 154	2 701 941 948

Les variations importantes des postes du bilan par rapport à l'exercice précédent s'expliquent par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA, TLG Finance et Alios Finance. La méthode retenue auparavant était celle de l'intégration globale, alors qu'en 2025, la méthode appliquée est celle de la mise en équivalence.

4.7.2. Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2025

	En DT	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ENGAGEMENTS DONNES	148 330 901	219 296 256
Engagements de financement en faveur de la clientèle	51 048 333	172 605 910
Engagements donnés en faveur des banques (*)	86 420 000	36 000 000
Engagements sur titres	10 862 568	10 690 346
ENGAGEMENTS RECUS	256 208 917	307 675 020
Garanties reçues	497 124	7 336 234
Intérêt à échoir sur contrats actifs	148 730 203	215 159 732
Garanties reçues des adhérents	106 981 590	85 179 054
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	186 800 000	370 819 091
Emprunts obtenus non encore encaissés	186 800 000	370 819 091

(*) cette rubrique correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques

Les variations importantes des postes de l'état des engagements hors bilan par rapport à l'exercice précédent s'expliquent par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA, TLG Finance et Alios Finance. La méthode retenue auparavant était celle de l'intégration globale, alors qu'en 2025, la méthode appliquée est celle de la mise en équivalence.

4.7.3. Etat de résultat consolidé au 31/12/2025

En DT

	<u>Notes</u>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de crédit-bail	18	111 168 440	264 695 759
Revenus du factoring	19	17 809 892	22 362 414
Revenu des opérations de location longue durée		30 691 985	73 157 475
Autres Produits d'exploitation		2 181 065	2 382 160
Produits des placements		3 514 301	3 980 778
Total des produits d'exploitation		165 365 683	366 578 586
Coût des opérations de location longue durée		(17 070 930)	(40 359 466)
Intérêts et charges assimilées	20	(67 602 973)	(130 782 779)
Produit net		80 691 780	195 436 341
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		(27 697 412)	(54 660 015)
Autres charges d'exploitation		(9 150 947)	(36 733 223)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(1 659 316)	(7 281 421)
Total des charges d'exploitation		(38 507 675)	(98 674 659)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		42 184 105	96 761 682
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(4 274 775)	(13 112 086)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	(1 084 095)	1 621 390
RESULTAT D'EXPLOITATION		36 825 235	85 270 985
Autres gains ordinaires		301 019	4 689 963
Autres pertes ordinaires		(20 317)	(156 111)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES		37 105 937	89 804 838
Impôts différés		(2 769 355)	(645 383)
Impôts exigibles		(22 711 761)	(34 811 742)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		11 624 821	54 347 713
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	12 580 316	668 549
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		24 205 137	55 016 262
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(4 013)	(17 545 728)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		24 201 124	37 470 534
Résultat par action		2,241	3,469

Les variations importantes des postes de l'état de résultat par rapport à l'exercice précédent s'expliquent par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA, TLG Finance et Alios Finance. La méthode retenue auparavant était celle de l'intégration globale, alors qu'en 2025, la méthode appliquée est celle de la mise en équivalence.

4.7.4. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2025

En DT

	<u>Notes</u>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	689 300 646	1 151 496 827
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	244 852 859	385 596 246
Financement des adhérents	24	(256 139 028)	(316 304 202)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(33 652 277)	(31 586 664)
Intérêts payés		(66 090 592)	(84 499 444)
Impôts et taxes payés		(31 208 508)	(88 366 367)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	25	(594 583 673)	(930 631 108)
Autres flux de trésorerie		65 661 234	(120 404 786)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		18 140 661	(34 699 498)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(8 979 584)	(33 761 573)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	7 398 108	5 686 782
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	28	(6 011 000)	(33 205 255)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	29	1 419 314	567 731
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(6 173 162)	(60 712 315)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	30	(12 419 935)	(18 502 980)
Encaissements provenant des emprunts	13	220 876 000	585 648 000
Remboursements d'emprunts	13	(241 809 322)	(370 038 566)
Flux liés au financement à court terme		10 860 684	28 590 496
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(22 492 573)	225 696 950
Effets du changement des méthodes de consolidation		(145 973 403)	-
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	699 678
Variation de trésorerie		(156 498 477)	130 984 816
Trésorerie au début de l'exercice		163 611 281	32 626 465
Trésorerie à la clôture de l'exercice	31	7 112 804	163 611 281

Les variations importantes des postes de l'état de flux de trésorerie par rapport à l'exercice précédent s'expliquent par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA, TLG Finance et Alios Finance. La méthode retenue auparavant était celle de l'intégration globale, alors qu'en 2025, la méthode appliquée est celle de la mise en équivalence.

4.8. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2025

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TUNISIELEASING&FACTORING** » est composé de sept sociétés spécialisées chacune notamment dans les métiers suivants : le leasing, le factoring et la location longue durée.

- La société « **Tunisie Leasing & Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring »

Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2025 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2025, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 1^{er} octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 331 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société « **ALIOS Finance SA** », société holding créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2025 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

En 2025, ALIOS Finance qui était présente dans six pays de l'Afrique subsaharienne, a cédé tout son portefeuille titres.

▪ Sociétés d'investissement

A l'initiative de Tunisie Leasing et factoring, il a été procédé à la constitution de sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Actuellement, le nombre d'entreprises associées n'est que de deux, il s'agit de :

- ❖ **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque. Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées. Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.
- ❖ **Tunisie - Participations** : constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 7.440 dinars, divisé en 744 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.

▪ Les autres sociétés du Groupe

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** : est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

La société TLF détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société Tunisie LLD depuis 2003. Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme connexe au Leasing (Leasing Opérationnel).

1-2 : Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation de 2025 comprend 7 sociétés dont 2 sociétés intégrées globalement et 5 sociétés mises en équivalence, contre 9 sociétés en 2024 dont 6 intégrées globalement et 3 sociétés mises en équivalence.

1-2.1 : Modification du périmètre de consolidation

La modification apportée au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2025 par rapport au périmètre en vigueur pour l'exercice du 31 décembre 2024, concerne :

- La déconsolidation de la société Tuninvest Innovation Sicar, société en liquidation.
- La déconsolidation de la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF), société en liquidation.
- Le retrait du périmètre de la participation directe de TLF dans le capital d'Alios, cette dernière étant intégrée globalement au niveau de la société TLG Finance.

1-2.2 : Changement de méthode de consolidation

L'application de la méthode d'intégration globale retenue auparavant pour les sociétés Maghreb Leasing Algérie (MLA), TLG Finance et Alios n'est plus justifiée :

- Pour MLA, le pourcentage de participation d'un autre associé avoisine actuellement les 60%, en plus ledit associé a consolidé sa représentation au Conseil d'Administration et par la même renforcé son influence au sein de cet organe.
- Pour TLG Finance, le pouvoir de TLF de diriger les politiques financières et opérationnelles des filiales d'Alios Finance (détenues à hauteur de 64% par TLG Finance) tel qu'avancé auparavant pour justifier l'adoption de la méthode de l'intégration globale, n'est plus vérifiable étant donné que lesdites filiales ont été cédées en totalité et par conséquent, le maintien de cette méthode de consolidation n'est plus justifié.

Les sociétés « MLA » et « TLG Finance » n'ont pas été exclues du périmètre de consolidation. Il s'agit d'un changement de méthode de consolidation, passant de l'intégration globale à la mise en équivalence.

Rappelons que la méthode de mise en équivalence consiste à remplacer la valeur comptable des titres par la quote-part des capitaux propres des sociétés concernées, incluant le résultat.

Par conséquent, les postes d'actifs et de passifs et des états de résultats des sociétés MLA, TLG Finance et Alios Finance ne sont plus intégrés au niveau des comptes consolidés.

L'impact de ce changement de méthode au niveau de TLF sur les sociétés « Alios Finance » et « TLG Finance » est non significatif.

En revanche, pour « MLA », la diminution du taux de détention, passant de 41,26 % à 32,17 %, a entraîné une baisse des capitaux propres d'ouverture de l'ordre de 4,6 MDT en passant de 16,4 MDT en 2024 à 11,8 MDT en 2025 ainsi qu'un impact négatif de 2,7 MDT sur le résultat en passant de 12,8 MDT en 2024 à 10,1 MDT en 2025.

Concernant la société « STIF », sa sortie du périmètre de consolidation a engendré une diminution des fonds propres d'ouverture en 2025, pour un montant de 5 306 DT.

1-3 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2025

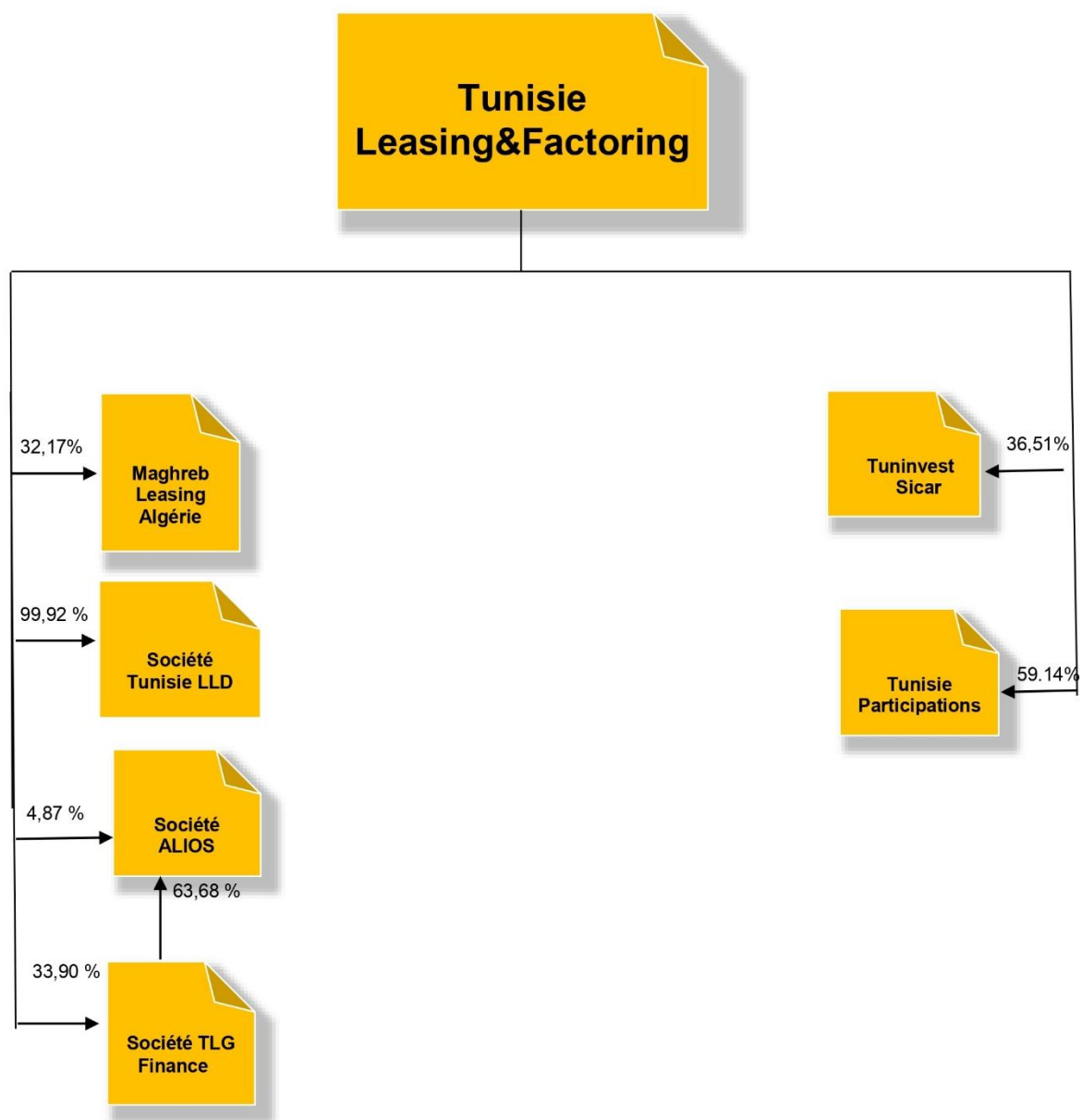
Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	352 645	36,51%	440	59,14%	29 976	99,92%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	2 091 069	32,17%
Tunisie Participations												
Tuninvest SICAR												
TLG FINANCE							709 931	63,68%				
Tunisie Location LD												
ALIOS												
Magreb L. Algérie												
Autres	613 355	63,49%	304	40,86%	24	0,08%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	4 408 931	67,83%
Total	966 000	100,00%	744	100,00%	30 000	100,00%	1 114 924	100,00%	2 187 700	100,00%	6 500 000	100,00%

Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2025

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	36,51%		59,14%		99,92%				33,90%		32,17%	
Tunisie Participations												
Tuninvest SICAR												
TLG FINANCE								21,59%				
Tunisie Location LD												
ALIOS												
Magreb L. Algérie												
Autres												
Total	36,51%		59,14%		99,92%	0,00%	0,00%	21,59%	33,90%	0,00%	32,17%	
Total participation	36,51%		59,14%		99,92%		21,59%		33,90%		32,17%	

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
DU 31 Décembre 2025**



NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing & Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Degré de contrôle	Méthode retenue
MAGHREB LEASING ALGERIE	Influence notable	Mise en équivalence
TLG FINANCE	Influence notable	Mise en équivalence
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tunisie Participations (1)	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence

- (1) En 2022, Tunisie Leasing & Factoring ne détenait que 44% du capital de Tunisie Participations. En 2023, cette dernière a racheté et annulé 25,6% de ses actions propres, ce qui a eu pour effet de porter le pourcentage d'intérêt de TLF à 59,14%.

Bien que Tunisie Leasing & Factoring détienne 59,14% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing & Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration. Par conséquent, TLF n'exerce pas de contrôle sur la société Tunisie Participations

La société Alios Finance, détenue à hauteur de 64 % par TLG Finance, a été consolidée par intégration globale au niveau de TLG Finance. Cette dernière est, quant à elle, consolidée par mise en équivalence (fonds propres consolidé de TLG Finance) au niveau de TLF.

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

La quote-part de TLF dans les éventualités et engagements en capital d'une entreprise associée est limitée à sa participation.

TLF n'est pas responsable de tous les passifs de l'entreprise associée.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.

- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

▪ Conversion des états financiers des entités étrangères

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29 janvier 2025.
- Les normes prudentielles édictées par l'autorité de contrôle de chaque pays.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Ecart d'acquisition	5%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing)

Les contrats de location financement établis par TLF transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), Tunisie Leasing & Factoring comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Activité Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

Activité Factoring

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.

- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLF.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing et factoring sont déduites des actifs correspondants.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, émanant des Banques Centrales de chaque filiale.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique se detaille comme suit

	31-déc 2025	31-déc 2024
- Banques	7 377 644	201 102 963
- Caisses	73 066	225 260
<u>Total général</u>	<u>7 450 710</u>	<u>201 328 223</u>

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Encours financiers	852 061 975	1 928 866 661
- Impayés	56 079 376	295 240 467
- Interets echus différés	(4 508 492)	(4 274 710)
- Creances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	10 499 341	12 755 639
<u>Total brut des creances de leasing</u>	<u>914 132 200</u>	<u>2 232 588 057</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(22 143 726)	(85 596 473)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(31 544 723)	(147 089 845)
- Provisions collectives	(14 896 888)	(29 180 976)
- Produits réservés	(12 082 449)	(12 834 405)
<u>Total des provisions</u>	<u>(80 667 786)</u>	<u>(274 701 699)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>833 464 414</u>	<u>1 957 886 358</u>

La variation des soldes des créances sur la clientèle s'explique par changement de méthode de consolidation des sociétés MLA et ALIOS.

NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHÉRENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2025, comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	156 083 338	122 841 159
Comptes des acheteurs export	996 136	1 449 156
<u>Sous total</u>	<u>(A) 157 079 474</u>	<u>124 290 315</u>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(5 158 774)	(3 556 320)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 097 741)	(1 097 741)
Provisions individuelles sur compte acheteurs	(188)	(188)
<u>Montant net</u>	<u>150 822 771</u>	<u>119 636 066</u>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	197 724	188 083
Fonds de garantie	14 781 549	11 850 477
Disponible	21 696 805	21 988 995
<u>Sous total</u>	<u>(B) 36 676 078</u>	<u>34 027 555</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	<u>(A) - (B) 120 403 396</u>	<u>90 262 760</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE TITRES

Note 8.1 Portefeuille titre commercial

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
-Titres SICAV	1 466 615	2 549 894
-POULINAG H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificats de dépôt	6 000 000	51 500 000
-Titres immobilisés ALIOS SA	-	1 270 198
Total brut	8 105 335	55 958 812
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(498 414)	(634 258)
Total net	7 606 921	55 324 554

Note 8.2 Portefeuille titres d'investissement

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Titres immobilisés	34 470 466	26 838 510
Total brut	34 470 466	26 838 510
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(75)	(75)
Montant libéré	34 470 391	26 838 435
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 894 578)	(2 734 260)
Total net	32 575 813	24 104 175

Note 8.3 Titres mis en équivalence

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Les titres mis en équivalence	78 341 487	3 272 499

NOTE 8 (SUITE) : LES TITRES IMMOBILISES :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2025 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
- B.T.S	500	5 000			1997	(*)	-
- SPCS	174 990	1 819 178			2009/2016		4,92%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100			2010		-
- Société BYZACENE	1 005	100 500		100 500	2006	(*)	1,97%
- Société STIF (1)	40 000	40 000			2000/2016		100,00%
- Société Tuninvest Innovation Sicar (1)	13 636	136 360			2002		27,27%
- Amen Santé	132 624	1 193 616		711 318	014/2017/2019/2020		1,40%
- Ennaki	389 000	4 998 650			2012		1,30%
- FCPR Tuninvest Croissance	19 209	1 920 900	-		2013/2014/2016		11,48%
- Assurances COMAR NON VIE CIV	61 234	2 600 366		1 001 957	2016		7,00%
- Société STLV	2	200	75		2019		
- Alios (2)		1 455 597		80 803			
- Société T'PAP	220 000	2 200 000			2022		1,80%
- Fonds gérés AMEN SICAR"TLF 2022"		6 000 000			2023		
- Fonds gérés AMEN SICAR"TLF 2023"		6 000 000			2024		
- Tunisdeveloppement Sicar (TDS)		4 000 000					
- FCPR IKLAA	2 000	2 000 000					
		34 470 466	75	1 894 578			

(*) : Ayant fait l'objet de contrats de portage

(1) : Sociétés en liquidation, retirées du périmètre de consolidation.

(2) : Société retirée du périmètre de consolidation suite à la perte de contrôle.

NOTE 8 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2025 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu	Valeur des titres mis en équivalence
					31/12/2025		31/12/2024
* Tuninvest Sicar	521 084		1 607 682	843 824	2 972 590	36,51%	2 305 089
* Tunisie participations	2 200		670 981	10 992	684 173	59,14%	673 160
* Société Tuninvest Innovation Sicar	-	-	-	-	-		294 250
* MLA (*)	42 709 612	8 538 577	7 343 587	9 519 571	68 111 347	32,17%	0
* TLG Finance (*)	17 419 543	5 089 100	(18 141 194)	2 205 929	6 573 377	33,90%	0
	60 652 439	13 627 677	(8 518 944)	12 580 316	78 341 487		3 272 499

(*) : Sociétés intégrées globalement en 2024

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
PERIODE CLOSE LE 31 Décembre 2025
(exprimé en dinars)

NOTE 9.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de changement de la méthode de consolidation	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de changement de la méthode de consolidation	Dotation de période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	20% & 33,33%	33 161 331	(21 896 806)	188 945	68 832	-	11 522 302	32 769 938	(21 899 470)	238 442	-	11 108 910	413 392
Logiciels (en cours)		-	-	109 814	(68 832)	-	40 982	-	-	-	-	-	40 982
Ecart d'acquisition	5%	1 973 653	(520 574)	7 540	-	-	1 460 619	824 013	(520 574)	67 734	-	371 173	1 089 446
TOTAUX		35 134 984	(22 417 380)	306 299	-	-	13 023 903	33 593 950	(22 420 044)	306 176	-	11 480 082	1 543 820

NOTE 9.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de changement de la méthode de consolidation	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de changement de la méthode de consolidation	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	6 253 356	(4 056 036)	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	62 605 492	(53 664 760)	-	-	-	8 940 732	22 183 143	(16 857 996)	447 037	-	5 772 184	3 168 549
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	239 310 876	(164 969 583)	23 305 049	-	(10 088 459)	87 557 883	71 609 747	(48 596 340)	11 372 351	(5 353 386)	29 032 372	58 525 511
Mobilier de bureau	10% et 20%	11 679 089	(9 149 272)	29 657	-	-	2 559 474	1 527 737	(546 063)	47 269	-	1 028 943	1 530 531
Matériel informatique	15% et 33%	14 555 766	(10 010 930)	118 949	-	-	4 663 785	13 431 007	(10 712 851)	243 584	-	2 961 740	1 702 044
Installations générales	10% et 15%	32 676 163	(27 250 351)	493 382	-	-	5 919 194	21 829 520	(18 710 250)	248 469	-	3 367 739	2 551 455
TOTAUX		367 111 413	(269 100 932)	23 947 036	-	(10 088 459)	111 869 059	130 611 824	(95 423 500)	12 358 710	(5 353 386)	42 193 648	69 675 411
Total des Valeurs Immobilisées		402 246 397	(291 518 312)	24 253 335	-	(10 088 459)	124 892 962	164 205 774	(117 843 544)	12 664 886	(5 353 386)	53 673 730	71 219 231

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

Comme il est indiqué dans la note 4.2, la durée d'amortissement de l'écart d'acquisition est 20 ans.

L'amortissement de cette rubrique est comptabilisé dans le poste « Dotations aux amortissements des immobilisations propres »

NOTE 10 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(2 983 605)	(2 144 314)
- Passif d'impôt différé, MLA	-	(3 612 423)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	-	(2 393 137)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(2 983 605)</u>	<u>(8 149 874)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	6 951 719	8 881 795
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	-	1 582 128
- Actif d'impôt différé, ALIOS	-	3 741 987
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>6 951 719</u>	<u>14 205 910</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>3 968 114</u>	<u>6 056 036</u>

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Clients autres sociétés du groupe	1 379 905	1 217 958
- Fournisseurs, avances	286 089	6 716 211
- Prêts au personnel	737 604	880 833
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	231 695	228 034
- Avances et acomptes au personnel	454 046	475 374
- Crédit d'impôt	-	8 877 680
- Crédit TVA	7 787	7 450 475
- Autres comptes débiteurs	4 090 674	31 016 017
- Produits à recevoir des tiers	2 240 052	8 731 955
- Charges constatées d'avance	759 051	18 482 034
- frais d'émission des emprunts à long terme	1 912 856	7 269 416
<u>Total brut</u>	<u>12 099 759</u>	<u>91 345 987</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(341 893)	(250 557)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(130 387)	(165 767)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(214 381)	(214 381)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(1 312 389)	(2 376 120)
<u>Total net</u>	<u>9 905 088</u>	<u>88 143 541</u>

La variation du solde de ce poste s'explique par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA et ALIOS.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Banques, découverts	337 906	37 716 942
<u>Total général</u>	<u>337 906</u>	<u>37 716 942</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Emprunts		
- Banques locales	277 716 371	319 376 813
- Banques étrangères	68 195 380	427 549 200
- Emprunts obligataires	263 425 000	390 863 080
- Crédit à court terme	355 556	587 162
- Ligne d'avance	28 500 000	14 500 000
- Crédit ALIOS	-	444 452 901
- Crédit Leasing LLD	23 872 887	25 223 253
<u>Total emprunts</u>	<u>662 065 194</u>	<u>1 622 552 409</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 574 155	3 536 959
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	1 458 038	5 834 477
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	16 028 737	21 100 257
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>21 060 930</u>	<u>30 471 693</u>
<u>Total</u>	<u>683 126 124</u>	<u>1 653 024 102</u>

La variation du solde de ce poste s'explique par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA et ALIOS.

NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effet de changement de la méthode de consolidation	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	319 376 813	33 141 744	129 000 000	137 518 697	277 716 371	162 196 005	115 520 366
* AMEN BANK	35 750 000	-	10 000 000	11 500 000	34 250 000	23 250 000	11 000 000
* ATB	833 333	-	-	833 333	-	-	-
* BH	17 770 622	-	-	5 054 730	12 715 892	7 480 470	5 235 422
* BH FACTO	5 285 076	-	-	1 077 292	4 207 784	3 040 147	1 167 637
* AL BARAKA BANK	25 833 333	-	-	12 333 333	13 500 000	4 500 000	9 000 000
* A.B.C TUNISIE	-	-	10 000 000	-	10 000 000	6 700 000	3 300 000
* ATTJARI BANK	33 666 668	-	-	10 000 000	23 666 668	15 666 668	8 000 000
* BIAT	95 194 444	-	25 000 000	34 306 777	85 887 666	55 665 856	30 221 810
* CITI BANK	20 000 000	-	57 000 000	46 600 000	30 400 000	-	30 400 000
* BT 2017	12 000 005	-	20 000 000	4 289 480	27 710 525	20 552 621	7 157 904
* STB 2018	750 000	-	-	750 000	-	-	-
* BTL	4 500 000	-	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* QNB	19 333 333	-	-	4 000 000	15 333 333	11 333 333	4 000 000
* UBCI	-	-	7 000 000	276 324	6 723 676	5 551 232	1 172 444
* BTE FACTO	3 467 964	-	-	1 210 292	2 257 672	1 424 103	833 569
* ATB FACTO	400 000	-	-	400 000	-	-	-
* BT FACTO	6 094 735	-	-	2 031 580	4 063 155	2 031 575	2 031 580
* BTL FACTO	4 500 000	-	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ATB 2022 (LLD)	855 556	-	-	855 556	-	-	-
* BNP (MLA)	28 429 080	28 429 080	-	-	-	-	-
* AL SALAM(MLA)	4 712 663	4 712 663	-	-	-	-	-
BANQUES ETRANGERES	427 549 200	356 677 272	16 876 000	19 552 547	68 195 380	56 664 218	11 531 162
* BEI	20 099 073	-	-	2 659 289	17 439 784	14 780 494	2 659 290
* BIRD	6 277 778	-	-	1 444 444	4 833 333	3 388 889	1 444 444
* SANAD	6 115 213	-	16 876 000	3 057 598	19 933 615	13 500 820	6 432 795
* PROPARCO	5 220 333	-	-	5 220 333	-	-	-
* SYMBIOTICS 2019	23 004 750	-	-	-	23 004 750	23 004 750	-
* FADES 2018	3 978 531	-	-	994 633	2 983 898	1 989 265	994 633
* BIO-2021	6 176 250	-	-	6 176 250	-	-	-
* FRANSABANK (MLA)	21 600 384	21 600 384	-	-	-	-	-
* ABC (MLA)	9 580 871	9 580 871	-	-	-	-	-
* CPA (MLA)	92 590 667	92 590 667	-	-	-	-	-
* BDL (MLA)	155 954 141	155 954 141	-	-	-	-	-
* TRUST BANK (MLA)	5 201 653	5 201 653	-	-	-	-	-
* AGB (MLA)	42 383 397	42 383 397	-	-	-	-	-
* NATEXIS	5 826 160	5 826 160	-	-	-	-	-
* BADR	23 540 000	23 540 000	-	-	-	-	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	746 926 013	389 819 016	145 876 000	157 071 244	345 911 751	218 860 223	127 051 528

NOTE 13(SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effet de changement de la méthode de consolidation	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunts obligataires	252 383 080	-	60 000 000	74 348 080	238 035 000	164 000 000	74 035 000
* Emprunts Obligataires subordonnés	20 780 000	-	15 000 000	10 390 000	25 390 000	12 000 000	13 390 000
* Emprunts obligataires (MLA)	117 700 000	117 700 000	-	-	-	-	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	390 863 080	117 700 000	75 000 000	84 738 080	263 425 000	176 000 000	87 425 000
TOTAL GENERAL	1 137 789 093	507 519 016	220 876 000	241 809 324	609 336 751	394 860 223	214 476 528

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Avances et acomptes reçus des clients	13 355 768	69 839 399
- Dépôts et cautionnements reçus	6 982 505	68 790 893
Total général	20 338 273	138 630 292

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Personnel, rémunérations dues	526 298	469 889
- Personnel, provisions pour congés payés	894 872	931 121
- Personnel, autres charges à payer	2 396 023	1 875 558
- Fonds social	-	1 714 082
- Etat, retenues sur salaires	453 313	535 977
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	891 253	947 508
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	6 842	-
- Etat, impôts sur les bénéfices	5 778 696	4 394 766
- Etat, TVA à payer	2 491 966	4 068 165
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 806 058	21 119 635
- Avance sur titres immobilisés	51 200	144 200
- Actionnaires, dividendes à payer	31 847	3 140 232
- C.N.S.S	1 330 693	4 446 099
- Autres comptes créditeurs	8 861 075	36 041 766
- Diverses charges à payer	2 228 021	11 919 217
- Produits constatés d'avance	1 806 671	14 265 072
- Compte adhérent à régulariser	1 925 134	1 585 699
- Autres provisions pour risques	15 944 357	34 017 761
Total	49 424 319	141 616 747

La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions pour risque sur passifs éventuels (engagement sur acquisition des titres Alios pour 8.5 MDT), le reliquat au titre de risques liées à l'activité.

La variation du solde de ce poste s'explique par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA et ALIOS.

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale		5 400 000	5 400 000
- Prime d'émission		11 296 875	11 296 875
- Réserves spéciales de réinvestissement		21 482 184	16 482 184
- Subvention d'investissement		21 592	43 448
- Ecart de conversion		11 892 189	31 038 262
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	(8 518 944)	1 944 307
- Dividendes reçus des filiales		13 374 035	5 222 519
- Résultats reportés		156 589 298	126 291 618
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>265 537 229</u>	<u>251 719 213</u>
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		11 624 821	54 347 713
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	12 580 316	668 549
- Part revenant aux intérêts minoritaires (c)	(C)	(4 013)	(17 545 728)
<u>Résultat net revenant à la société consolidante (1)=(a+b-c)</u>		<u>24 201 124</u>	<u>37 470 534</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>289 738 353</u>	<u>289 189 747</u>
Nombre d'actions (2)	(E)	10 800 000	10 800 000
Résultat par action	(1) / (2)	2,241	3,469

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2025 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 8

(C) Voir note 17

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31 décembre 2025

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Autres réserves	Subvention d'investissement	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats réportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2023	54 000 000	5 400 000	10 982 184	11 851 862	3 776 843	78 375	29 732 417	1 843 982	4 429 189	111 796 806	28 217 472	262 109 131
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2024			6 000 000						(4 429 189)	18 793 905	(20 364 716)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2024				(554 987)	(3 776 843)					4 331 830		-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(500 000)							500 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								100 325	176 323	7 539 337	(7 852 756)	(36 771)
Dividendes reçus des filiales intégrées									5 046 196	(5 046 196)		-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(34 928)						(34 928)
Effets de variation du pourcentage d'intérêts							(232 458)	-		255 936		23 478
Ajustement Ecart de conversion							1 538 303					1 538 303
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023										(11 880 000)		(11 880 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2024											37 470 534	37 470 534
Solde au 31 Décembre 2024	54 000 000	5 400 000	16 482 184	11 296 875	-	43 447	31 038 262	1 944 307	5 222 519	126 291 618	37 470 534	289 189 747
Ajustement des fonds propres d'ouverture							(16 278 218)			8 370 779		(7 907 439)
Solde ajusté au 31 Décembre 2024	54 000 000	5 400 000	16 482 184	11 296 875	0	43 447	14 760 044	1 944 307	5 222 519	134 662 397	37 470 534	281 282 308
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2025			6 000 000						(5 222 519)	19 211 162	(19 988 643)	-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 000 000)							1 000 000		-
Effets des changements des méthodes de consolidation								(18 009 842)		17 500 024	237 646	(272 172)
Affectations des résultats des filiales et des sociétés mises en équivalence								7 546 591	176 323	9 996 623	(17 719 537)	-
Dividendes reçus des filiales intégrées									13 197 712	(13 197 712)		-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(21 855)						(21 855)
Effets de variation du pourcentage d'intérêts										(163 196)		(163 196)
Ajustement écart de conversion							(2 867 855)					(2 867 855)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024										(12 420 000)		(12 420 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2025											24 201 124	24 201 124
Solde au 31 Décembre 2025	54 000 000	5 400 000	21 482 184	11 296 875	0	21 592	11 892 189	(8 518 944)	13 374 035	156 589 298	24 201 124	289 738 353

NOTE 17 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	-	89 899 889
- Ecart de conversion	-	24 256 926
- Dans les réserves	-	13 734 612
- Dans le résultat	(A)	18 481 522
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	2 400	3 600
- Dans les réserves	16 079	22 876
- Dans le résultat	(A)	4 013
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	-	32 968 328
- Ecart de conversion	-	9 799 361
- Dans les réserves	-	(3 116 482)
- Dans le résultat	(A)	(38 194)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	-	20 580 957
- Ecart de conversion	-	23 841 667
- Dans les réserves	-	(42 090 641)
- Dans le résultat	(A)	(902 853)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>22 492</u>	<u>187 446 821</u>
(A) Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A)	<u>4 013</u>
		<u>17 545 728</u>

La variation de cette rubrique s'explique par le changement de la méthode de consolidation des sociétés MLA, TLG Finance et Alios Finance. La méthode retenue auparavant était celle de l'intégration globale, alors qu'en 2025, la méthode appliquée est celle de la mise en équivalence.

NOTE 18 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- intérêts conventionnels	108 659 785	255 286 934
- Intérêts intercalaires	178 577	1 658 043
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>108 838 362</u>	<u>256 944 977</u>
- Intérêts de retard	(B) 2 212 869	6 162 347
<u>Total des autres produits</u>	<u>2 212 869</u>	<u>6 162 347</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(991 657)	(307 924)
. Intérêts de retard	(628 647)	(1 038 523)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	636 228	1 327 349
. Intérêts de retard antérieurs	1 101 285	1 607 533
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>117 209</u>	<u>1 588 435</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>111 168 440</u>	<u>264 695 759</u>

NOTE 19 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2025, se présente ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Commissions de factoring	4 386 032	5 704 183
- Intérêts de financement	13 423 860	16 658 231
Total	17 809 892	22 362 414

NOTE 20 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Intérêts des emprunts obligataires	27 352 285	26 558 343
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	34 102 956	30 947 503
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 680 714	64 879 212
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 079 974	2 476 393
Total des charges financières des emprunts	67 215 929	124 861 451
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(44 977)	(35 269)
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	35 561	61 119
- Autres	396 460	5 895 478
Total des autres charges financières	387 044	5 921 328
Total général	67 602 973	130 782 779

NOTE 21 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	8 845 755	9 134 181
- Dotations aux provisions collectives	2 120 558	7 614 078
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(8 172 910)	(11 449 595)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie LLD)	23 014	23 014
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	2 224 643	1 061 377
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(490 602)	(239 857)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	-	9 564 642
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	-	(9 268 323)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	-	21 022 907
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	-	(16 586 350)
- Pertes suite à la radiation de créances	4 831 370	3 734 927
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(634 746)	(271 753)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(4 065 036)	(3 463 174)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(131 588)	-
- Pertes sur créances irrécouvrables	22 053	2 847 650
- Encaissement sur créances radiées	(297 736)	(611 638)
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	4 274 775	13 112 086

NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	10 248	932 317
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(842 202)	(383 142)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	112 163	37 522
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 211 275)	(235 845)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	3 998 206	1 476 332
- Reprise de provisions pour risques et charges	(2 144 196)	(7 744 412)
- Perte suite au redressement fiscal	-	4 192 643
- Apurement des comptes d'actifs	1 161 151	103 196
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>1 084 095</u>	<u>(1 621 390)</u>

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Impayés sur créances de leasing en début de période	56 236 775	61 272 081
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(56 079 376)	(56 236 775)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(13 429 731)	(12 580 059)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	13 370 057	13 429 731
- Plus ou moins values sur relocation	(309 502)	(570 001)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(9 115 380)	(8 745 297)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	8 686 108	9 115 380
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(4 274 710)	(3 977 095)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 508 492	4 274 710
- TVA collectées	101 439 387	92 365 332
- Loyers encaissés	575 854 682	1 037 261 586
- Intérêts de retard	2 212 869	1 705 585
- Créances virées en Pertes	(4 853 423)	(3 765 172)
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 023 300	1 892 134
- Remboursements anticipés	12 609 807	15 538 743
- Produits sur Cessions anticipées	421 291	515 944
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>689 300 646</u>	<u>1 151 496 827</u>

NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
Encours de Financement des adhérents en début de période	90 262 477	135 326 161
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(120 403 113)	(90 262 477)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(1 604 417)	(1 853 849)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 943 848	1 604 417
Financement des adhérents (TND + €)	256 139 028	316 304 202
Produits à recevoir en début de période	(2 528)	2 983
Produits à recevoir en fin de période	4 602	2 528
Produits perçus d'avance en début de période	(1 982 522)	(1 020 436)
Produits perçus d'avance en fin de période	1 753 864	1 982 522
Revenus du factoring	17 838 876	22 399 214
Récupération frais bancaires	53 009	27 288
Récupération frais de justice	14 499	2 613
TVA collectée	835 236	1 081 080
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	<u>244 852 859</u>	<u>385 596 246</u>

NOTE 25 : DECAISSEMENT POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	117 062 860	109 002 679
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(112 683 475)	(117 062 860)
- Fournisseurs, avances en début de période	(110 000)	(110 270)
- Fournisseurs, avances en fin de période	120 276	110 000
- Investissements pour financement de contrats de leasing	504 151 889	857 445 002
- TVA sur Investissements	86 042 123	81 246 557
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>594 583 673</u>	<u>930 631 108</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Investissements en Immobilisations incorporelles	170 056	94 215
- Investissements en Immobilisations corporelles	8 809 528	33 667 358
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>8 979 584</u>	<u>33 761 573</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Cessions d'immobilisations corporelles	7 398 108	5 613 898
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	72 884
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>7 398 108</u>	<u>5 686 782</u>

NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	11 000	27 205 255
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	6 000 000	6 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	-	(13 875 465)
- Reclassement de l'avance sur acquisitions de titres en débiteurs divers	-	13 875 465
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>6 011 000</u>	<u>33 205 255</u>

NOTE 29 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 419 314	1 101 269
- Avances sur titres immobilisés en début de période	-	(792 115)
- Plus values sur cessions d'immobilisations financières	-	258 577
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>1 419 314</u>	<u>567 731</u>

NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Dividendes et tantièmes	(12 422 640)	(18 505 682)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	(29 142)	(26 440)
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	31 847	29 142
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>(12 419 935)</u>	<u>(18 502 980)</u>

NOTE 31 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	31-déc. 2025	31-déc. 2024
- Banques	7 377 644	201 102 963
- Caisses	73 066	225 260
- Banques, découverts	(337 906)	(37 716 942)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>7 112 804</u>	<u>163 611 281</u>

NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel. L'administration fiscale ayant formé un pourvoi en cassation courant 2018, celui-ci a été rejeté, la Cour de cassation ayant confirmé à son tour la décision rendue.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

NOTE 33 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

➤ Nature de la relation entre les parties liées :

AMEN BANK :

Amen Bank est actionnaire de Tunisie Leasing & Factoring. Elle détient plus de 37% du capital.

AMEN SICAR :

Amen Sicar et Tunisie Leasing et Factoring ont des administrateurs en commun du fait que l'Amen Bank détient 88.20% de « AMEN SICAR ».

PGI HOLDING :

Tunisie Leasing & Factoring est filiale de la société PGI HODING. Cette dernière détient d'une manière directe et indirecte plus de 40% des droits de vote au sein du conseil d'administration de TLF.

➤ Politiques de fixation des prix entre les parties liées :

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon la méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2025, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 414 KDT solde débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 34 250 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 3 923 KDT.
- TLF a souscrit des certificats de dépôts auprès l'AB pour un montant total de 125 500 KD au cours 2025. Le produit de placement constaté au 31 décembre 2025 présente un solde total de 311 KDT.
- TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme des commissions suivantes facturées trimestriellement :
 - Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
 - Une commission d'intérêt 0.5% L'an sur les encours exonération faite des encours des contrats contentieux dans la limite de 4% du total des encours

Les commissions supportées par TLF au titre de l'année 2025 s'élèvent à 302 KDT. Les charges à payer au titre de la convention au 31 décembre 2025 s'élève à 180 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui

a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing et Factoring au titre de l'année 2025 s'élève à 160 KDT HT.

AMEN SICAR

1- Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2025 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2025 à 478 KDT dont 379 KDT des produits à recevoir.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2025 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2025 à 428 KDT dont 342 KDT des produits à recevoir.

NOTE 34 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, Tunisie Leasing & Factoring présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1. Gouvernance des enjeux liés à la durabilité et au climat

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure la supervision globale des risques auxquels le groupe est exposée y compris les risques liés à la durabilité et aux changements climatiques.

Ces responsabilités s'exercent notamment à travers l'examen de la cartographie des risques, le suivi des évolutions réglementaires et l'approbation des orientations stratégiques.

À ce stade, les enjeux climatiques sont intégrés dans le dispositif global de gestion des risques. Dans une perspective de montée en maturité, le groupe prévoit de formaliser davantage la supervision explicite des enjeux climatiques par les organes de gouvernance.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale assure la mise en œuvre opérationnelle de ces orientations et veille à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité du groupe.

1.3 Rôle des comités

Un dispositif de gestion des risques (Risk Management, Conformité, Audit Interne et Comité RSE) intègre dans ses analyses les risques ESG identifiés.

Le comité RSE, composé des membres de la direction générale, du directeur RH et du responsable RSE, est en charge de la supervision des actions RSE, de l'élaboration du rapport ESG et de l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus opérationnels.

2. Stratégie et intégration des facteurs ESG

Le groupe Tunisie Leasing & Factoring exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires applicables et veille à intégrer les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires. En tant que groupe opérant principalement dans le secteur du leasing, le factoring et la location de longue durée, le groupe est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte à travers les actifs financés et loués ainsi que les activités de ses clients.

Dans ce cadre, le groupe s'inscrit dans une démarche progressive visant notamment à :

- renforcer l'intégration des facteurs ESG dans ses processus de gestion des risques;
- accompagner le financement des entreprises et des investissements productifs;
- améliorer la maîtrise de l'impact environnemental de ses activités internes;
- renforcer la transparence et la qualité de son reporting extra-financier.

Afin de renforcer son dispositif global de gestion des risques, le groupe a mis en place un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) visant à intégrer les facteurs ESG dans ses activités de financement.

Ce système est intégré dans les processus d'octroi et de suivi des crédits et permet notamment :

- l'identification des risques environnementaux et sociaux associés aux opérations financées
- la classification des opérations selon leur niveau de risque E&S
- l'application le cas échéant de mesures d'atténuation adaptées.

Ce dispositif contribue au renforcement de la maîtrise globale des risques et à la préservation de la qualité des actifs du groupe.

Cette démarche s'inscrit également dans le contexte de l'évolution des attentes des investisseurs, des bailleurs de fonds et des autorités de régulation en matière de durabilité.

Objectifs climatiques et plan de transition

Le groupe n'a pas encore formalisé d'objectifs quantifiés de réduction des émissions. La société prévoit de définir progressivement :

- des indicateurs;
- des objectifs;
- un plan de transition.

Conformément à IFRS S2, la société reconnaît l'importance de l'analyse de scénarios climatiques. A ce stade, ces analyses ne sont pas encore formalisées.

L'absence actuelle d'analyse de scénarios s'explique par :

- le niveau actuel de maturité;
- la complexité méthodologique;
- la disponibilité des données.

Le groupe prévoit leur mise en place progressive.

3. Identification des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

3.1 Risques physiques

Ces risques résultent des événements climatiques physiques tels que les inondations, les vagues de chaleur et les événements climatiques extrêmes. Ces événements peuvent affecter les actifs financés et la situation financière des clients.

3.2 Risques de transition

Ces risques concernent notamment l'évolution des réglementations environnementales, l'obsolescence de certains équipements financés et l'évolution des préférences du marché. Ces facteurs peuvent affecter la capacité de remboursement des clients et la valeur des actifs financés.

A la date de clôture, aucun impact significatif direct n'a été identifié sur le résultat, la situation financière et les flux de trésorerie. Toutefois, ces impacts pourraient évoluer à moyen et long terme.

A l'état actuel des choses, le groupe ne dispose pas d'informations permettant d'estimer l'impact de l'exposition de sa clientèle au MACF.

3.3 Opportunités liées à la transition énergétique

La transition énergétique peut également générer des opportunités notamment le financement de projets d'énergie renouvelable, d'équipements à haute efficacité énergétique et le développement de nouveaux segments de marché.

Le groupe propose des solutions de financement dédiées aux équipements photovoltaïques ainsi qu'aux véhicules électriques et hybrides en cohérence avec les évolutions du marché et la transition énergétique. Ces financements constituent une opportunité de diversification et de développement commercial tout en contribuant à la réduction indirecte des impacts environnementaux des activités financées. Cette orientation permet au groupe de répondre aux besoins croissants de ses clients, de renforcer son positionnement auprès des partenaires financiers sensibles aux critères ESG et de soutenir la qualité et la résilience de son portefeuille à moyen et long terme.

D'un autre côté, le groupe a finalisé l'installation d'une station photovoltaïque dédiée à l'autoconsommation qui permettra des économies de 15% sur la consommation électrique du siège social après sa mise en fonction prévue courant 2026.

NOTE 35 : Etat de résultat consolidé par pôle d'activité

Les états de résultat consolidé par pôle d'activité se présentent comme suit :

❖ Arrêté au 31/12/2025 :

Exercice 2025	Location Financement	Location Longue durée	Autres(*)	Total
Revenus de crédit bail	111 168 440			111 168 440
Revenus du factoring	17 809 892			17 809 892
Revenu des opérations de location longue durée		30 691 985		30 691 985
Autres produits d'exploitation	2 181 065			2 181 065
Produits des placements	3 195 587	318 714		3 514 301
Coût des opérations de location longue durée	-	(17 070 930)		(17 070 930)
Intérêts et charges assimilés	(64 691 240)	(2 911 733)		(67 602 973)
Charges de personnel	(26 190 474)	(1 506 938)		(27 697 412)
Autres charges d'exploitation	(8 390 239)	(760 708)		(9 150 947)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(1 407 530)	(251 786)		(1 659 316)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(4 251 761)	(23 014)		(4 274 775)
Dotations aux provisions pour risques divers	(1 084 095)	-		(1 084 095)
Autres gains ordinaires	299 002	2 017		301 019
Autres pertes ordinaires	(138)	(20 179)		(20 317)
Impôts différés	(1 930 064)	(839 291)		(2 769 355)
Impôts exigibles	(21 674 391)	(1 037 370)		(22 711 761)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	12 580 315	12 580 315
Part revenant aux intérêts minoritaires	-	(4 013)		(4 013)
Total	5 034 055	6 586 754	12 580 315	24 201 124

(*) Autres: Gestion de portefeuilles de valeurs mobilières (les sociétés d'investissement)

❖ Arrêté au 31/12/2024 :

Exercice 2024	Location Financement	Location Longue durée	Autres(*)	Total
Revenus de crédit bail	264 695 759			264 695 759
Revenus du factoring	22 362 414			22 362 414
Revenu des opérations de location longue durée	47 064 792	26 092 683		73 157 475
Autres produits d'exploitation	2 382 160			2 382 160
Produits des placements	3 734 705	246 073		3 980 778
Coût des opérations de location longue durée	(26 181 358)	(14 178 108)		(40 359 466)
Intérêts et charges assimilés	(128 571 408)	(2 211 371)		(130 782 779)
Charges de personnel	(53 281 714)	(1 378 301)		(54 660 015)
Autres charges d'exploitation	(36 102 701)	(630 522)		(36 733 223)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(7 097 601)	(183 820)		(7 281 421)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(13 089 072)	(23 014)		(13 112 086)
Dotations aux provisions pour risques divers	1 621 390	-		1 621 390
Autres gains ordinaires	4 680 751	9 212		4 689 963
Autres pertes ordinaires	(148 109)	(8 002)		(156 111)
Impôts différés	289 944	(935 327)		(645 383)
Impôts exigibles	(34 010 573)	(801 169)		(34 811 742)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	668 549	668 549
Part revenant aux intérêts minoritaires	(17 540 475)	(5 253)		(17 545 728)
Total	30 808 904	5 993 081	668 549	37 470 534

(*) Autres: Gestion de portefeuilles de valeurs mobilières (les sociétés d'investissement)

NOTE 36 : Indicateurs par pôle d'activité

Les indicateurs d'activité consolidés par pôle sont présentés de manière détaillée dans le rapport d'activité. La synthèse de ces indicateurs est la suivante :

Indicateurs d'Activité Groupe TLF 2025 et 2024

(en milliers de Dinars)

INDICATEURS	Location financement		Location longue durée	
	31-déc.-25	31-déc.-24	31-déc.-25	31-déc.-24
Mise en force	507 000	1 094 000		
Encours Financiers du Leasing	862 561	1 941 622		
Encours Financiers du Factoring	120 403	90 263		
Contrats cadres signés			145	117
Parc de véhicules en location			1 048	2 560
Ressources d'Emprunts	659 154	1 626 878	23 972	26 146
Capitaux Propres (part groupe)	289 738	289 190		
Revenus Bruts de Leasing	111 168	264 696		
Revenus du Factoring	17 810	22 362		
Revenus des opérations de location longue durée			30 692	73 157
Total des Charges d'Exploitation	35 988	96 482	2 520	2 193
Trésorerie Nette	4 803	161 702	2 310	1 910

Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers leasing : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Encours de financement factoring : Encours financiers des contrats de factoring à la fin de la période

NOTE 37 : FAITS SAILLANTS

1- Le 1er septembre 2025, un protocole d'accord a été conclu avec Amen Bank, ayant entraîné le dénouement définitif de la convention de portage portant sur 590 957 actions de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA). Cet accord a permis à Amen Bank d'acquérir la pleine propriété économique (usufruit) desdites actions, pour une valeur globale fixée à 22 176 KDT. Il a également conduit au changement de statut de MLA, passée d'une entreprise filiale à une entreprise associée au sein de TLF.

2- La baisse du résultat consolidé s'explique principalement par les facteurs suivants :

- ✓ La baisse du pourcentage de contrôle de MLA par TLF à 32% en 2025 après un pic à 41% en 2024.
- ✓ L'augmentation du coût du risque en 2025 du fait que le coût du risque de 2024 avait bénéficié de reprises sur provisions exceptionnelles pour les activités du leasing en Tunisie et en Algérie.
- ✓ La baisse conjoncturelle des produits de l'activité factoring.
- ✓ L'impôt relatif à une partie des dividendes de MLA et sur la plus-value de renonciation aux actions en portage alors que ni ces dividendes et ni les plus-values ne sont comptabilisées dans les comptes consolidés (élément non récurrent).
- ✓ L'impôt différé sur la reprise des provisions relatives au titre Alios Finance (élément non récurrent).

NOTE 38 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4.9. Rapport des Co-commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : Fovismazars.tunisie@mazars.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Avril 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 26 mars 2026, font apparaître un total du bilan de 1.198.338.154 DT, un bénéfice net de 24.201.124 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 7.112.804 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

7. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.

Tunis, le 31 Mars 2026

Les commissaires aux comptes

FINOR

MUSTAPHA MEDHIOUB



ECC MAZARS

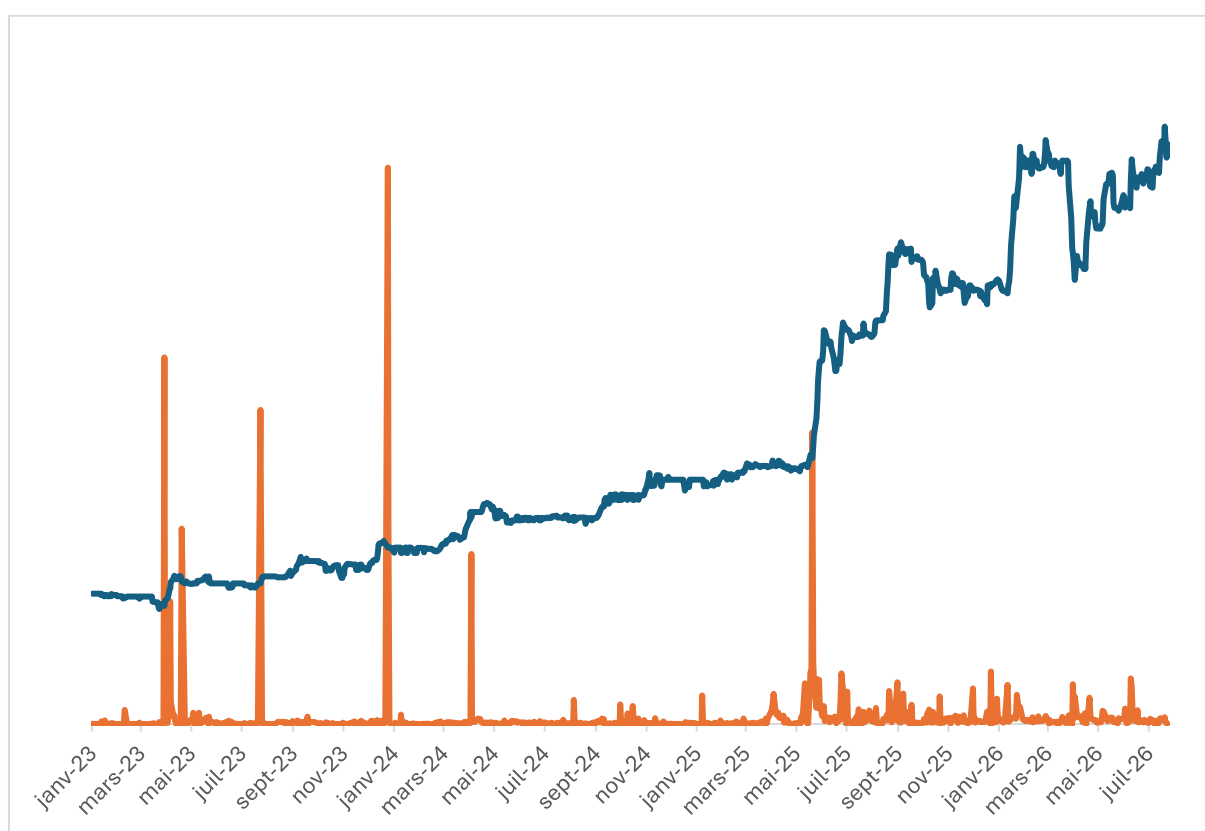
BORHEN CHEBBI



4.10. Comportement boursier du cours TLF

	24/07/2026	2025	2024	2023
Nombre de titres admis	10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Nombre de titres traités	723 137	1 674 902	408 732	1 820 114
Cours fin de période (en DT)	42,71	32,75	17,99	13
Capitalisation boursière (en MDT)	461,27	353,70	194,29	140,40
Bénéfice par action (en DT)	-	3,168	2,298	2,251
Dividende par action (en DT)	-	1,600	1,150	1,100
Dividend Yield	-	4,89%	6,39%	8,46%
PER	-	10,34	7,83	5,76

Evolution des cours (non ajustés) et des quantités traitées : janvier 2023 – 24/07/2026



Indicateurs Boursiers

Nombre de titres admis au 31/07/2025	: 10 800 000
Cours d'introduction, le 16/03/1992	: 17,850 DT
Capitalisation boursière au 31/12/2025	: 353,700 millions de dinars
Capitalisation boursière au 24/07/2026	: 461,268 millions de dinars
Cours le plus haut du 1 ^{er} janvier 2026 au 24/07/2026	: 43,99 dinars
Cours le plus bas du 1 ^{er} janvier 2026 au 24/07/2026	: 31,70 dinars

Chapitre 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes

5.1. Conseil d'Administration

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Ahmed El KARM	Lui-même	Président	2024-2026*	Tunis
Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-président	2024-2026*	Tunis
Société PGI Holding	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026*	Tunis
AMEN BANK	M. Atef KHEMIRI	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Assurance COMAR	M. Lotfi HAJ KACEM	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Société PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Société Partner Investment	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Founders Capital Partners	M. Haythem BEN MOALLEM	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Meninx Holding	Mme Faten KALLEL	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Amel BEN RAHAL***	Elle-même	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Molka SLIMANE***	Elle-même	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Ahmed HENTATI	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2024-2026**	Tunis

* Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2024.

** Nommé par l'Assemblée Elective réservée aux actionnaires minoritaires réunie le 17/01/2024 ; Désignation ratifiée par l'AGO du 29/04/2024.

*** Membre indépendant.

5.1.2. Fonctions des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Qualité	Mandat	Adresse
Ahmed El KARM	Président du Conseil d'Administration	2024-2026*	Tunis
Karim BEN YEDDER	Vice-président	2024-2026*	Tunis
Hichem ZGHAL	Directeur Général	2026-2028**	Tunis
Mounir KLIBI	Directeur Général Adjoint	2026-2028**	Tunis
Saloua ARAB	Directeur Général Adjoint	2026-2028**	Tunis
Mohamed SAFRAOUI	Directeur Général Adjoint	2026-2028***	Tunis

* Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2024

** Mandat renouvelé par le CA du 04/05/2026

** Désigné par le CA du 04/05/2026

Il est à signaler que :

- Mme Molka Slimane, M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI Holding et M. Atef Khemiri représentant d'AMEN BANK sont membres du comité d'Audit.
- Mme Amel Ben Rahal, M. Lotfi Ben Haj Kacem, représentant de COMAR et M. Ahmed Hentati sont membres du comité des risques.
- M. Ahmed El Karm, M. Wassim Ben Yedder, représentant de PGI Holding, et M. Lotfi Ben Haj Kacem, représentant de COMAR, sont membres du comité de rémunération.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
M. Ahmed El KARM	Néant
M. Karim BEN YEDDER	Directeur Général PGI HOLDING
M. Hichem ZGHAL	Néant
M. Mounir KLIBI	Néant
Mme Saloua ARAB	Néant
M. Mohamed SAFRAOUI	Néant
Mme Amel BEN RAHAL	Néant
Mme Molka SLIMANE	Gérante de la SARL "M&A Global Outsourcing"
M. Ahmed HENTATI	PDG de la société Industrielle d'amortisseurs / Gérant de la société Bluemed Investments

5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Ahmed El KARM	AMEN BANK, ALIOS, SICAR AMEN, AMEN PROJECT, TLF FINANCE, AMEN CAPITAL, LE RECOUVREMENT, MAGHREB LEASING ALGERIE
M. Karim BEN YEDDER	SICOF, COMAR, PARENIN, CAFE BONDIN, CAFE BEN YEDDER, AFC, SICAR AMEN MEDITRAC INTERNATIONAL, HEAVY, STLV
M. Hichem ZGHAL	Président du Conseil d'Administration de TLG FINANCE
M. Mounir KLIBI	STLV, SPCS
Mme Saloua ARAB	Néant
M. Mohamed SAFRAOUI	GESTIMO LOGISTIC
M. Wassim BEN YEDDER	PGI HOLDING, SICOF, CAFE BEN YEDDER, CAFE BONDIN, GFCO, AMEN INVEST SINEW, PARETEC, PARENIN, MAGHREB LEASING ALGERIE, ALIOS FINANCE, TLG FINANCE, GENERAL FOOD & BEVERAGE
M. Atef KHEMIRI	AMEN INVEST
M. Lotfi HAJ KACEM	COMAR COTE D'IVOIRE, COMAR INVESTISSEMENT, AMEN SANTE, HAYETT ASSURANCES
M. Halim BEN YEDDER	PARENIN, PGI HOLDING, SICOF, SINEW, PARETEC, CAFE BEN YEDDER CAFE BONDIN, ENNAKL AUTOMOBILES, COMAR, HEAVY, STLV HERTZ
M. Thameur KOUBAA	AGROMED, SITS, STE INTERNATIONAL CITY CENTER, SICAR AMEN, BH ASSURANCES
M. Haythem BEN MOALLA	Néant
Mme Faten KALLEL	Néant
Mme Amel BEN RAHAL	Clinique les Jasmins, Tunisian International Bank TIB
Mme Molka SLIMANE	Néant
M. Ahmed HENTATI	Société Industrielle d'Amortisseurs, Société Tunisienne des Filtres "MISFAT"
PGI Holding	PGI HOLDING, SICOF, CAFE BEN YEDDER, CAFE BONDIN, GFCO, AMEN INVEST, SINEW, PARETEC, PARENIN, ALIOS FINANCE, TLG FINANCE, GENERAL FOOD & BEVERAGE, AMEN CAPITAL
Amen Bank	KAWARIS, Fonds de retournement FCPR INKADH, SUNAGRI, SMART RECOVERY, FIDELITY SICAV PLUS, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV, CLSB, SBC, DELICE DES EAUX
Assurances COMAR	COMAR COTE D'IVOIRE, COMAR INVESTISSEMENT, AMEN SANTE, HAYETT ASSURANCES et SNB
PARENIN	PARENIN, PGI HOLDING, SICOF, SINEW, PARETEC, CAFE BEN YEDDER, CAFE BONDIN, ENNAKL AUTOMOBILES, COMAR, HEAVY, STLV HERTZ
Société Partner Investment	SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO SAOUDIENNE SITS, STE INTERNATIONAL CITY CENTER, SICAR AMEN, BH ASSURANCES
Founders Capital Partners	CHIFCO, PAYVAGO, BH Assurance
Meninx Holding	UBCI

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membre	Représentant permanent	Fonction au sein de la société qu'il représente
Société PGI Holding	M. Wassim BEN YEDDER	Néant
AMEN BANK	M. Atef KHEMIRI	Membre du Directoire
COMAR ASSURANCES	M. Lotfi HAJ KACEM	Directeur Général
Société PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Directeur Général
Société Partner Investment	M. Thameur KOUBAA	Néant
Founders Capital Partners	M. Haythem BEN MOALLEM	Néant
Meninx Holding	Mme Faten KALLEL	Néant

5.2. Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2025

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2025

Se référer au rapport spécial du commissaire aux comptes au niveau du chapitre 4, pages 118 et 119 du présent Document de Référence.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Avril 2026 a alloué au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025 un montant brut de 120 000 DT.

5.2.2. Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2025

Néant.

5.3. Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
FINOR : société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.	Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.	2024 - 2026*
ECC MAZARS, Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI	Rue du Lac de Ghar El Melh Immeuble Mazars 1053 Les Berges du Lac - TUNIS	2024 - 2026**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2024

** Désigné par l'AGO du 29/04/2024 pour une durée de 3 ans.

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Néant.

Chapitre 6 : Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

6.1. Evolution récente et orientation stratégique

6.1.1. Evolution récente au 30/06/2026

Le montant des approbations de « Tunisie Leasing et Factoring » s'élève au 30/06/2026 à 317 876 mDT contre 331 540 mDT au 30/06/2025, soit une baisse de 4,12%.

Les Mises en Force de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 238 434 mDT au 30/06/2025 à 262 516 mDT au 30/06/2026, soit une hausse de 10,10%.

Les encours de Leasing de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 853 376 mDT au 30/06/2025 à 908 046 mDT au 30/06/2026, soit une hausse de 6,41%.

Le volume des factures achetés de « Tunisie Leasing et Factoring » est passé de 151 792 mDT au 30/06/2025 à 176 367 mDT au 30/06/2026, soit une hausse de 16,19%.

Le volume des factures financées de « Tunisie Leasing et Factoring » est passé de 119 709 mDT au 30/06/2025 à 125 028 mDT au 30/06/2026, soit une hausse de 4,44%.

Les encours de Factoring de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 101 010 mDT au 30/06/2025 à 125 352 mDT au 30/06/2026, soit une hausse de 24,10%.

6.1.2. Orientation stratégique

La vision stratégique 2026 – 2030 s'articule autour de 5 objectifs : Croissance, résilience, rentabilité, durabilité et technologie. Les principaux axes de la vision stratégique sont les suivants :

1. Renforcer le leadership de « TLF » dans ses métiers du leasing et de la LLD et reprendre le leadership dans le factoring.
2. Développer une offre de financement durable.
3. Améliorer l'efficacité commerciale et la synergie entre les équipes qui commercialisent les différentes offres de financement.
4. Développer la commercialisation de nos produits à travers le canal digital.
5. Augmenter significativement la rentabilité de la société et améliorer ses indicateurs de performance.
6. Renforcer la solidité financière de la société et sa résilience par l'amélioration continue de ses fondamentaux.
7. Continuer l'amélioration de notre système d'information et le renforcement de la sécurité informatique.
8. Continuer à être innovant en matière de solutions informatiques et d'approche de gestion.
9. Améliorer les connaissances des collaborateurs et développer davantage leurs expertises.

6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2026 – 2030 par rapport aux informations prévisionnelles 2025 – 2029

6.2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2025 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2025

La confrontation des réalisations de l'exercice 2025 reflétées par les états financiers arrêtés au 31/12/2025 avec les prévisions établies pour l'exercice 2025 telles que publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2025 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En mDT					
	Prévisions 2025	Réalisations 2025	Ecart	Taux de Réalisation	Commentaires
Mises en force	509 149	506 781	(2 368)	99,53%	Les réalisations en mises en force pour l'exercice 2025 sont globalement en ligne avec les prévisions, malgré un léger déficit par rapport au budget.
Créances sur la Clientèle	869 018	853 885	(15 133)	98,26%	Les réalisations de 2025 sont presque en ligne avec les prévisions, atteignant 98% du budget prévu.
Factures achetées	320 000	333 431	13 431	104,20%	Les factures achetées en 2025 sont supérieures aux prévisions initiales, avec un dépassement de 4,2%.
Acheteurs factorés	109 858	150 823	40 965	137,29%	Les réalisations de 2025 dépassent de 37% les prévisions initiales, en raison notamment du volume des factures achetées au cours des quatre derniers mois de l'exercice.
Revenus du Leasing	115 569	112 835	(2 734)	97,63%	Les réalisations de 2025 sont presque en ligne avec les prévisions, atteignant environ 98 % du budget prévu.
Revenus du Factoring	16 490	17 839	1 349	108,18%	Les revenus du factoring en 2025 dépassent les prévisions initiales de 8,2 %, au même titre que les factures achetées.
Emprunts et dettes rattachés	653 686	659 154	5 468	100,84%	Les réalisations de 2025 sont pratiquement en ligne avec les prévisions.
Fournisseurs et comptes rattachés	115 861	115 064	(797)	99,31%	Les réalisations de 2025 sont presque en ligne avec les prévisions, atteignant plus de 99 % du budget prévu.
Charges Financières nettes	64 793	64 691	(102)	99,84%	Les réalisations de 2025 sont quasi conformes aux prévisions.
Dotations (reprises) aux provisions sur créances	5 754	4 252	(1 502)	73,90%	Grâce à la bonne tenue du recouvrement et à la radiation des créances, les dotations de 2025 n'ont atteint que 74 % des prévisions.

6.2.2. Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2026 – 2030 par rapport aux informations prévisionnelles 2025 – 2029

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2025 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, compte tenu des réalisations de l'exercice 2025, des nouvelles conditions du marché ainsi que de la situation économique du pays, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes :

Mises en force

En mDT

Mises en force	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaires
B.P. « TLF 2025 »	542 244	578 032	616 182	656 234	Malgré un léger déficit par rapport au budget en 2025, les prévisions de mises en force retenues dans le B.P. « TLF 2026 » pour la période 2026-2029 ont été légèrement revues à la hausse. Cette évolution reflète une amélioration progressive des perspectives économiques ainsi que des principaux indicateurs de l'économie tunisienne.
B.P. « TLF 2026 »	542 256	580 214	620 829	664 287	
Ecart	12	2 182	4 647	8 053	

P : Prévisionnel

Créances sur la clientèle

En mDT

Créances sur la clientèle	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaires
B.P. « TLF 2025 »	948 447	1 033 982	1 089 293	1 136 505	Les écarts observés au niveau des créances sur la clientèle entre les B.P. « TLF 2026 » et « TLF 2025 » sur la période 2026-2029 s'expliquent principalement par le retard enregistré en 2025 par rapport aux prévisions budgétaires.
B.P. « TLF 2026 »	921 916	1 007 245	1 098 862	1 154 916	
Ecart	(26 531)	(26 737)	9 569	18 411	

P : Prévisionnel

Chiffre d'affaires acheté

En mDT

Chiffre d'affaires acheté	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaires
B.P. « TLF 2025 »	370 000	410 000	451 000	496 000	Compte tenu du fait que la baisse du chiffre d'affaires acheté, liée à l'impact de la nouvelle loi sur les chèques, s'est révélée moins marquée que prévu, les prévisions relatives à cette rubrique ont été revues à la hausse dans le cadre du B.P. « TLF 2026 ».
B.P. « TLF 2026 »	383 000	421 300	463 430	509 773	
Ecart	13 000	11 300	12 430	13 773	

P : Prévisionnel

Acheteurs factorés

En mDT

Acheteurs factorés	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaires
B.P. « TLF 2025 »	128 015	142 525	157 330	173 497	L'augmentation des montants projetés au titre de cette rubrique sur la période 2026-2029 dans le cadre du Business Plan « TLF 2026 » résulte de la révision à la hausse des prévisions du chiffre d'affaires acheté.
B.P. « TLF 2026 »	173 295	190 377	209 137	229 743	
Ecart	45 280	47 852	51 807	56 246	

P : Prévisionnel

Emprunts et dettes rattachées

En mDT

Emprunts et dettes rattachées	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaires
B.P. « TLF 2025 »	710 401	767 037	795 708	822 928	Les écarts observés au niveau de cette rubrique sur la période 2026-2029 entre les deux Business Plans « TLF 2025 » et « TLF 2026 » résultent à la fois de la révision des prévisions relatives aux mises en force et de celle des prévisions du chiffre d'affaires acheté.
B.P. « TLF 2026 »	707 761	769 533	838 198	870 757	
Ecart	(2 640)	2 496	42 490	47 829	

P : Prévisionnel

Revenus de Leasing

En mDT

Revenus de Leasing	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaires
B.P. « TLF 2025 »	131 447	146 635	159 007	166 175	Bien que les prévisions de mises en force retenues dans le B.P. « TLF 2026 » pour la période 2026-2029 aient été légèrement revues à la hausse, les revenus de leasing projetés dans ce même Business Plan sont en baisse par rapport à ceux du B.P. « TLF 2025 ». Cette évolution s'explique par la révision à la baisse des taux de placement retenus sur ladite période.
B.P. « TLF 2026 »	122 004	136 649	151 245	163 041	
Ecart	(9 443)	(9 986)	(7 762)	(3 134)	

P : Prévisionnel

Revenus de Factoring

En mDT

Revenus de Factoring	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaires
B.P. « TLF 2025 »	19 062	21 119	23 228	25 542	Bien que les prévisions de chiffre d'affaires acheté retenues dans le Business Plan « TLF 2026 » pour la période 2026-2029 aient été revues à la hausse, les revenus de factoring projetés dans ce même Business Plan demeurent pratiquement au même niveau que ceux prévus dans le Business Plan « TLF 2025 ». Cette situation s'explique par la baisse du TMM, sur lequel sont indexées les commissions de financement.
B.P. « TLF 2026 »	19 217	21 139	23 253	25 578	
Ecart	155	20	25	36	

P : Prévisionnel

Charges financières

En mDT

Charges financières	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaires
B.P. « TLF 2025 »	71 571	79 634	86 728	89 676	L'évolution des charges financières sur la période prévisionnelle tient compte de l'évolution des nouveaux besoins en ressources ainsi que des nouvelles conditions de marché. La baisse du coût des nouvelles ressources a généré les écarts observés entre le B.P. « TLF 2026 » et le B.P. « TLF 2025 ».
B.P. « TLF 2026 »	65 539	70 437	76 486	80 805	
Ecart	(6 032)	(9 197)	(10 242)	(8 871)	

P : Prévisionnel

Dotations nettes aux provisions

En mDT

Dotations nettes aux provisions	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaires
B.P. « TLF 2025 »	6 364	6 994	7 460	7 892	Les dotations aux provisions sont estimées en pourcentage des encours financiers de leasing et des encours de financement de factoring. Dans le présent Business Plan, les provisions relatives à l'activité leasing sont évaluées à 0,5 % de l'encours financier sur la période 2026-2029, tandis que celles relatives à l'activité factoring sont estimées à 1 % de l'encours de financement sur la même période.
B.P. « TLF 2026 »	6 828	7 505	8 233	8 788	En revanche, dans le Business Plan « TLF 2025 », les provisions relatives à l'activité leasing étaient également estimées à 0,5 % de l'encours financier sur la période 2026-2029, tandis que celles relatives à l'activité factoring étaient évaluées à 0,5 % de l'encours de financement sur la même période.
Ecart	464	511	773	896	Cette évolution du coût du risque entre les deux Business Plans s'explique par la prise en compte des réalisations des exercices précédents, ainsi que par l'évolution des volumes de mises en force (pour le leasing) et des factures achetées (pour le factoring), lesquels impactent les encours financiers correspondants. Ces éléments justifient les écarts constatés au niveau des dotations annuelles sur la période 2026-2029.

P : Prévisionnel

6.3. Analyse des performances réalisées au 30/06/2026 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2026

La confrontation des réalisations au 30/06/2026 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2026 telles que publiées au niveau du présent document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2026 » fait ressortir les taux de réalisation suivants :

	En mDT		
	Réalisations au 30/06/2026	Prévisions 2026	Pourcentage de réalisation
Mises en force	262 516	542 256	48,41%
Encours financiers Leasing	908 046	957 249	94,86%
Chiffre d'affaires acheté (Factures achetées)	176 367	383 000	46,05%
Encours de financement Factoring	125 352	115 139	108,87%
Revenus de Leasing et du Factoring	69 852	143 497	48,68%
Produit Net	53 332	90 164	59,15%
Ressources d'emprunts	680 688	685 401	99,31%
Capitaux propres (avant résultat de l'exercice)	221 177	221 168	100,00%
Total des charges d'exploitation	18 881	36 424	51,84%

6.4. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la société Tunisie Leasing et Factoring pour la période 2026 – 2030 ont été établies sur la base des états financiers individuels audités et certifiés arrêtés au 31/12/2025. Les états financiers prévisionnels de la société « Tunisie Leasing et Factoring » ainsi que les hypothèses sous-jacentes relatives à la période 2026 – 2030 ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 26/03/2026 et examinés par les commissaires aux comptes de la société.

« Tunisie Leasing et Factoring » s'engage à actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est également tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et de communiquer au public l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

« Tunisie Leasing et Factoring » s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.4.1. Principales hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2026 – 2030 se présentent comme suit :

	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	déc-25	déc-26	déc-27	déc-28	déc-29	déc-30
<u>Activité Leasing</u>						
Taux de Croissance des Mises En Force	5,61%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%
Taux de Croissance des Encours Financiers à la fin de la période	6,26%	8,41%	9,66%	9,55%	5,48%	4,86%
Taux de Sortie Nvle Production	14,82%	14,50%	14,25%	14,10%	14,00%	13,90%
Taux de Refinancement Nvle Production	10,03%	9,60%	9,40%	9,30%	9,30%	9,30%
Taux de Marge Net Nvle Production	4,79%	4,90%	4,85%	4,80%	4,70%	4,60%
Coût du Risque Métier (%)	0,03%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
<u>Activité Factoring</u>						
Taux de Croissance du Chiffre d'Affaires Acheté	(16,93%)	15%	10%	10%	10%	10%
Taux de Croissance de l'Encours des Factures Achetées	26,38%	15%	10%	10%	10%	10%
Taux de Croissance de l'Encours de Financement des Adhérents	33,50%	(5%)	10%	10%	10%	10%
Coût du Risque Métier (en %)	1,37%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Décassement Dividendes (en mDT) (sur N-1) (Mois de mai)	12 420	17 280	11 988	13 932	15 660	17 280

6.4.1.1. Activité de Leasing

a. Mises en force

Les MEF de l'exercice 2026 ont été estimées à 542 256 mDT en augmentation de 7% par rapport aux MEF de 2025, puis une croissance annuelle de 7% pour la période allant de 2027 à 2030.

Les prévisions sont présentées comme suit :

	En mDT						
	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2025 - 2030
Mises en Force	506 781	542 256	580 214	620 829	664 287	710 787	7,00%
Taux de croissance		7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

b. Intérêts et produits assimilés de Leasing

Les intérêts de leasing évolueront à une croissance annuelle moyenne de 8,46% sur la période 2025 – 2030 comme suit :

	En mDT						
	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2025 - 2030
Intérêts conventionnels	110 326	119 493	134 012	148 477	160 134	166 295	8,55%
Plus : Variation des produits réservés	117	0	0	0	0	0	(100,00%)
Plus : Intérêts intercalaires	179	188	197	207	217	228	5,00%
Plus : Intérêts de retard	2 213	2 324	2 440	2 562	2 690	2 824	5,00%

Revenus de Leasing	112 835	122 004	136 649	151 245	163 041	169 347	8,46%
Taux de croissance		8,13%	12,00%	10,68%	7,80%	3,87%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.2. Activité de Factoring

a. Le chiffre d'affaires acheté

Le chiffre d'affaires acheté évoluera sur la période 2025 – 2030 à une croissance annuelle moyenne de 10,96% comme suit :

	En mDT						
	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2025 - 2030
Chiffre d'affaires acheté	333 431	383 000	421 300	463 430	509 773	560 750	10,96%
Taux de croissance		14,87%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	

b. Les revenus du Factoring

Les revenus de l'activité factoring estimés pour la période 2025 – 2030 enregistrent une croissance annuelle moyenne de 9,53% comme suit :

	En mDT						
	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2025 - 2030
Commissions d'Affacturage	4 387	5 044	5 548	6 103	6 713	7 385	10,98%
Commissions de Financement	13 452	14 173	15 591	17 150	18 865	20 751	9,06%
Total revenus de factoring	17 839	19 217	21 139	23 253	25 578	28 136	9,54%
Commissions servies	(29)	(38)	(42)	(46)	(50)	(55)	13,66%
Revenus nets de factoring	17 810	19 179	21 097	23 207	25 528	28 080	9,53%
Taux de croissance		7,69%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.3. Les charges générales d'exploitation

La croissance annuelle moyenne prévisionnelle des charges générales d'exploitation hors provisions sur la période 2025 – 2030 serait de 7,85%.

Les frais du personnel évolueront à une croissance annuelle moyenne de 7,75% sur la période 2025 – 2030. Les autres charges d'exploitation enregistrent une croissance annuelle moyenne de 8,80%.

Les dotations aux amortissements tiennent compte de l'amortissement annuel des immobilisations existantes de TLF ainsi que des nouvelles acquisitions prévues à partir de 2026.

Les charges générales d'exploitation, sur la période 2025 – 2030, se présentent comme suit :

En mDT

	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2025 – 2030
Total Charges de personnel	26 190	26 096	29 384	32 089	34 998	38 044	7,75%
<i>Taux de croissance</i>		-0,36%	12,60%	9,21%	9,07%	8,70%	
Autres charges d'exploitation	8 482	8 723	9 585	10 709	11 768	12 933	8,80%
<i>Frais généraux</i>	8 276	8 507	9 358	10 470	11 517	12 669	8,89%
<i>Frais d'impayés facturés par les banques</i>	206	217	227	239	251	263	5,00%
<i>Taux de croissance</i>		2,84%	9,88%	11,73%	9,89%	9,90%	
Dotations aux amortissements	1 535	1 604	1 706	1 992	1 972	1 843	3,72%
<i>Taux de croissance</i>		4,50%	6,36%	16,76%	(1,00%)	(6,54%)	
Total charges d'exploitation hors provisions	36 208	36 423	40 675	44 790	48 738	52 820	7,85%
Produit net	84 704	90 164	102 444	113 748	124 225	132 026	9,28%
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>42,75%</i>	<i>40,40%</i>	<i>39,70%</i>	<i>39,38%</i>	<i>39,23%</i>	<i>40,01%</i>	<i>(1,32%)</i>

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.4. Les provisions nettes sur créances

a. Leasing

Le coût du risque est estimé, sur la base de l'évolution des encours financiers, à 0,50% de l'encours financier pour la période allant de 2026 à 2030, de ce fait les dotations nettes évolueront comme suit :

En mDT

	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2025 – 2030
Coût du risque sur créances classées (provisions nettes sur créances classées)	411	4 786	5 249	5 750	6 065	6 360	72,95%
Coût du risque des créances non classées (provisions collectives)	2 121	700	800	900	1 000	1 100	(12,31%)
Provisions nettes sur créances	2 532	5 486	6 049	6 650	7 065	7 460	24,12%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

b. Factoring

Le coût du risque est estimé à 1% de l'encours de financement pour la période 2026 – 2030, de ce fait les dotations nettes évolueront comme suit :

En mDT

	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2025 – 2030
Dotations nettes aux provisions affectées	1 720	1 191	1 307	1 433	1 573	1 726	0,07%
Dotations aux provisions collectives	-	150	150	150	150	150	
Provisions nettes sur créances	1 720	1 341	1 457	1 583	1 723	1 876	1,75%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

Ainsi, les dotations nettes aux provisions estimées, pour la période 2025 – 2030, peuvent se résumer comme suit :

En mDT							
	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2025 - 2030
Provisions nettes sur créances classées	2 131	5 978	6 555	7 183	7 638	8 086	30,57%
Provisions collectives	2 121	850	950	1 050	1 150	1 250	(10,03%)
Provisions nettes sur créances	4 252	6 828	7 505	8 233	8 788	9 336	17,03%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.5. Ressources à mobiliser

TLF projette sur la période 2026 – 2030 de mobiliser des ressources de financement bancaires et obligataires.

a. Les emprunts

La structure d'endettement de la société est caractérisée par le recours au marché obligataire en premier lieu et aux emprunts bancaires et aux crédits extérieurs en second lieu.

Les emprunts que la société projette de lever, pour la période 2026 – 2030, se détaillent comme suit :

En mDT							
	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2026 - 2030	
Emprunts obligataires	60 000	120 000	120 000	120 000	120 000	18,92%	
<i>Taux de croissance</i>		100,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
Crédits bancaires	108 800	123 000	122 220	85 850	75 700	(8,67%)	
<i>Taux de croissance</i>		13,05%	(0,63%)	(29,76%)	(11,82%)		
Crédits extérieurs	90 000	40 000	50 000	60 000	70 000	(6,09%)	
<i>Taux de croissance</i>		(55,56%)	25,00%	20,00%	16,67%		
Total emprunts	258 800	283 000	292 220	265 850	265 700	0,66%	
<i>Taux de croissance</i>		9,35%	3,26%	(9,02%)	-0,06%		

R : Réalisé

P : Prévisionnel

Les conditions retenues pour les nouvelles ressources sont les suivantes :

- Durée de remboursement des crédits :
 - o 5 ans pour les emprunts obligataires ;
 - o 5 ans pour les autres types de crédits.
- Taux moyen : le coût des nouvelles ressources est de 9,60% pour l'exercice 2026, 9,40% pour l'exercice 2027 et de 9,30% pour la période allant de 2028 à 2030.

b. Autres ressources : lignes d'avance et crédits à court terme

Ils sont utilisés pour le financement de l'activité factoring.

Le tableau ci-après reprend les utilisations sur ces lignes sur la période 2026 – 2030 :

En mDT							
	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2026 - 2030	
Autres ressources : lignes d'avance et crédits à court terme	61 528	67 681	74 449	81 894	90 084	10,00%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

Ainsi, sur la période 2026 – 2030, l'encours des emprunts existants et à contracter évoluera comme suit :

							En mDT
	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2025 – 2030
Emprunts obligataires	263 425	236 000	277 000	310 000	327 000	348 000	5,73%
Emprunts bancaires et extérieurs	345 912	417 660	432 917	462 687	471 993	474 815	6,54%
Crédit à court terme	356	-	-	-	-	-	(100,00%)
Lignes d'avance	28 500	31 741	34 915	38 407	42 247	46 472	10,27%
Certificats de dépôts	-	-	-	-	-	-	
Total emprunts	638 192	685 401	744 832	811 093	841 240	869 287	6,38%
Dettes Rattachées	20 962	22 359	24 701	27 105	29 517	32 346	9,06%
Total	659 154	707 761	769 533	838 198	870 757	901 633	6,47%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.6. Les charges financières

L'évolution des charges financières relatives aux emprunts existants est calculée durant la période 2026 – 2030 conformément à leurs conditions contractuelles.

Le coût des nouveaux emprunts est calculé au taux de de 9,60% pour l'exercice 2026, 9,40% pour l'exercice 2027 et de 9,30% pour la période allant de 2028 à 2030.

Le taux appliqué aux autres ressources varie selon le bailleur de fonds.

Les charges financières évolueront comme suit sur la période 2026 – 2030 :

							En mDT
	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2025 – 2030
Total charges financières	64 691	65 539	70 437	76 486	80 805	82 577	5,00%
<i>Taux de croissance</i>		1,31%	7,47%	8,59%	5,65%	2,19%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.7. L'investissement propre

Les investissements de TLF sur la période 2025 – 2030 sont prévus conformément au tableau qui suit :

						En mDT
	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	Total
Logiciels	360	200	2 630	250	250	3 690
Matériel informatique	150	250	250	250	250	1 150
Matériel de transport	695	705	1 140	1 130	390	4 060
Mobilier de bureau + AAI	385	150	150	150	150	985
Total	1 590	1 305	4 170	1 780	1 040	9 885

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.8. Evolution des impayés sur la clientèle et des actifs classés

a. Impayés sur la clientèle

L'évolution des impayés sur les créances de Leasing sur la période 2025 – 2030 se présente comme suit :

							En mDT
	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2025 – 2030
Impayés sur la clientèle	56 079	51 511	46 533	40 651	36 600	34 525	(9,25%)
<i>Taux de croissance</i>		(8,15%)	(9,66%)	(12,64%)	(9,97%)	(5,67%)	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

b. Evolution des créances classées

• Leasing

Le ratio des créances classées devrait s'établir à 6,34% en 2030 contre 8,11% en 2025.

Le ratio de couverture des créances classées devrait atteindre 81,47% en 2030.

En mDT

	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2025 - 2030
Total engagements	979 960	1 069 260	1 141 268	1 235 655	1 294 617	1 351 501	6,64%
Provisions affectés & Agios réservés	64 099	64 386	65 134	66 384	67 950	69 809	1,72%
Créances classées	79 464	77 279	78 438	82 360	84 419	85 685	1,52%
Ratio des créances classées	8,11%	7,23%	6,87%	6,67%	6,52%	6,34%	(4,80%)
Ratio de couverture des créances classées	80,66%	83,32%	83,04%	80,60%	80,49%	81,47%	0,20%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

• Factoring

Le ratio des créances classées devrait s'établir à 5,54% en 2030 contre 4,20% en 2025.

Le ratio de couverture des créances classées devrait atteindre 100% en 2030.

En mDT

	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P	TCAM 2025 - 2030
Total engagements	129 278	125 639	136 653	149 319	163 250	178 575	6,67%
Provisions & Agios réservés affectés (hors provisions collectives)	5 159	5 850	6 657	7 590	8 662	9 888	13,90%
Créances classées	5 436	5 850	6 657	7 590	8 662	9 888	12,71%
Créances classées/risque total	4,20%	4,66%	4,87%	5,08%	5,31%	5,54%	5,66%
Provisions/Créances classées	94,91%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	1,05%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.1.9. Les capitaux propres et politique de distribution des dividendes

L'évolution des capitaux propres prévisionnels tient compte des points suivants :

- Un prélèvement en 2023, d'un montant de dividendes de 555 KDT sur le compte « Prime d'émission ».
- Un prélèvement en 2023, d'un montant de dividendes de 990 KDT sur le compte « Boni de fusion ».
- Un prélèvement en 2023, d'un montant de dividendes de 3.777 KDT sur le compte « Autres réserves ».
- Le reclassement au compte report à nouveau des réserves pour réinvestissement résultant des exercices postérieurs à 2013 pour un montant de 500 KDT, devenues libres au cours l'année 2023.
- Le reclassement au compte report à nouveau des réserves pour réinvestissement pour un montant de 1 000 KDT, devenues libres au cours l'année 2024.
- L'affectation des montants servis aux réinvestissements exonérés dans un compte de réserve de réinvestissement.
- L'affectation aux réserves légales de 5% des résultats reportés de l'exercice dans la limite de 10% du capital social.
- Des distributions de dividendes annuelles prévues comme suit :

En mDT

	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P
Dividendes à distribuer	17 280	11 988	13 932	15 660	17 280
Taux de distribution de dividendes (en % du capital social)	32%	22,2%	25,8%	29%	32%

P : Prévisionnel

La répartition des bénéfices sur la période 2026 – 2030 sera comme suit :

	En mDT					
	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P
Bénéfice de l'exercice	34 215	24 111	27 963	31 352	34 491	36 173
Report à nouveau des exercices antérieurs	102 170	113 105	125 228	139 259	154 951	172 162
Total	136 385	137 216	153 191	170 611	189 442	208 335
Réserves légales						
Réserve spéciale de réinvestissement	6 000	0	0	0	0	0
Bénéfice disponible	130 385	137 216	153 191	170 611	189 442	208 335
Dividendes	17 280	11 988	13 932	15 660	17 280	18 036
Nouveau solde du Report à nouveau	113 105	125 228	139 259	154 951	172 162	190 299

R : Réalisé

P : Prévisionnel

L'évolution des capitaux propres sur la période sera comme suit :

	En mDT					
	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P
Capital social	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000
Réserves :	48 081	54 063	54 060	54 060	54 060	54 060
<i>Réserve légale</i>	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400
<i>Autres réserves</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Prime d'émission</i>	11 297	11 297	11 297	11 297	11 297	11 297
<i>Subvention d'investissement</i>	22	3	0	0	0	0
<i>Réserve spéciale de réinvestissement</i>	21 482	27 482	27 482	27 482	27 482	27 482
<i>Boni de fusion</i>	9 881	9 881	9 881	9 881	9 881	9 881
Résultats reportés	102 170	113 105	125 228	139 259	154 951	172 162
Total des capitaux propres avant résultat	204 251	221 168	233 288	247 319	263 011	280 222
Résultat de l'exercice	34 215	24 111	27 963	31 352	34 491	36 173
Total des Capitaux Propres Avant Affectation	238 466	245 279	261 251	278 671	297 502	316 395

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.2. États financiers prévisionnels 2026 – 2030

6.4.2.1. Bilans prévisionnels

En mDT	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
ACTIFS	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Caisse et avoirs auprès des banques	5 141	5 750	5 250	2 650	3 000	2 500
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	853 885	921 916	1 007 245	1 098 862	1 154 916	1 208 545
Acheteurs factorés	150 823	173 295	190 377	209 137	229 743	252 377
Portefeuille titre commercial	169	171	173	174	176	178
Portefeuille d'investissements	93 343	93 048	93 048	93 048	93 048	93 048
Valeurs Immobilisés	8 983	8 830	8 282	10 022	9 598	8 641
Autres actifs	7 619	6 845	6 292	5 895	5 472	5 197
TOTAL DES ACTIFS	1 119 963	1 209 854	1 310 666	1 419 789	1 495 952	1 570 486
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PASSIFS						
Concours bancaires	338	1 500	3 500	7 000	8 500	9 750
Dettes envers la clientèle	22 056	23 894	25 828	27 932	31 228	34 067
Emprunts et dettes rattachées	659 154	707 761	769 533	838 198	870 757	901 633
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	36 676	65 254	71 779	78 957	86 852	95 538
Fournisseurs et comptes rattachés	115 064	119 921	128 417	136 826	145 799	155 307
Autres passifs	48 208	46 245	50 359	52 205	55 314	57 796
TOTAL DES PASSIFS	881 496	964 575	1 049 416	1 141 118	1 198 450	1 254 091
CAPITAUX PROPRES						
Capital social	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000
Réserves	48 081	54 063	54 060	54 060	54 060	54 060
Résultats reportés	102 170	113 105	125 228	139 259	154 951	172 162
Résultat de l'exercice	34 215	24 111	27 963	31 352	34 491	36 173
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	238 466	245 279	261 251	278 671	297 502	316 395
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	1 119 963	1 209 854	1 310 666	1 419 789	1 495 952	1 570 486

6.4.2.2. États de résultats prévisionnels

En mDT	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Intérêts et produits assimilés de leasing	112 835	122 004	136 649	151 245	163 041	169 347
Revenu du factoring	17 839	19 217	21 139	23 253	25 578	28 136
Commissions encourues	(29)	(38)	(42)	(46)	(50)	(55)
Intérêts et charges assimilés	(64 691)	(65 539)	(70 437)	(76 486)	(80 805)	(82 577)
Produits des placements	16 570	12 244	12 746	13 274	13 827	14 409
Autres Produits d'exploitation	2 181	2 276	2 389	2 509	2 634	2 766
Produit net	84 704	90 164	102 444	113 748	124 225	132 026
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel	(26 190)	(26 096)	(29 384)	(32 089)	(34 998)	(38 044)
Autres charges d'exploitation	(8 482)	(8 723)	(9 585)	(10 709)	(11 768)	(12 933)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	(1 535)	(1 604)	(1 706)	(1 992)	(1 972)	(1 843)
Total des charges d'exploitation	(36 208)	(36 424)	(40 674)	(44 790)	(48 738)	(52 820)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	48 496	53 740	61 770	68 958	75 487	79 206
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(4 252)	(6 828)	(7 505)	(8 233)	(8 788)	(9 336)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	4 961	0	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques divers	(1 916)	(481)	(452)	(422)	(390)	(357)
RESULTAT D'EXPLOITATION	47 290	46 432	53 813	60 303	66 309	69 514
Autres gains ordinaires	8 600	195	195	195	195	195
Autres pertes ordinaires	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	55 889	46 627	54 008	60 498	66 504	69 708
Impôt sur les bénéfices	(18 062)	(18 763)	(21 704)	(24 288)	(26 678)	(27 946)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	37 827	27 864	32 304	36 210	39 826	41 762
Eléments extraordinaires	(3 612)	(3 753)	(4 341)	(4 858)	(5 336)	(5 589)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	34 215	24 111	27 963	31 352	34 491	36 173

6.4.2.3. États de flux de trésorerie prévisionnels

EN mDT	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	2025	2026	2027	2028	2029	2030

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Encaissements reçus des clients	662 360	698 680	739 028	796 119	904 437	969 866
Décaissements pour financement de contrats de Leasing	(594 873)	(632 160)	(670 738)	(718 707)	(768 706)	(822 317)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	244 853	310 680	324 449	356 894	392 583	431 841
Financements des adhérents	(256 139)	(284 891)	(313 380)	(344 718)	(379 190)	(417 109)
Encaissements provenant des crédits à court terme	57 057	61 528	67 681	74 449	81 894	90 084
Remboursements des crédits à court terme	(43 289)	(58 643)	(64 507)	(70 958)	(78 054)	(85 859)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(33 652)	(34 374)	(38 323)	(41 755)	(46 303)	(51 164)
Intérêts payés	(66 091)	(63 824)	(67 943)	(74 042)	(78 405)	(79 758)
Impôts et taxes payés	(31 209)	(37 098)	(36 175)	(43 448)	(55 257)	(60 687)
Autres flux de trésorerie	89 612	13 662	14 298	14 959	16 752	17 697

Flux de trésorerie provenant de (affectée à) l'exploitation	28 630	(26 441)	(45 611)	(51 206)	(10 247)	(7 406)
--	---------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------------

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 072)	(1 590)	(1 305)	(4 170)	(1 780)	(1 040)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	23	139	147	439	231	154
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 011)	(6 000)	-	-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	6 296	-	-	-	-

Flux de trésorerie provenant des (affectée aux) activités d'investissement	(7 060)	(1 155)	(1 158)	(3 731)	(1 549)	(886)
---	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	--------------

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Dividendes et autres distributions	(12 417)	(17 280)	(11 988)	(13 932)	(15 660)	(17 280)
Encaissements provenant des emprunts	220 876	258 800	283 000	292 220	265 850	265 700
Remboursement d'emprunts	(240 954)	(214 477)	(226 743)	(229 451)	(239 544)	(241 877)
Flux liés au financement à court terme	0	0	0	0	0	0

Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(32 495)	27 043	44 269	48 837	10 646	6 543
---	-----------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------

Variation de trésorerie	(10 925)	(553)	(2 500)	(6 100)	(1 150)	(1 750)
--------------------------------	-----------------	--------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Trésorerie au début de l'exercice	15 728	4 803	4 250	1 750	(4 350)	(5 500)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 803	4 250	1 750	(4 350)	(5 500)	(7 250)

6.4.3. Indicateurs et ratios prévisionnels du Leasing

Indicateurs de gestion en mDT	2025	2026P	2027P	2028P	2029P	2030P
Résultat net avant modification comptable (1)	34 215	24 111	27 963	31 352	34 491	36 173
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	947 397	1 015 135	1 100 465	1 192 084	1 248 139	1 301 770
Engagement (2) (Bilan et Hors bilan)	979 960	1 069 260	1 141 268	1 235 655	1 294 617	1 351 501
Fonds propres (avant résultat net) (3)	204 251	221 168	233 288	247 319	263 011	280 222
Capitaux propres avant affectation	238 466	245 279	261 251	278 671	297 502	316 395
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	853 885	921 916	1 007 245	1 098 862	1 154 916	1 208 545
Créance classées (4)	79 464	77 279	78 438	82 360	84 419	85 685
Total provisions et agios réservés (5)	64 099	64 386	65 134	66 384	67 950	69 809
Emprunts et ressources spéciales (6)	659 492	709 261	773 033	845 198	879 257	911 383
Dettes envers la clientèle	22 056	23 894	25 828	27 932	31 228	34 067
Total bilan	1 119 963	1 209 854	1 310 666	1 419 789	1 495 952	1 570 486
Charges de personnel	26 190	26 096	29 384	32 089	34 998	38 044
Charges d'exploitation (hors dotations aux provisions) (7)	36 208	36 424	40 674	44 790	48 738	52 820
Intérêts et produits assimilés de leasing	112 835	122 004	136 649	151 245	163 041	169 347
Charges financières (8)	64 691	65 539	70 437	76 486	80 805	82 577
Produits nets*	82 523	87 888	100 055	111 239	121 591	129 260

* sans tenir compte des autres produits d'exploitation.

Ratios propres aux sociétés de leasing						
Fonds propres / Engagements (3)/(2)	20,84%	20,68%	20,44%	20,02%	20,32%	20,73%
Taux de créance classées (4)/(2)	8,11%	7,23%	6,87%	6,67%	6,52%	6,34%
Ratio de couverture de créances classées (5)/(4)	80,66%	83,32%	83,04%	80,60%	80,49%	81,47%
Créances classées/Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	8,39%	7,61%	7,13%	6,91%	6,76%	6,58%
Ratio de gestion						
Charges de personnel/ produits nets	31,74%	29,69%	29,37%	28,85%	28,78%	29,43%
Produits nets/ Capitaux propres avant affectation	34,61%	35,83%	38,30%	39,92%	40,87%	40,85%
Coefficient d'exploitation (Total des charges d'exploitation/Produits nets)	43,88%	41,44%	40,65%	40,26%	40,08%	40,86%
Ratio de structure						
Total des capitaux propres avant résultat/ Total bilan	18,24%	18,28%	17,80%	17,42%	17,58%	17,84%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	58,89%	58,62%	58,98%	59,53%	58,78%	58,03%
Créances sur clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	76,24%	76,20%	76,85%	77,40%	77,20%	76,95%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/Créances sur clientèle, opérations de leasing	79,82%	79,53%	79,31%	79,46%	78,84%	78,23%
Ratio de rentabilité						
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat net)	16,75%	10,90%	11,99%	12,68%	13,11%	12,91%
ROA (Résultat net/ Total bilan)	3,06%	1,99%	2,13%	2,21%	2,31%	2,30%
Résultat net/ Produits nets	41,46%	27,43%	27,95%	28,18%	28,37%	27,98%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	13,21%	13,23%	13,57%	13,76%	14,12%	14,01%
Produits nets/ Total bilan	7,37%	7,26%	7,63%	7,83%	8,13%	8,23%

6.4.4. Indicateurs prévisionnels du Factoring

En mDT

INDICATEURS	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P
Volume des factures achetées	333 431	383 000	421 300	463 430	509 773	560 750
Volume des factures financées	256 139	284 891	313 380	344 718	379 190	417 109
Acheteurs factorés	157 079	180 393	198 432	218 275	240 103	264 113
Revenus du factoring	17 839	19 217	21 139	23 253	25 578	28 136
Commissions encourues sur factoring	29	38	42	46	50	55
Total des Engagements Courants (a)	123 843	119 789	129 997	141 729	154 588	168 687
Total des Engagements Classés (b)	5 436	5 850	6 657	7 590	8 662	9 888
Total des Engagements (c)=(a)+(b)	129 278	125 639	136 653	149 319	163 250	178 575
Ratio des Engagements Classés (d)=(b)/(c)	4,20%	4,66%	4,87%	5,08%	5,31%	5,54%
RATIOS	2025 ^R	2026 ^P	2027 ^P	2028 ^P	2029 ^P	2030 ^P
Acheteurs factorés/Total bilan	14,03%	14,91%	15,14%	15,37%	16,05%	16,82%
Commissions encourues/Revenus de factoring	0,16%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%
Revenus du factoring/Acheteurs factorés	11,36%	10,65%	10,65%	10,65%	10,65%	10,65%

6.4.5. Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2026 à 2030



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
TJ:0048096II - MF : 048096 TIAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : Fovismazars.tunisie@mazars.tn

Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2026 à 2030

A l'attention des actionnaires de la société « **Tunisie Leasing & Factoring** »,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution de la mission de l'examen des informations financières prévisionnelles de Tunisie Leasing & Factoring pour la période allant de 2026 à 2030 figurant au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 50 MDT susceptible d'être porté à 60 MDT et approuvées par les conseils d'administration du 28 novembre 2025 et du 26 mars 2026.

Les prévisions et les hypothèses présentées sur la base de laquelle les informations financières prévisionnelles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la Direction Générale.

Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la Direction Générale qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces prévisions ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-dessous.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la Direction Générale et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent avis pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu, qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement établies sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Nous rappelons que même si les événements sous-tendant les hypothèses se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer de la projection de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 06 Mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

FINOR
MUSTAPHA MEDHIOUB



ECC MAZARS
BORHEN CHEBBI

